



2017

Rapport Annuel du Délégué



Service de l'Assainissement
**SYNDICAT DES COMMUNES
DU NORD ATLANTIQUE**
SCNA Assainissement



Ce document a été :

	Nom et fonction	Date	Visa
Etabli par	Silvio ANDREBE (Responsable Projets Techniques)	12/07/2017	
Vérifié par	José MIRE (Responsable Territorial Martinique)	13/07/2017	
Approuvé par	Christophe PINARDAUD (Directeur Centre Antilles)	14/07/2017	

Liste de diffusion :

- M. le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique
- M. le Maire du Gros Morne
- M. le Maire de Trinité
- M. le Maire de Sainte Marie
- M. le Maire du Marigot
- M. le Maire du Lorrain
- M. le Maire d'Ajoupa Bouillon
- Mme. la Maire de Basse Pointe
- M. le Maire de Macouba
- M. le Maire de Grand Rivière
- M. Le Maire du Robert





Sommaire

	Pages
1 PREAMBULE.....	5
2 LA SYNTHÈSE DE L'EXERCICE	7
2.1 LES CHIFFRES CLES.....	7
2.2 LES FAITS MARQUANTS	9
3 NOS PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION	10
3.1 SUR LES POSTES DE RELEVEMENT	10
3.2 SUR LES STATIONS DE TRAITEMENT	10
4 LES INDICATEURS DE PERFORMANCE	11
4.1 LES INDICATEURS DU « RAPPORT DU MAIRE ».....	11
5 L'ORGANISATION DE SAUR	12
5.1 PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ	12
5.2 L'ORGANISATION DE SAUR AUX ANTILLES	17
5.3 LE PERSONNEL.....	18
5.4 LES MOYENS	19
5.5 L'ORGANISATION DE L'ASTREINTE.....	22
5.6 LA DÉMARCHE DE MANAGEMENT.....	23
6 LE CONTRAT	28
6.1 LES INTERVENANTS	28
6.2 LE CONTRAT	29
6.3 VIE DU CONTRAT	29
6.4 ENGAGEMENTS À INCIDENCES FINANCIÈRES	29
7 LA GESTION CLIENTÈLE.....	31
7.1 NOMBRE DE BRANCHEMENTS	31
7.2 NOMBRE DE CONTRATS – ABONNÉS	32
7.3 NOMBRE DE CLIENTS	32
7.4 LES VOLUMES ASSUJETTIS À L'ASSAINISSEMENT.....	33
7.5 ÉTAT DES RECLAMATIONS CLIENTS	34
7.6 LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT	35
7.7 SITE INTERNET SAUR	36
8 LE PATRIMOINE DU SERVICE	38
8.1 LE SCHEMA DE FONCTIONNEMENT.....	38
8.2 LE RESEAU	46



	Pages
8.3 LES POSTES DE RELEVEMENT	47
8.4 LES STATIONS D'EPURATION	50
8.5 LA SITUATION DES INSTALLATIONS VIS-A-VIS DE LA REGLEMENTATION.....	55
8.6 LA CONFORMITE DES INSTALLATIONS AU REGARD DES NORMES ENVIRONNEMENTALES ET DE SECURITE	58
8.7 LES BIENS DE REPRISE.....	63
9 BILAN DE L'ACTIVITE	64
9.1 LE TRANSPORT DES EFFLUENTS	64
9.2 LE TRAITEMENT	66
9.3 BOUES ET SOUS-PRODUITS	68
9.4 L'ENERGIE ELECTRIQUE	69
10 LA QUALITE DU PRODUIT	71
10.1 L'AUTO SURVEILLANCE DE L'EXPLOITANT SUR LES STATIONS D'EXPLOITATION....	72
11 LES OPERATIONS REALISEES PAR SAUR.....	75
11.1 MAINTENANCE DU PATRIMOINE.....	75
12 COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION (CARE).....	109
12.1 LE CARE.....	109
12.2 METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE.....	110
13 SPECIMENS DE FACTURES.....	115
13.1 SPECIMENS DE FACTURES LIES AU DECRET N°2007-675.....	115
14 GLOSSAIRE	119
15 ANNEXES.....	121
15.1 DETAIL DES AUTRES BIENS NECESSAIRES A L'EXPLOITATION DU SERVICE	122
15.2 TARIFS PRATIQUES, NOTES DE CALCUL DE REVISION	133
15.3 LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES	138
15.4 SYNTHESE BILANS PONCTUELS ET 24H ANNEE 2017	145



1 PREAMBULE

1 Le décret n° 2005-236 du 14 mars 2005, publié au Journal officiel du 18 mars 2005, après avis du Conseil d'État, est relatif au Rapport Annuel du Délégué d'un service public local. Le SPDE (Syndicat Professionnel des Entreprises des Services d'Eau, devenu depuis Juillet 2006 la FP2E, Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau) a publié le 31 janvier 2006, une circulaire précisant à ses adhérents le cadre pour la présentation de leurs rapports annuels.

2 Le décret comprend 3 chapitres :

3

4 ➡ Le premier traite des données comptables.

5 ➡ Le deuxième concerne l'analyse de la qualité du service par référence aux indicateurs de performance, dont la liste a été publiée dans le décret n° 2007-675 du 02 mai 2007 et qui est applicable à compter de l'exercice 2008.

6 ➡ Le troisième concerne les annexes.

7

8 Le premier chapitre comprend 8 alinéas.

9

10 **L'alinéa a)** demande l'établissement d'un Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation, le CARE. Le cadre de ce CARE a été élaboré par la FP2E et s'applique pour l'ensemble de ses entreprises adhérentes. Le CARE figure en fin de notre Rapport Annuel du Délégué.

11

12 **L'alinéa b)** précise l'établissement d'une note de présentation des méthodes de calculs économiques annuels et pluriannuels, retenus pour l'établissement du CARE. Les éléments correspondants sont repris à la suite du CARE.

13

14 **L'alinéa c)** traite des variations du patrimoine immobilier de la collectivité, confié au délégué, ou du fait d'un investissement concessif du délégué.

15

16 **L'alinéa d)** concerne les biens nécessaires à l'exploitation du service. On y trouve d'une manière générale les installations de production, de traitement, de distribution. On y trouve également le parc compteur et le détail des branchements. On y trouve enfin le réseau et les différentes installations sur le réseau.

17

Le détail des biens nécessaires à l'exploitation du service, équipement par équipement, est présenté dans le rapport.

18

19 Certains équipements ou certaines installations ne sont plus conformes aux normes environnementales ou aux normes de sécurité en vigueur et des mises en conformité doivent être opérées. Ces non-conformités sont identifiées et présentées dans le rapport.

20

21 **L'alinéa e)** concerne les travaux réalisés dans le cadre de programme contractuel de renouvellement ou de fonds contractuel de renouvellement. Il concerne également les programmes de premier investissement, c'est-à-dire, les éventuels engagements pris par le délégué à l'origine du contrat.

22 La méthode de calcul utilisée pour calculer la charge financière associée à ces fonds et à ces programmes est présentée.

23

24 **L'alinéa f)** fait référence aux travaux réalisés dans le cadre d'une garantie de renouvellement.

25





26 **L'alinéa g)** demande le détail des biens de retour et des biens de reprise.

27 Pour les biens de retour, il s'agit des biens qui appartiennent à la collectivité et qui doivent être restitués à la Collectivité à l'issue du contrat. Pour les biens de reprise, il s'agit des biens qui appartiennent à SAUR et qui doivent être vendus à la Collectivité à l'issue du contrat. Les biens de retour et les biens de reprise sont présentés dans le rapport.

28 **L'alinéa h)** décrit les engagements à incidence financière, c'est-à-dire les engagements devant être repris à l'échéance du contrat, afin d'assurer une continuité de service. On y trouve notamment les conventions qui peuvent avoir une durée différente du contrat, et certaines règles concernant le personnel du Déléataire.

29

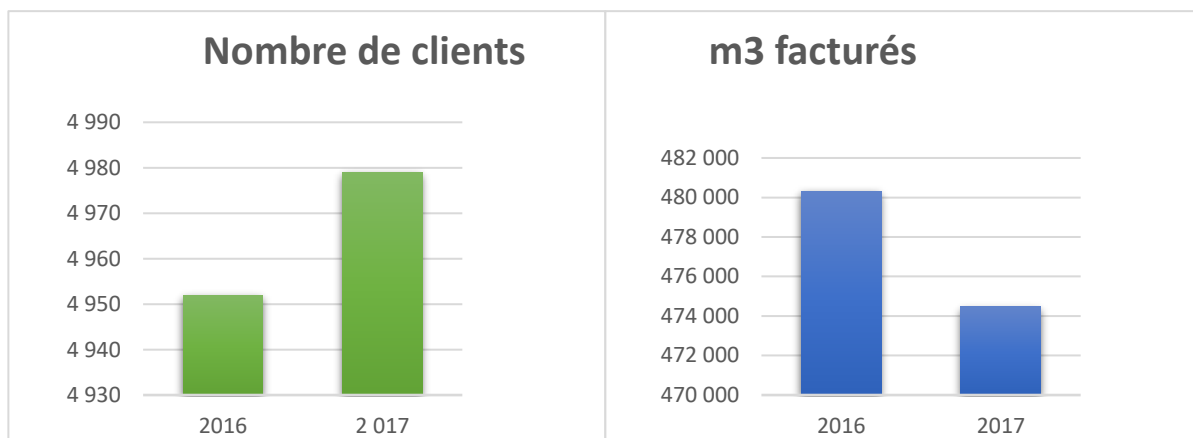
Pour ce qui concerne le troisième chapitre, les différents éléments demandés figurent dans le rapport remis par SAUR. On notera cependant un chapitre concernant les tarifs pratiqués, leur mode de détermination, et leur évolution.



2 LA SYNTHÈSE DE L'EXERCICE

2.1 LES CHIFFRES CLES

	2016	2017	Variation N/N-1
<u>Données techniques</u>			
Nombre de stations d'épuration	17	17	0.0%
Nombre de postes de relèvement	36	38	5.6%
Linéaire de conduites Eaux Usées (en ml)	66 185	68 115	2.9%
Capacité épuratoire existante (en Eq.hab)	23 340	23 340	0.0%
<u>Données clientèles</u>			
Nombre de contrats - abonnés	4 979	5 008	0.6%
Nombre de clients facturés	4 952	4 979	0.5%
Volumes assujettis à l'assainissement (en m3) avant application des coefficients correcteurs	480 329	474 465	-1.2%
Nombre de branchements raccordables depuis plus de 2 ans	35	34	-2.9%
<u>Indicateurs quantitatifs</u>			
Volumes épurés (en m3)	776 918	768 024	-1.1%
Quantité de boues produites (en tMS)	69	31.5	-54.3%
<u>Indicateurs qualitatifs</u>			
	<u>Total</u>	<u>Non-Conforme</u>	<u>% conformité</u>
Nombre de bilans journaliers d'autosurveillance réalisés	63	20	68.3%



LES CHIFFRES CLES

474 465 m³ assujettis à l'assainissement
5 008 branchements raccordés

Prix de l'assainissement **2,29** € TTC / m³

Au 1er janvier 2018 pour une facture de 120 m³



68 kmL de réseau dont :

- **68 kmL** de réseau Eaux usées
- **0 kmL** de réseau Eaux pluviales

2 344 ml hydrocurés avec le camion

17 interventions de débouchage

38 Poste(s) de relèvement

17 station(s) d'épuration

23 340 eq/hab.

Boues évacuées : **31,5 tMS**

68% des bilans réalisés sont conformes.

768 024 m³ épurés



2.2 LES FAITS MARQUANTS

2.2.1 Prise de compétence Assainissement de CAP-NORD

Le 19 décembre 2014, CAP-NORD décide de l'extension de ses compétences aux compétences « Eau » et « Assainissement des eaux usées ». La Collectivité se substitue ainsi au SCNA et exerce donc la compétence Assainissement collectif sur son territoire depuis le 1^{er} janvier 2017, en application de l'arrêté préfectoral N°BCL2015320-0003 du 16 novembre 2015.

CAP-NORD décide de mettre en place une convention provisoire d'exploitation avec SMDS pour assurer la continuité de service après la fin de la D.S.P. qui arrivait à échéance le 31 mars 2017.

2.2.2 Les ouvrages et les installations mis hors service

Néant.

2.2.3 Les ouvrages et les installations mis en service

- Poste de Relèvement Bd Désir JOX (SAINTE-MARIE)
- Poste de Relèvement Rue des Etages SAINTE-MARIE





3 NOS PROPOSITIONS D'AMELIORATION

3.1 SUR LES POSTES DE RELEVEMENT

- Remplacer les pompes submersibles du **PR Crochemort** par un pompage en ligne pour éliminer les odeurs qui sont préjudiciables en raison de la proximité des habitations et pour limiter les interventions en raison de l'accès difficile.
- Proposition d'amélioration **PR Prébourg** : Le regard d'accès aux vannes et clapet est exigü. Il est difficile de faire la maintenance des équipements. Il faut revoir la conception.
- Pose de batardeaux sur certains postes tel qu'au **Lorrain** qui reçoivent beaucoup de sable afin d'éviter la détérioration prématurée des pompes et limiter dans le temps le passage d'hydro cureuse.
- La gestion des trop-pleins par le Sofrel avec le démarrage des deux pompes en simultané et un marnage efficace.
- La pose de sondes de mesure de niveau pour une meilleure gestion du fonctionnement des pompages et une optimisation des réglages de marnage.
- Pavillon : prévoir la rehausse du trop-plein. Le trop-plein actuel est bouché car il tombe en dessous de la ravine.

3.2 SUR LES STATIONS DE TRAITEMENT

- L'ensemble des ouvrages des **STEP de Lorrain sous-bois** et **Marigot bourg**, est détérioré ce qui rend l'exploitation très difficile et les nombreuses réparations très coûteuses sur ces sites.
- Sur la **STEP de Sainte-Catherine (GR)**, il serait nécessaire d'étudier la possibilité de modifier les installations en y incluant un système d'extraction des boues au fond des décanteurs (élément primordial omis lors de la construction).
- Mettre en place une filière de **traitement des boues** conforme à la réglementation, par exemple en créant un silo à boues sur la **STEP de Denel** pour pouvoir y traiter les boues des mini-STEP.
- Prévoir le remplacement du portail de **Sous-bois au Lorrain** qui est défectueux et pose des problèmes de sécurité des personnes.
- Prévoir la couverture et la réfection des lits de boues de la **STEP de Lorrain Sous-bois**.
- Remplacement du dégrilleur de la **STEP de Reculé** à Sainte Marie, il est obsolète.
- Pose de filet de protection au-dessus du silo de la **STEP d'AKR à Basse Pointe**.





4 LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Depuis l'exercice 2008, le rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement (RPQS), dit « rapport du Maire », comprend la publication des indicateurs de performance définis par le décret N° 2007-675 et l'arrêté du 02 mai 2007 quels que soient la taille et le mode de gestion du service. Cette obligation pour les collectivités permet de disposer d'un référentiel d'indicateurs partagé par l'ensemble des parties prenantes et de capitaliser l'information sur la performance des services via le système d'information que l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) est en train de créer au plan national.

Les tableaux présentés ci-dessous recensent d'une part les indicateurs et leurs clefs de consolidation* relatifs à l'exécution des missions qui nous ont été confiées dans le cadre de notre contrat de délégation de service public et d'autre part les données élémentaires pour les indicateurs qui ne sont pas entièrement de notre ressort.

L'ensemble des indicateurs sont définis dans des fiches descriptives disponibles sur le site www.eaudanslaville.fr (la consultation de certaines informations/rubriques peut nécessiter de souscrire à un abonnement) conformément à la circulaire interministérielle n°12 / DE du 28 avril 2008. Cette circulaire précise également dans son annexe IV les termes utilisés dans ces fiches.

* La clef de consolidation est nécessaire pour calculer l'indicateur à une échelle supérieure à celle du périmètre contractuel, par exemple dans le cas d'une collectivité avec plusieurs opérateurs. Les clefs de consolidation sont définies dans les fiches descriptives des indicateurs. »

4.1 LES INDICATEURS DU « RAPPORT DU MAIRE »

Référence	Libellé	Valeur	Unité
D202.0-1	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	
D203.0-1	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	31.5	tonnes de matières sèches
D204.0-1	Prix TTC du service d'assainissement collectif au m3 pour 120 m3 au 01/01/N+1	2.29 €	euros/m3
D204.0-2	Prix TTC du service d'assainissement collectif au m3 pour 120 m3 au 01/01/N	2.27 €	euros/m3
P201.1-1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	20.5%	pourcent
P202.2-1	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	50	
P206.3-1	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	pourcent
P207.0-1	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité du service de l'assainissement collectif	0 €	euros
P251.1-1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	0	
P252.2-1	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	13.2	/ 100 km
P253.2-1	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0	pourcent
P254.3-1	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	68.3%	pourcent
P255.3-1	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	70	
P257.0-1	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente, service de l'assainissement collectif	5%	pourcent
P258.1-1	Taux de réclamations du service de l'assainissement collectif	0.4	par milliers d'abonnés



5 L'ORGANISATION DE SAUR

5.1 PRESENTATION DE LA SOCIETE

LA PROXIMITÉ

Écouter et agir
en conséquence

LA SOLIDARITÉ

Se rendre disponible
et faire primer le collectif

LA TRANSPARENCE

Partager l'information
et travailler en confiance

LE SENS DU SERVICE

Se montrer réactif
et toujours à l'écoute du client

LA RESPONSABILITÉ

Agir et assumer
ses décisions

LE PRAGMATISME

Apporter des solutions
simples et efficaces



LA PROXIMITÉ

ÉCOUTER ET DÉCIDER EN CONSÉQUENCE

LA SOLIDARITÉ

SE RENDRE DISPONIBLE ET FAIRE PRIMER LE COLLECTIF

LA TRANSPARENCE

PARTAGER L'INFORMATION ET TRAVAILLER EN CONFIANCE

LE SENS DU SERVICE

SE MONTRER RÉACTIF ET TOUJOURS À L'ÉCOUTE DU CLIENT

LA RESPONSABILITÉ

AGIR ET ASSUMER SES DÉCISIONS

LE PRAGMATISME

APPORTER DES SOLUTIONS SIMPLES ET EFFICACES

1.

SAUR, LES VALEURS PORTES FONT LES GRANDES ÉQUIPES

**Presentation de
l'entreprise**

*Saur, une organisation et
une méthode éprouvée*



À MARNE-LA-VALLÉE

Sébastien, Chargé gestion des réseaux | Annick, Expert CPO | Laurent, Directeur de production | Antoine, Dessinateur projeteur | Sandra, Chargée clientèle | Mickaël, Electromécanicien | Richard, Directeur régional | Anne-Sophie



PRESENTATION DE L'ORGANISATION SAUR

La société SAUR, une entreprise décentralisée proche des territoires, assure une couverture nationale grâce à **6 DIRECTIONS OPERATIONNELLES (DIROP)**, **8 CENTRES DE PILOTAGE OPERATIONNEL (CPO)** et **20 DIRECTIONS REGIONALES (DR)** (dont 2 dans les DOM) composées de **60 AGENCES** qui ont en charge la bonne exécution des contrats.

L'implantation de ces directions régionales et agences assure une proximité et une réactivité au service de ses clients collectivités et consommateurs.

En appui de la **DIRECTION REGIONALE**, la **DIRECTION OPERATIONNELLE** et le **CENTRE DE PILOTAGE OPERATIONNEL**, regroupe l'ensemble des services pour mettre en œuvre notre stratégie et répondre pleinement aux besoins de votre territoire.

NOTRE STRATÉGIE

- Une méthodologie approuvée.
- Une organisation et des outils innovants.
- Des équipes et des compétences locales mobilisées 24h/24.

NOTRE CPO EST LE DISPOSITIF CENTRALISE DE SUPERVISION ET DE PILOTAGE EN TEMPS REEL DE L'EXPLOITATION



Le Centre de Pilotage Opérationnel est une véritable « tour de contrôle » qui rassemble des experts, techniciens et spécialistes dans des domaines aussi variés que les processus de traitement, l'hydraulique, la maintenance, la cartographie. Grâce à l'information, issue d'une multitude de capteurs innovants et Hi-Tech qui suivent votre patrimoine 24h/24, votre service de l'eau devient intelligent et interactif.

Des experts métiers permettent de garantir une gestion optimale de vos installations et mettent leurs compétences votre service des collectivités en intégrant vos enjeux spécifiques à votre territoire.

Des spécialistes traitent, analysent et véhiculent en temps réel des milliers de données, directement issues du terrain, en vue d'en assurer la traçabilité et l'analyse pour vous accompagner au mieux dans la maîtrise de la politique de l'eau sur votre territoire.

Le CPO, garant d'une liaison permanente entre experts, ordonnanceurs et équipes de terrain, permet de suivre en temps réel et d'analyser les éléments du réseau grâce aux remontées d'informations des différents capteurs.

Le CPO permet de mettre à votre disposition le meilleur de la technologie en vous faisant bénéficier des dernières avancées en matière de R&D et d'innovation.

Cette organisation et notre stratégie nous permettent de proposer un service adapté aux besoins spécifiques de chaque collectivité pour répondre aux exigences des territoires en offrant à tous l'excellence d'une même qualité de service à un prix maîtrisé.





LES SMART SOLUTIONS BY SAUR

LE MEILLEUR DES TECHNOLOGIES AU SERVICE DE VOTRE COLLECTIVITE ET DE L'INDUSTRIE.

Le développement de technologies intelligentes dans le domaine de l'eau est un axe clé de notre politique d'innovation.

Saur innove en partenariat avec des sociétés spécialisées, afin de relever les défis de demain : gestion de la ressource, gestion du patrimoine, sécurisation de la ressource et de la distribution et suivi permanent de la qualité de l'eau.

Grâce à ce partenariat, nous améliorons durablement notre performance opérationnelle sur tous les territoires et nous créons de nouveaux services pour mieux préserver la ressource en eau, le patrimoine et l'environnement afin de répondre aux 4 grands enjeux de la politique de l'eau.

➔ 4 enjeux : des solutions innovantes



ENJEU 1 GESTION, SURVEILLANCE ACTIVE ET PRESERVATION DE LA RESSOURCE

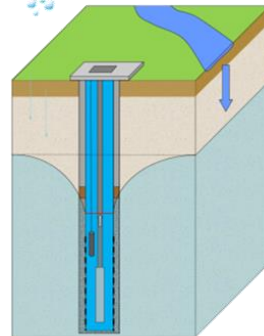
① MAITRISER ET SURVEILLER LA RESSOURCE EN EAU

Aquavision® permet :

- De gérer en continu et de sécuriser la ressource en connaissant parfaitement ses aspects qualitatifs et quantitatifs et leur évolution dans le temps ;
- De mieux anticiper les risques de sécheresse

et de dégradation de la ressource ;

- De pérenniser la ressource et d'optimiser son exploitation (vérification du débit spécifique, rabattement...) ;

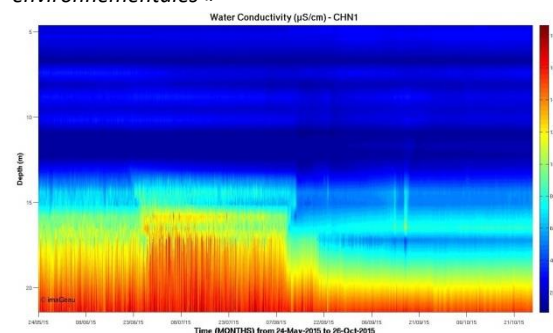


AquaStandard – Control ou Sécurité



Aqua 3D

Les données issues d'Aquavision® (courbe enveloppe, suivi du biseau salé...), vous sont mises à disposition sous EMI ou « Interface de gestion des données environnementales »



Exemple de suivi du biseau salé

② AMELIORER LA PERFORMANCE DES RESEAUX D'EAU POTABLE EN DETECTANT LES FUITES PLUS RAPIDEMENT

EAR® (Ecoute Active de Réseaux) permet :

- d'assurer une localisation précise des fuites et de les réparer au plus vite
- une écoute acoustique fiable en continu des réseaux.



ENIGMA3M® permet :

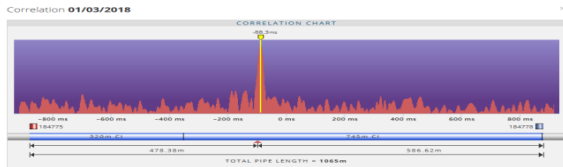
– Prestation de Service- Eau Usée

SYNDICAT DES COMMUNES DU N





- des écoutes acoustiques **géolocalisées**
- des **corrélations systématiques de nuit** pour déterminer l'emplacement précis des fuites



③ PRESERVER VOTRE PATRIMOINE ET LIMITER LES VOLUMES DE PERTE PAR UNE SURVEILLANCE EN CONTINUE DES PHENOMENES TRANSITOIRES

CELLO4S® permet :

- de suivre en continu les **phénomènes transitoires** et l'évolution des **pressions** dans les conduites
- proposer des solutions pour limiter les **à-coups hydrauliques** qui fragilisent le réseau



ENJEU 2 SECURISATION ET SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'EAU

④ AMELIORER EN TEMPS REEL LA PERFORMANCE ET LA FIABILITE DES RESEAUX DE DISTRIBUTION D'EAU

Intellitect® (sondes multiparamètres) permet :

- D'assurer la détection rapide d'anomalies ou de zones de défaillances critiques ;
- D'anticiper les dysfonctionnements ;
- De sécuriser 24h/24 la distribution d'eau aux abonnés ;
- D'obtenir une meilleure maîtrise de la qualité de l'eau et de son évolution dans les réseaux.

Réseau « sentinelle » :

sécurisation de l'eau

distribuée aux abonnés



⑤ GARANTIR LA SECURITE SANITAIRE DE L'EAU : R&D

Les procédés de la R&D de Saur :

- **Le CarboPlus®** permet d'éliminer un très large spectre de micropolluants dans l'eau (dont les métabolites de pesticides) et des résidus médicamenteux à un coût maîtrisé.



ENJEU 3 MAITRISE DE LA CONSOMMATION

⑥ MIEUX INFORMER LES CLIENTS GRACE A UNE TELERELEVÉ INTER-OPERABLE

La **Télérelève** permet :

- Pour les consommateurs, de suivre leurs consommations d'eau et d'être alerté en cas de consommation anormale.
- Pour la collectivité et les exploitants, de suivre les rendements sectoriels des réseaux et les pics de consommation, ainsi que les consommations des compteurs communaux.



ENJEU 4 TRANSITION ENERGETIQUE

⑦ PRODUIRE DE L'ÉNERGIE VERTE : R&D

Les procédés de la R&D de Saur :

- **La méthanisation** permet de développer de l'énergie à partir de la digestion des boues de station d'épuration et de déchets organiques périurbains.



SYNDICAT DES COMMUNES DU N

– Prestation de Service- Eau Usée

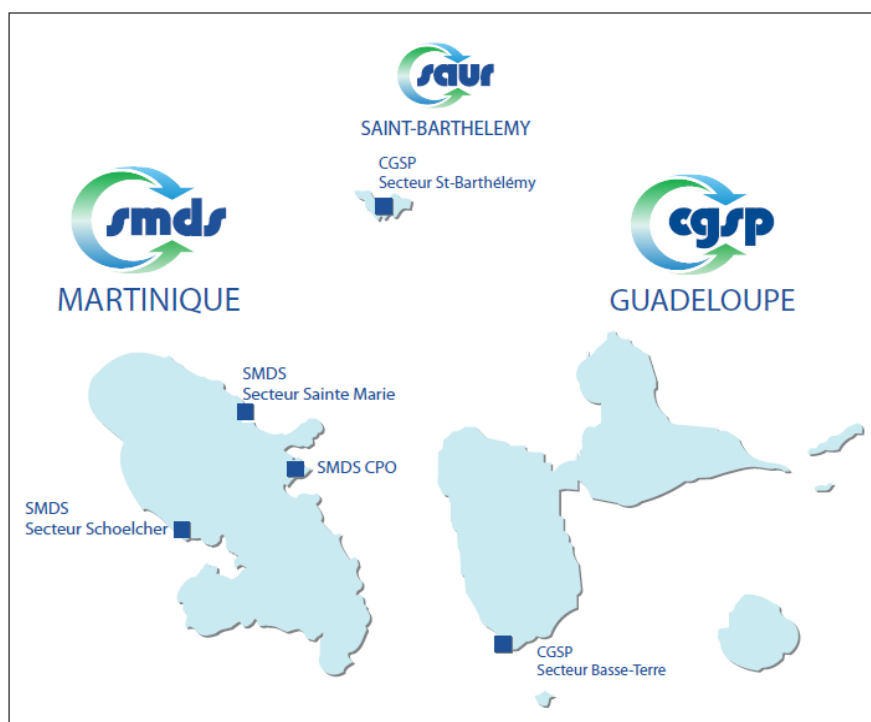


5.2 L'ORGANISATION DE SAUR AUX ANTILLES

Présentation générale

SAUR Antilles, est composée de 2 filiales présentes en Martinique, en Guadeloupe et d'un établissement SAUR à Saint-Barthélemy :

- La **SMDS** en Martinique avec :
 - Le Secteur de Schœlcher ;
 - Le Secteur de Sainte Marie ;
 - Le Centre de Pilotage et Pôle Technique du Robert ;
 - La Direction Générale et Financière à Schœlcher.
- La **CGSP** en Guadeloupe implantée à Basse Terre.
- L'établissement **SAUR** Saint Barthélemy.



Carte de Saur aux Antilles

Les caractéristiques générales sont les suivantes

Indicateur de capacité	Valeur
------------------------	--------



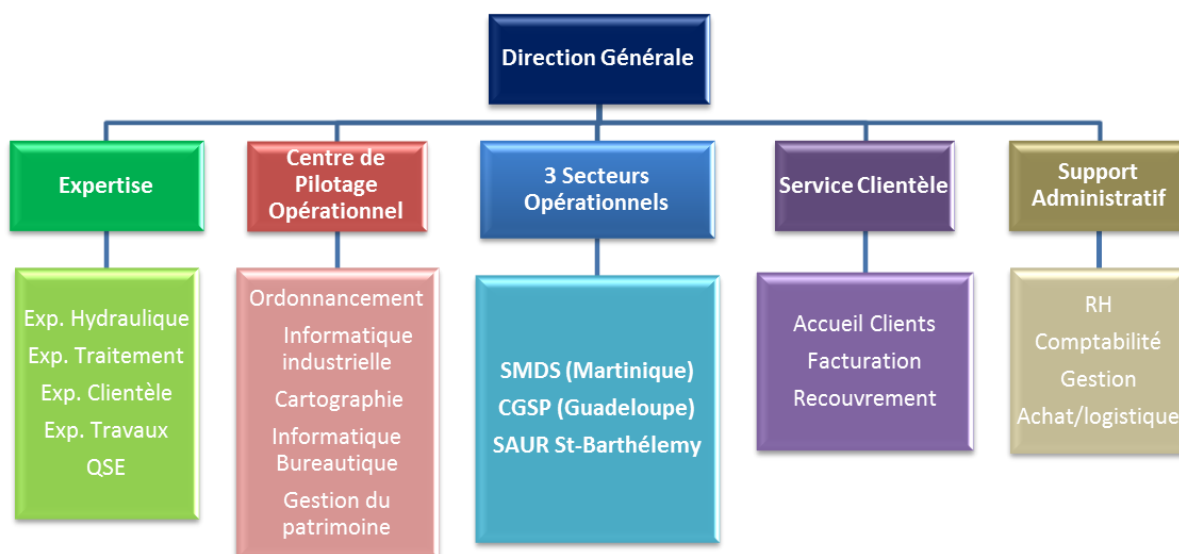


Communes desservies	17
Population desservie	116 066 hab.*
Clients eau potable	50 461
Clients assainissement	8 158
Collaborateurs	130

* Valeur Insee 2012

5.3 LE PERSONNEL

5.3.1 Organisation régionale



L'organisation régionale est organisée autour du Centre de Pilotage Opérationnel (CPO ACOMAT) et du pôle expertise au Robert. Cette organisation novatrice et performante, développée par le Groupe Saur et ses filiales aux Antilles, a pour mission de faciliter, d'optimiser et de moderniser la gestion, de l'eau.

SMDS et CGSP sont les premiers opérateurs à déployer une telle organisation aux Antilles.



5.3.2 Organisation du secteur

Présentation générale

La société SMDS (Filiale à 100% de SAUR France)

Missions

Les missions de SMDS sont les suivantes :

- Exploitation au quotidien des stations et des réseaux d'eau et d'assainissement
- Relations courantes avec les Collectivités
- Relations au quotidien avec les clients consommateurs, principalement par l'agent clientèle et les agents releveurs
- Permanence du service 24 h / 24 h

5.4 LES MOYENS

5.4.1 Les laboratoires d'analyses SAUR accrédités COFRAC

SAUR dispose d'un réseau de laboratoires d'analyses internes et de partenariat avec des laboratoires externes accrédités COFRAC reconnus pour leur expertise en environnement et intervenant régulièrement sur le périmètre du contrat.

En cas de pollution accidentelle, ces laboratoires sont sollicités pour détecter dans les plus brefs délais le type de produits incriminés. Ils garantissent une astreinte continue et peuvent être sollicités 24h/24.

5.4.2 Les directions support du groupe SAUR

Le siège SAUR met à la disposition des Directions Régionales et des centres opérationnels d'exploitation son expertise dans de nombreux domaines, et notamment :

1. Traitement des eaux ;
2. Hydraulique ;
3. Maintenance ;
4. Informatique industrielle ;
5. Télé relève et radio relève ;
6. Logiciels métiers ;
7. Logistique et achats.





5.4.3 Les logiciels métier du groupe SAUR

SAUR a développé et mis en œuvre toute une gamme de logiciels spécialisés dans le domaine de l'exploitation des services publics d'eau et d'assainissement :

SAPHIR	Gestion de la clientèle
J@DE	Gestion des achats et de la comptabilité
MIRE QUALITE PRODUIT	Gestion de la qualité de l'eau
MIRE PRODUCTION	Gestion de la production et du traitement de l'eau
MIRE FORCE MOTRICE	Gestion de l'énergie électrique
MIRE EQUIPEMENTS DE MESURE GERES	Gestion des équipements de mesures
MIRE PATRIMOINE	Gestion des équipements techniques
MIRE RENOUVELLEMENT	Gestion du renouvellement des matériels électromécaniques
MIRE RAD	Génération des rapports annuels du délégataire destinés aux collectivités
GEF et GEF PREVENTIF	Gestion de la maintenance
PDI / MOBITECH	Planification des interventions de terrain
VAL	Gestion des épandages agricoles
AGATE	Gestion de l'assainissement non collectif
CART@JOUR - ANC	Gestion de l'assainissement non collectif (partenariat avec G2C Informatique)
AQUASOFT	Modélisation et optimisation des réseaux d'eau sous pression, y compris de la qualité de l'eau
BACARA	Calcul du traitement de mise à l'équilibre des eaux
ARC GIS	Cartographie informatisée des réseaux
WINRAM	Calcul de la protection des réseaux d'eau sous pression
CHARLINE	Calcul des lignes d'eau dans les usines de traitement
STANDARDS D'AUTOMATISMES	Contrôle commande des installations déléguées à l'aide d'automates programmables
ELOISE et SCOPE	Système de supervision locale des installations de production ou traitement
GEREMI 32/TOPKAPI	Télesurveillance à distance et gestion des alarmes des installations de production ou traitement
e-collectivité	Mise à disposition de nos clients collectivités via Internet de données issues de notre système d'information : cartographie



des réseaux d'eau, suivi de la production et du fonctionnement des installations, suivi des contrôles des installations d'assainissement non collectif

5.4.4 Les ressources matérielles du secteur

MOYENS (en nombre)	Secteur Martinique
Véhicule léger	30
Véhicule type 4x4 (dont 2 spécialisés dans la réparation des fuites)	12
Véhicule type 4x2	1
Véhicule type benne	3
Mini-pelle	2
Pompe épuisement	2
Compresseur	2
Tronçonneuse	5
Machine à percer en charge	2
Groupe Electrogène mobile	4
Blindages pour trachées	6
Feux tricolores	1
Projecteur	1
Poste de soudure	2
Serveur de supervision	1
Détecteur à induction des canalisations	1
Corrélateur acoustique	2
Nettoyeur haute pression	3
Poste informatique	35
Scie à sol	3
Système électro-acoustique de détection de fuites d'eau	1
Prélocalisateurs acoustiques	2x25
Appareil de localisation de fuites par gaz traceur	1
Coupe tube amiante DN 300	1
Marteau piqueur	2
Portique de levage mobile	1



5.5 L'ORGANISATION DE L'ASTREINTE

5.5.1 L'organisation régionale

La permanence de service

Dispositif d'alerte

- Pendant l'ouverture des bureaux, les interventions nécessaires à la continuité de service sont assurées par l'ensemble du secteur d'exploitation, relayé si besoin, par les services de la Direction.
- En dehors de ces horaires, les clients peuvent continuer à composer le n° d'accès indiqué sur leur facture :
 - ils sont mis en relation avec un responsable de **permanence 24h/24 et 7j/7**.
 - ce dernier déclenche l'intervention d'un agent ayant les compétences pour l'intervention mais peut également faire appel, si besoin, au renfort d'un électromécanicien d'astreinte ou d'un autre agent de terrain.
- L'électromécanicien de permanence peut également recevoir des informations transmises par notre système de télésurveillance (TOPKAPI).

Les moyens humains

- Le niveau II de permanence
 - reçoit les appels clients ainsi que les appels de télésurveillance
 - coordonne les interventions des niveaux III sur le terrain.
- En cas d'incident majeur (pollution, manque d'eau généralisée, accident...), le niveau II fait appel au **cadre de permanence** de niveau I, qui :
 - mettra en œuvre les dispositions d'urgence
 - assurera la liaison entre l'astreinte locale et les services de l'Etat

Les moyens techniques

- Un standard téléphonique

Ce central permet de donner un message d'information paramétrable à distance par l'agent de permanence en cas de perturbation sur le réseau

- Un central de Supervision (TOPKAPI)

Il permet de traiter et prioriser toutes les alarmes et informations en provenance des installations.



5.6 LA DEMARCHE DE MANAGEMENT

5.6.1 Démarche Qualité ISO 9001 - 2000



La certification ISO 9001 :

Notre Compétence, Votre Garantie

Le Pôle Eau et Assainissement de Saur a pour mission de réaliser le service de l'eau et/ou de l'assainissement pour le compte de ses clients collectivités. Dans ce cadre, il se doit de respecter la réglementation et de répondre aux attentes des ses clients et autres parties prenantes (clients consommateurs, administrations, associations de protection de l'environnement...).

Depuis plus de 12 ans, Saur a ainsi mis en place différents outils de management, techniques et organisationnels, qui lui permettent de garantir au quotidien la qualité du service ou de la prestation technique rendus.

Ceci passe en particulier par une parfaite maîtrise des risques opérationnels pouvant impacter la satisfaction des clients et des consommateurs (respect des obligations contractuelles) et leur santé (risque sanitaire associé à une pollution chimique ou bactériologique de l'eau potable).

Dans ce but, Saur identifie l'ensemble des risques pour les métiers de l'eau et de l'assainissement, mesure la satisfaction des clients et des consommateurs, assure un traitement efficace et rapide des réclamations et met en place des plans d'amélioration.

Saur réalise également des exercices de simulation de crise de manière à développer, à tous les niveaux de l'entreprise, sa capacité à réagir dans des situations difficiles. Ce travail est aussi l'occasion de créer des synergies très utiles avec ses clients et ses parties prenantes telles que : ARS, préfecture, pompiers, ...

Ces efforts et cette dynamique permettent à Saur d'être certifiée par **Afnor Certification** (organisme externe) selon la norme internationale ISO 9001 version 2008, orientée vers la satisfaction du client et la qualité du produit ou du service fourni.

Cette démarche démontre la volonté de Saur de servir ses clients avec toujours plus de professionnalisme, de proximité et de compétences. Elle constitue aussi un réel engagement à l'amélioration continue, vecteur de progrès et de dialogue entre Saur et ses clients.





Pour les collectivités, cette certification ISO 9001 est avant tout un gage de transparence. Elle peut ainsi servir de base à une communication factuelle et objective pour mettre en valeur les efforts engagés au niveau d'un territoire en vue d'améliorer la gestion globale de l'eau.

De plus, elle conduit à des bénéfices concrets sur le terrain, par exemple dans les domaines suivants :

- La satisfaction du consommateur : traitement personnalisé, mesure des performances de l'entreprise grâce à l'évaluation régulière de la satisfaction des consommateurs
- Une information permanente à destination du client consommateur (site internet, plateformes téléphoniques) et de la collectivité (rapport annuel du délégataire)
- Une meilleure gestion des risques et la mise en place de moyens efficaces pour anticiper : surveillance sanitaire permanente, exercices de crise, mise en place de moyens de prévention, gestion des déchets...

SAUR ANTILLES a renouvelé son certificat ISO 9001 délivré par l'AFAQ.

Notre engagement dans cette démarche de management, fortement mobilisatrice des compétences, est motivé par notre volonté constante d'amélioration de nos performances et de la qualité de nos prestations en tenant compte de la sécurité des collaborateurs et de notre environnement.

5.6.2 Démarche intégrée Qualité-Sécurité-Environnement



Le système de Management QSE intégré :

Notre Compétence, Votre Garantie

Le Pôle Eau et Assainissement de Saur en France a pour mission de réaliser le service de l'eau et/ou de l'assainissement pour le compte de ses clients collectivités. Dans ce cadre, il se doit de respecter la réglementation et de répondre aux attentes des ses clients et des autres parties prenantes (clients consommateurs, administrations, associations de protection de l'environnement...).





Depuis plus de 12 ans, Saur a ainsi mis en place différents outils de management, techniques et organisationnels, qui lui permettent de garantir au quotidien :

- la qualité du service ou de la prestation technique rendus,
- la santé et la sécurité de ses collaborateurs,
- la préservation de l'environnement.

Ceci passe en particulier par une parfaite maîtrise des risques opérationnels inhérents à ses activités qu'il s'agisse :

- des **risques qualité** associés à un non respect de ces obligations contractuelles,
- des **risques sanitaires** associés à une pollution chimique ou bactériologique de l'eau potable,
- des **risques environnementaux** associés à une pollution du milieu récepteur, aux émissions de gaz à effet de serre ou encore au devenir des déchets produits sur les sites,
- des **risques en matière de santé et de sécurité** de tous les collaborateurs amenés à intervenir sur les sites, qu'il s'agisse des risques routiers ou des risques associés au travail en hauteur, aux milieux confinés et la présence de produits dangereux...

Dans ce but, Saur identifie l'ensemble des risques pour les métiers de l'Eau et Assainissement, analyse la conformité réglementaire des installations, met en place des plans d'amélioration, mesure la satisfaction des clients et des consommateurs et assure un traitement efficace et rapide des réclamations.

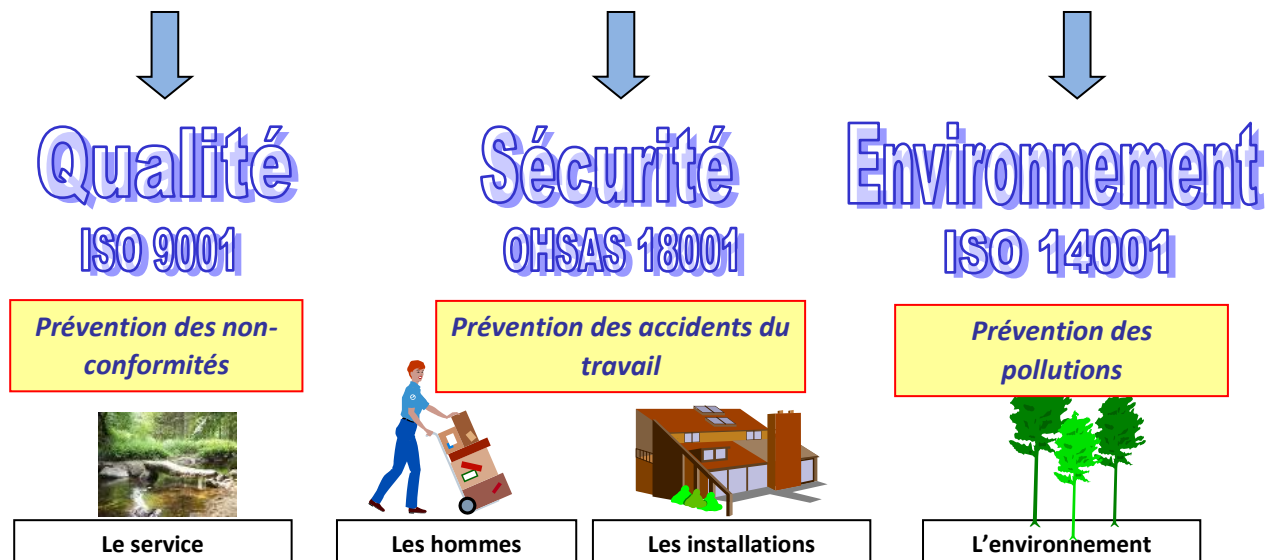
Saur réalise également des exercices de simulation d'urgence ou de crise de manière à développer, à tous les niveaux de l'entreprise, sa capacité à réagir dans des situations difficiles. Ce travail est aussi l'occasion de créer des synergies très utiles avec ses clients et ses parties prenantes telles qu'ARS, préfectures, pompiers, ...

Ces efforts et cette dynamique permettent aux régions métropolitaines du Pôle Eau et Assainissement d'être certifiées selon les 3 référentiels internationaux de management suivants :

- **Norme ISO 9001 : 2008**, orientée vers la satisfaction du client et la qualité du produit ou du service fourni par l'entreprise,



- **Référentiel OHSAS 18001 : 2007**, orienté vers le management de la sécurité dans l'entreprise et sur la maîtrise des risques liés à la santé des collaborateurs,
- **Norme ISO 14001 : 2004**, orientée vers la protection de l'environnement, qu'il s'agisse de l'air, de l'eau, ou des sols.



Le Pôle eau et Assainissement a ainsi été en 2007 la première éco-industrie française à obtenir cette triple certification QSE sur l'ensemble de son périmètre et de ses activités.

Cette reconnaissance externe, délivrée par Afnor certification, participe à la volonté de Saur de servir ses clients avec toujours plus de professionnalisme, de proximité et de compétences. Elle constitue aussi un réel engagement à l'amélioration continue, vecteur de progrès et de dialogue entre Saur et ses clients.

Pour les collectivités, cette triple certification est aussi un gage de transparence. Elle peut ainsi servir de base à une communication factuelle et objective pour mettre en valeur les efforts engagés au niveau d'un territoire en vue d'améliorer la gestion globale de l'eau.

Elle constitue également un outil fédérateur pour faire dialoguer différents acteurs dans le but de mettre en place des actions transverses sur des thématiques aussi larges que la réduction des impacts environnementaux (odeurs, devenir des boues, qualité des eaux de baignade, ...) ou la préservation des ressources en eau.

De plus, elle conduit à des bénéfices concrets sur le terrain, par exemple dans les domaines suivants :



- La satisfaction du consommateur : traitement personnalisé, information permanente, mesure des performances de l'entreprise grâce à l'évaluation régulière de la satisfaction des consommateurs
- Une meilleure gestion des risques et la mise en place de moyens efficaces pour anticiper : surveillance sanitaire permanente, exercices de crise, mise en place de moyens de prévention, gestion des déchets, ...
- Une gestion durable de l'eau : préservation de la ressource en eau, respect des équilibres naturels, lutte contre les fuites du réseau, réutilisation des eaux usées épurées, communication grand public, liens avec les établissements scolaires,
- Un développement durable des territoires autour d'outils fédérateurs : partenariats sur les démarches de développement durable / Agenda 21 des collectivités, réduction des émissions de gaz à effet de serre, protection du littoral et développement touristique, contribution à la formation d'apprentis à nos métiers avec possibilité d'embauche, ...



6 LE CONTRAT

6.1 LES INTERVENANTS

6.1.1 La collectivité

Nom de la collectivité : Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (CAPNM)

Le Maire ou Président : Monsieur Alfred MONTHIEUX

La Directrice Déléguée : Madame Maryse. DUBREAS

Siège : 39, Lotissement La Marie - 97225 Le Marigot

Téléphone : 05.96. 53.53.72

Télécopie : 05.96. 53.62.97

e-mail : maryse.dubreas@capnordmartinique.fr

6.1.2 Les collectivités adhérentes

Nom de la commune	Nom du (des) délégué(s)	N° téléphone Mairie
AJOUPA BOUILLON	M. SUEDILE, M. BONTE	05.96.53.32.22
BASSE POINTE	MME CASIMIRIUS ; M. GOLVET	05.96.78.50.44
GRAND RIVIERE	M. BOUQUETY; Mme MOREAU	05.96.55.77.77
GROS MORNE	M. ORVILLE; MME BONNECHOSE	05.96.67.50.11
LORRAIN	M. ABELKALON; M. ZELELA	05.96.53.44.22
MACOUBA	M. VARACAVOUDIN; MME ESCAVOCAL	05.96.78.53.68
MARIGOT	M. PERASTE; M. NEIZELIEN	05.96.53.50.09
SAINTE MARIE	M. MONTFLORE; M. COURSET	05.96.69.30.06
TRINITE	M. LESDEMA; Mme FORTAS	05.96.58.20.12
ROBERT	M. MIRAM-MARTHE-ROSE; MME LONETE	05.96. 65.10.05

6.1.3 Agence régionale de santé

Agence Régionale de Santé

Interlocuteur : Monsieur BLATEAU Alain

Adresse : Avenue PASTEUR BP 658 97263 FORT DE FRANCE

Téléphone : 05.96.39.42.87

Télécopie : 05.96.39.44.26

email : Alain.blateau@ars.sante.fr

6.1.4 L'agence de l'eau

Nom de l'Agence : Office Départemental de l'Eau de la Martinique

L'interlocuteur : Madame Michéla ADIN (Directrice)

Adresse : 7 Avenue Condorcet - BP 32 - 97201 Fort-de-France

Téléphone : 05.96.48.47.20

Télécopie : 05.96.63.23.67

e.mail : ode972@wanadoo.fr





6.1.5 Le délégataire SAUR

	SMDS
Directeur Délégué :	Etienne DU COUËDIC puis Christophe PINARDAUD
Adresse :	Z.A. Belle Etoile – 97230 SAINTE MARIE
Téléphone :	0596 69 54 74
Télécopie :	0596 69 30 00
e.mail :	christophe.pinardaud@saur.com

6.2 LE CONTRAT

Nature du contrat :	Prestation de Service
Date d'effet :	01/04/2017
Date d'échéance (intégrant les avenants éventuels) :	30/06/2018

6.3 VIE DU CONTRAT

6.3.1 Les avenants signés dans l'année

Le contrat de Délégation de Service Public a été remplacé par un contrat de Prestation de Service à compter du 1^{er} avril 2017.

6.3.2 Les avenants

Néant.

6.3.3 Les clauses de révision atteintes

Néant.

6.4 ENGAGEMENTS A INCIDENCES FINANCIERES

6.4.1 Les conventions

● Les conventions de rejet

Néant.

● Les autres conventions

Néant.

6.4.2 Les biens de reprise

Il s'agit des biens qui appartiennent au délégataire et qui peuvent être vendus à la Collectivité à l'issue du contrat. Les éléments concernant cet aspect sont repris dans le chapitre « Votre patrimoine – Les biens de reprise ».



6.4.3 Les engagements liés au personnel

1^{er} cas : Les conditions d'application des dispositions de l'article L122.12 sont réunies.

Dès lors qu'il y a transfert d'une entité économique autonome disposant des moyens et du personnel spécifiquement affectés à la poursuite de l'activité, les moyens et le personnel sont transférés en application des dispositions du Code du Travail (article L 122-12).

Ces dispositions sont applicables à toutes les entreprises, qu'elles adhèrent ou non à la FP2E. Dans le cas de reprise de l'activité par une collectivité territoriale (retour en régie), le transfert est effectué en application des modalités prévues par l'article 20 de la loi du 26 juillet 2005.

2^{ème} cas : Les conditions prévues par l'article L 122.12 ne sont pas réunies

2.1. Entreprises de la profession adhérentes à la FP2E.

Dans le cas où les deux entreprises, (l'entreprise cédante et l'entreprise reprenant l'activité) adhèrent à la FP2E, celles-ci ont l'obligation d'appliquer les dispositions de l'article 2.5.2 de la Convention Collective de L'Eau et de l'Assainissement qui prévoit le transfert en fin de contrat du personnel spécifiquement affecté à l'activité.

2.2. Si l'une des deux entreprises est non adhérente à la FP2E.

En ce cas, les entreprises concernées ne sont pas tenues d'appliquer les dispositions de l'article 2.5.2 précité, mais elles peuvent à leur guise et selon leur intérêt, en accepter ou en demander l'application.

6.4.4 Les flux financiers

A l'issue de l'actuel contrat de délégation, les engagements financiers suivants devront faire l'objet d'un solde :

- Régularisation éventuelle de TVA (sur les investissements de la Collectivité, liés à l'exploitation du service, ayant fait l'objet d'une attestation délivrée par cette dernière),
- Régularisation des surtaxes collectées et reversées, après déduction des impayés éventuels,
- Transfert de propriété des biens de reprise éventuels,
- Régularisation des fonds et programme de renouvellement s'il y a lieu,
- Régularisation de tout autre type d'engagement contractuel spécifique (fond de travaux, fond d'investissement, ...).



7 LA GESTION CLIENTELE

7.1 NOMBRE DE BRANCHEMENTS

7.1.1 Nombre total de branchements raccordés au 31 décembre de l'année

Commune	2016	2017	Evolution N/N-1
BASSE-POINTE	883	877	-0.7%
GRAND'RIVIERE	33	32	-3.0%
GROS-MORNE	404	421	4.2%
L'AJOUA-BOUILLON	186	184	-1.1%
LA TRINITE	43	45	4.7%
LE LORRAIN	917	920	0.3%
LE MARIGOT	581	575	-1.0%
MACOUBA	156	158	1.3%
SAINTE-MARIE	1771	1 791	1.1%
Total de la collectivité	4 974	5 003	0.6%

7.1.2 Décomposition par type de branchements raccordés

Commune	2017	Particuliers et Autres			communaux
		Dont < 200 m3/an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6 000 m3/an (tranche 2)	Dont conso > 6 000 m3/an (tranche 3)	communaux
BASSE-POINTE	877	818	56	0	3
GRAND'RIVIERE	32	31	1	0	0
GROS-MORNE	421	410	6	0	5
L'AJOUA-BOUILLON	184	171	12	0	1
LA TRINITE	45	44	1	0	0
LE LORRAIN	920	864	46	0	10
LE MARIGOT	575	543	22	0	10
MACOUBA	158	143	15	0	0
SAINTE-MARIE	1 791	1 680	88	0	23
Total de la collectivité	5 003	4 704	247	0	52
Répartition	-	94.02%	4.94%	0.00%	1.04%

7.1.3 Les branchements raccordables

Nombre de clients raccordables au 31 décembre

Commune	Raccordables depuis moins de 2 ans	Raccordables depuis plus de 2 ans
L'AJOUA-BOUILLON	0	1
BASSE-POINTE	0	3
GROS-MORNE	0	3
LE LORRAIN	2	18
LE MARIGOT	0	8
SAINTE-MARIE	0	1
Total de la collectivité	2	34





7.2 NOMBRE DE CONTRATS – ABONNES

Ce tableau présente le nombre de contrats au 31 décembre de chaque année affichée.

Commune	2016	2017	Evolution N/N-1
BASSE-POINTE	884	878	-0.7%
GRAND'RIVIERE	33	32	-3.0%
GROS-MORNE	405	422	4.2%
L'AJOUPA-BOUILLON	186	184	-1.1%
LA TRINITE	43	45	4.7%
LE LORRAIN	919	922	0.3%
LE MARIGOT	581	575	-1.0%
MACOUBA	156	158	1.3%
SAINTE-MARIE	1772	1 792	1.1%
Total de la collectivité	4 979	5 008	0.6%

7.3 NOMBRE DE CLIENTS

Ce tableau présente le nombre de clients au 31 décembre de chaque année affichée.

Commune	2016	2017	Evolution N/N-1
BASSE-POINTE	884	878	-0.7%
GRAND'RIVIERE	33	32	-3.0%
GROS-MORNE	403	420	4.2%
L'AJOUPA-BOUILLON	186	184	-1.1%
LA TRINITE	43	45	4.7%
LE LORRAIN	914	917	0.3%
LE MARIGOT	577	571	-1.0%
MACOUBA	156	158	1.3%
SAINTE-MARIE	1756	1 774	1.0%
Total de la collectivité	4 952	4 979	0.5%

7.4 LES VOLUMES ASSUJETTIS A L'ASSAINISSEMENT

7.4.1 Les volumes annuels assujettis à l'assainissement par commune

Les volumes indiqués dans le tableau ci-dessous représentent les volumes d'eau potable consommés assujettis à la redevance d'assainissement avant application des coefficients correcteurs.

Commune	2016	2017	Evolution N/N-1
BASSE-POINTE	93 870	86 347	-8.0%
GRAND'RIVIERE	3 050	3 215	5.4%
GROS-MORNE	23 591	29 675	25.8%
L'AJOUA-BOUILLON	17 962	17 312	-3.6%
LA TRINITE	3 061	2 926	-4.4%
LE LORRAIN	97 648	98 811	1.2%
LE MARIGOT	48 302	46 931	-2.8%
MACOUBA	17 251	16 734	-3.0%
SAINTE-MARIE	175 594	172 514	-1.8%
Total de la collectivité	480 329	474 465	-1.2%

Aucune convention de rejet n'étant en vigueur sur le SCNA, aucun volume assujetti à l'assainissement ne fait l'objet de coefficient correcteur

7.4.2 Les volumes assujettis à l'assainissement par type de branchements

Volumes globaux annuels exprimés en m3 avant application des coefficients correcteurs.

Commune	2017	Particuliers et autres			communaux
		Dont < 200 m3/an	Dont 200 < conso < 6 000 m3/an	Dont conso > 6 000 m3/an	communaux
BASSE-POINTE	86 347	60 291	21 203	0	4 853
GRAND'RIVIERE	3 215	2 952	263	0	0
GROS-MORNE	29 675	25 347	1 946	0	2 382
L'AJOUA-BOUILLON	17 312	13 766	3 538	0	8
LA TRINITE	2 926	2 713	213	0	0
LE LORRAIN	98 811	59 795	25 459	0	13 557
LE MARIGOT	46 931	38 894	5 338	0	2 699
MACOUBA	16 734	13 151	3 583	0	0
SAINTE-MARIE	172 514	107 982	33 631	0	30 901
Total de la collectivité	474 465	324 891	95 174	0	54 400
Consommation moyenne par type de branchement	95	69	385	-	1 046



7.4.3 Liste détaillée des industriels avec consommation supérieure à 6000 m3/an

Commune	Nom de l'industriel	Volume consommé en 2016	Volume consommé en 2017	Evolution N / N-1
Total des industriels		0	0	-

Seuls les clients considérés comme industriels sont repris dans ce tableau, d'où les différences avec le tableau de synthèse du paragraphe précédents.

7.4.4 Les volumes facturés

Les volumes facturés sont présentés dans les états des décomptes.

7.5 ETAT DES RECLAMATIONS CLIENTS

Réclamations récurrentes sur l'année	Nombre en 2016	Nombre en 2017
FACTURATION ENCAISSEMENT / REDEVANCE ET TARIF / Erreur facturation Assainissement	1	2

7.6 LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT

7.6.1 Le prix de l'assainissement

Prix de l'assainissement au 01/01/2017 pour une consommation de 120 m3 :

272.78 € T.T.C.

Soit :

2.27 € / m3

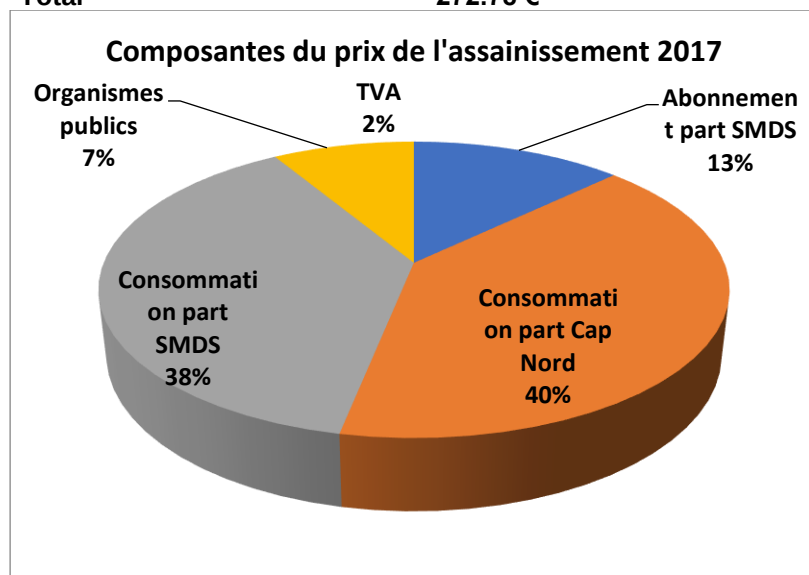
ou

0.0023 € / litre

7.6.2 Les composantes du prix de l'assainissement

La décomposition d'une facture d'assainissement pour une consommation annuelle de 120 m3 est la suivante :

Abonnement part SMDS	35.22 €	soit :	12.9%
Consommation part Cap Nord	109.78 €	soit :	40.2%
Consommation part SMDS	104.16 €	soit :	38.2%
Organismes publics	18.00 €	soit :	6.6%
TVA	5.62 €	soit :	2.1%
Total	272.78 €		



7.6.3 L'évolution du prix

Année	2016	2017	2018
Prix du m3 au 1er janvier	2.27 €	2.27 €	2.29 €
Evolution N/N-1	0.2%	0.2%	0.5%



7.7 SITE INTERNET SAUR

Saur met à la disposition de ses clients particuliers une agence en ligne, accessible à partir du portail www.saur.com.

Les clients de SMDS, société filiale de Saur, ont accès à ces mêmes services à partir de l'adresse www.smds.fr où ils sont accueillis, puis redirigés vers le site Saur où ils peuvent créer leur espace client.



www.saurclient.fr : une agence en ligne 24h/24

Notre site www.saurclient.fr est dédié à tout client abonné au service de l'eau. Chacun peut y créer son Espace Client, et y gérer son ou ses comptes, en toute sécurité.

L'espace client est mis à jour quotidiennement grâce à une interface sécurisée entre les bases de données clients et le site.

Comment faire pour

- ▶ Vous abonner
- ▶ Nous contacter
- ▶ Vérifier votre consommation
- ▶ Opter pour l'e-facture
- ▶ Vous informer sur la qualité de votre eau
- ▶ Résilier votre abonnement

> Gestion du compte sur « Mon Espace Client »

Sur son Espace Client, le client peut visualiser ses informations personnelles, le solde de son compte, son dernier index relevé, son historique de consommation sur 3 ans, sa dernière facture.

Il peut également y effectuer à toute heure les opérations nécessaires à la gestion de son compte et via les formulaires en ligne, contacter directement le service clientèle local concerné par sa demande. Les fonctionnalités disponibles sont largement utilisées par nos clients qui peuvent :

- ▶ Modifier leur adresse de facturation
- ▶ Modifier leurs identifiants de connexion
- ▶ Modifier ou communiquer leurs coordonnées bancaires
- ▶ Modifier leur mode de paiement
- ▶ Communiquer le relevé de leur compteur
- ▶ Souscrire à un nouvel abonnement
- ▶ Résilier leur abonnement en cours
- ▶ Demander une fermeture temporaire de branchement
- ▶ Demander un devis pour un branchement
- ▶ Régler leur facture par carte bancaire
- ▶ Souscrire à l'e-facture Saur et consulter leurs factures en ligne
- ▶ Nous adresser un mail
- ▶ Recevoir un mail lors de la relève de leur compteur
- ▶ Différer le prélèvement de leur facture de solde

A partir de la page d'accueil, les internautes non encore clients de Saur peuvent nous contacter, demander en ligne un devis ou une estimation de travaux de branchement, ou un encore, un abonnement au service de l'eau.

> Information sur l'eau dans la commune du client

Dans cet espace client, le client accède aussi à une information personnalisée sur l'eau dans sa commune. Il peut y retrouver :

- ▶ la qualité de l'eau dans sa commune,
- ▶ une description des installations (station de traitement ou d'assainissement, réseau...)
- ▶ les travaux prévus sur la commune (les interruptions de services y sont annoncées)
- ▶ des alertes en cas de coupure, de casse de réseaux, de pollution...
- ▶ un espace spécifique est prévu pour l'actualité de l'eau sur la commune (Investissements prévus, actualité évènementielle, lien vers le site de la collectivité).

> Une information exhaustive sur les thématiques de l'Eau

Dans les rubriques de « Toute l'info sur l'eau », l'internaute accède à une information détaillée sur les thèmes liés à l'eau :

- ▶ des conseils pratiques,
- ▶ un espace documentation pour le téléchargement des brochures Saur,
- ▶ des réponses aux questions les plus fréquentes,
- ▶ l'essentiel pour la préservation de l'eau dans l'environnement,
- ▶ les grands thèmes de la qualité de l'eau,
- ▶ un simulateur de consommation.

En savoir plus

- Votre règlement**
Les modes de paiement que faire en cas de difficulté pour régler votre facture
- Votre facture**
Pour mieux comprendre votre facture
- Votre compteur**
Savoir le lire, l'utiliser, le protéger, et le rendre accessible
- Vous et l'Eau**
Les éco-gestes, pour maîtriser votre consommation



> Partenariat avec Websourd et HandiCaPZéro

► Websourd

WebSourd a développé une gamme de services de mise en relation entre la personne sourde et son environnement sur la base d'un concept de Visio-Interprétation qui donne accès à un interprète en langue des signes à distance ou un vélotypiste, par l'intermédiaire d'une connexion haut débit, d'une Webcam et d'un micro : [Elision Contact](#).

La personne sourde ne pouvant téléphoner à un numéro d'appel, se connecte sur le site www.saurclient.fr et peut accéder à nos services à travers une interface web sur une page d'accueil internet qui la met en relation avec un conseiller Saur via un interprète. L'internaute sourd choisit son mode de communication lorsqu'il se connecte (Langue des Signes Française ou écrit). En cas d'appel, c'est l'interprète WebSourd qui contacte le conseiller Saur.

► HandiCaPZéro

Grâce à notre partenariat avec l'association HandiCaPZéro, nous adaptons gratuitement nos supports écrits en caractères agrandis ou en braille. Le service « Confort de lecture », en ligne sur www.handicapzero.org, permet à nos clients de prendre connaissance des documents écrits de manière autonome en choisissant les options d'écran ou de lecture audio les mieux adaptées.

Enfin, sous l'onglet « Saur », l'internaute retrouve les coordonnées de nos services clientèle et la carte des implantations de Saur en France.

Accessibilité

websourd
EN SIGNES D'OUVERTURE

► Personnes sourdes ou malentendantes
Un interprète échange avec vous en LSF ou par écrit
[Cliquez ici](#)

► HandiCapZéro
Adaptation des documents pour les personnes malvoyantes
HandiCaPZéro





8 LE PATRIMOINE DU SERVICE

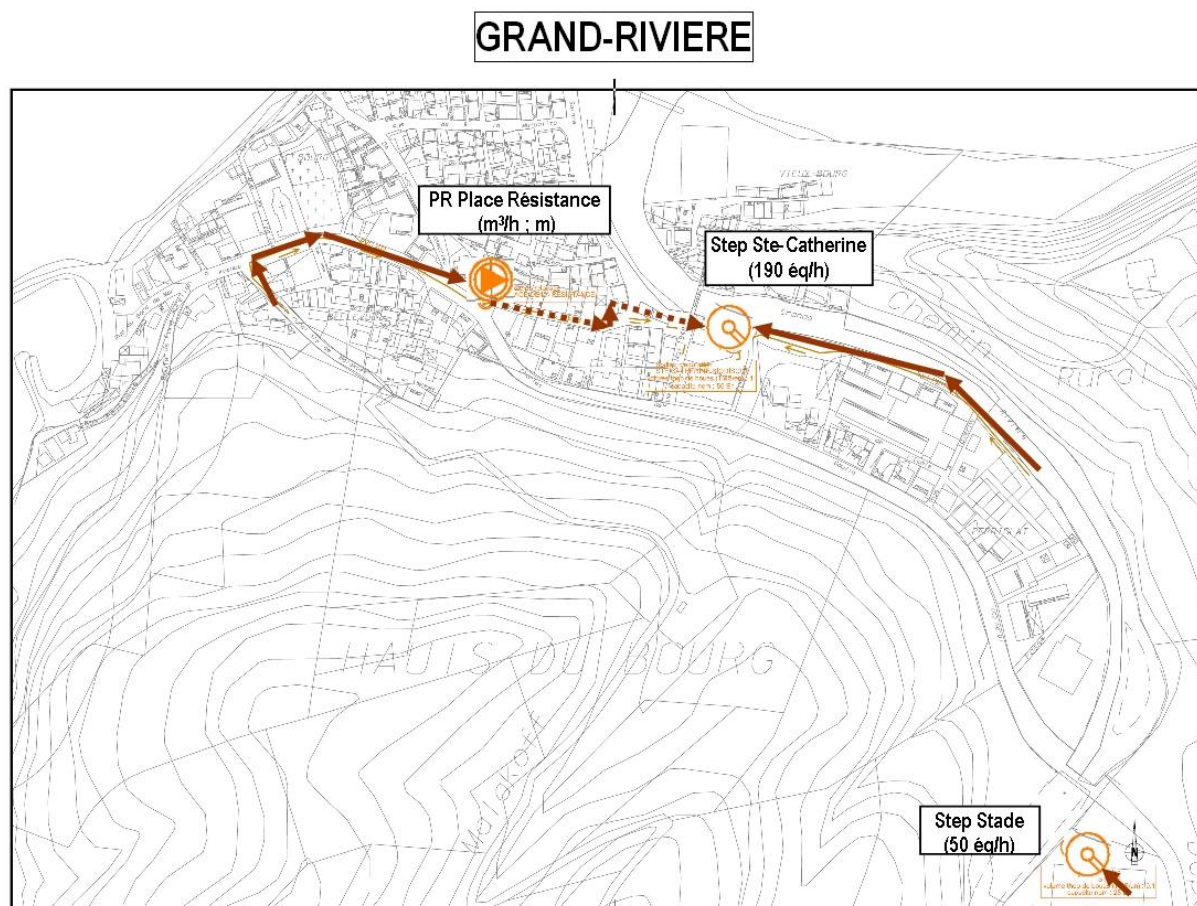
Le patrimoine de service est présenté par installation, ouvrage ou équipement et par type afin d'en avoir une vue synthétique.

On y trouve le réseau de collecte pour lequel de détail porte généralement sur les canalisations, les équipements, les ouvrages et éventuellement les branchements.

Les postes de relèvement et les stations d'épuration sont également présentés.

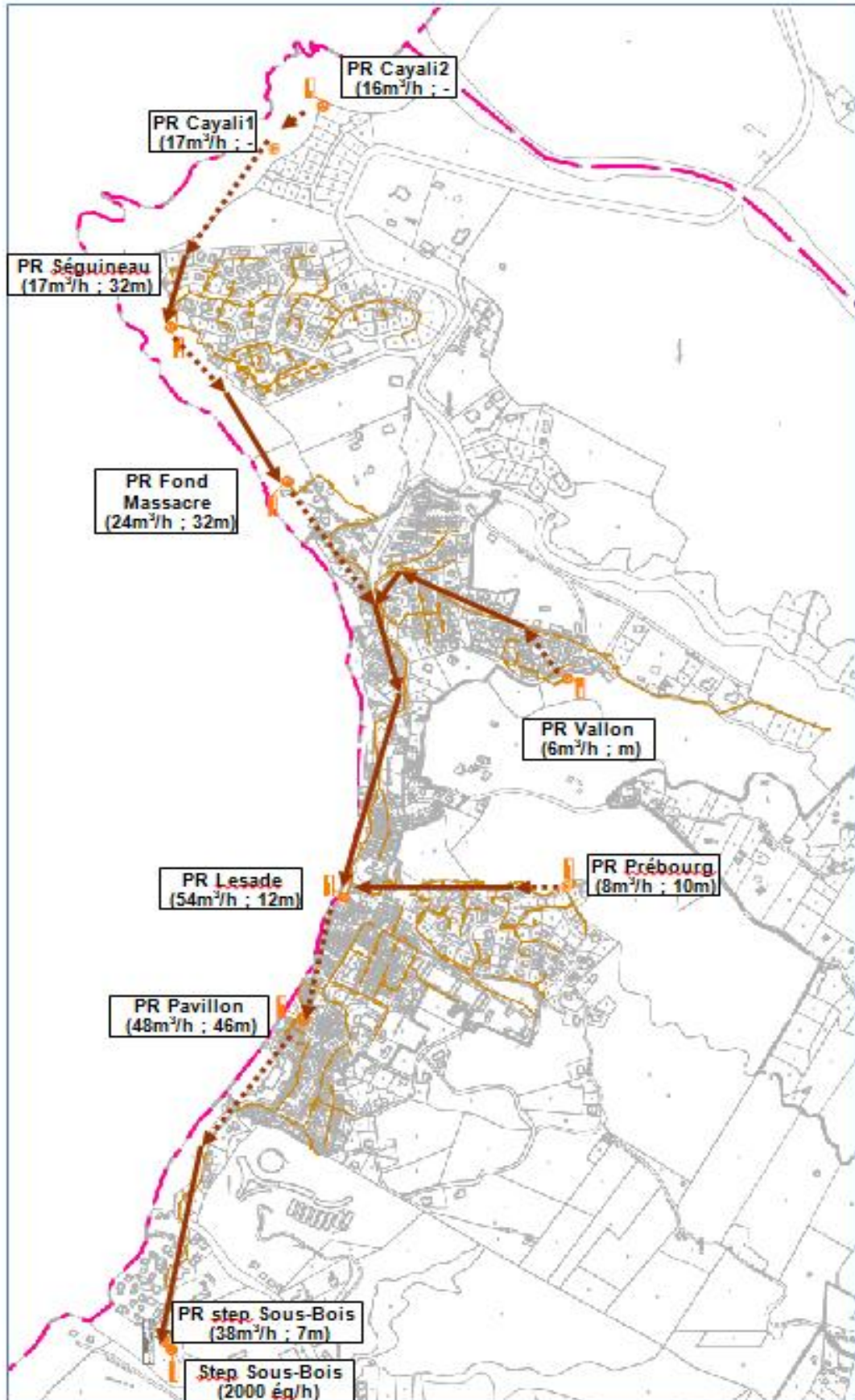
Le détail, équipement par équipement, est fourni en annexe 1.

8.1 LE SCHEMA DE FONCTIONNEMENT



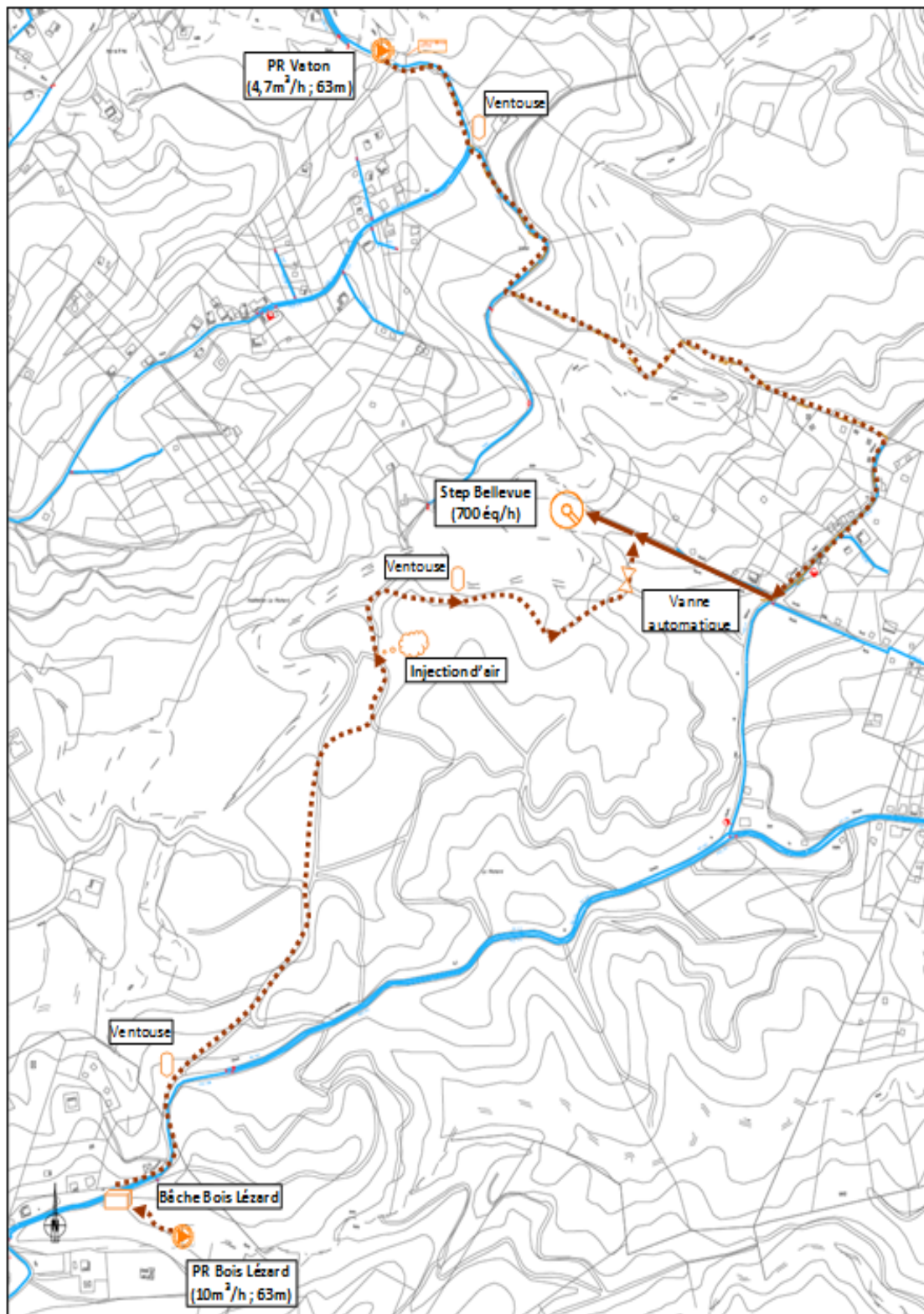


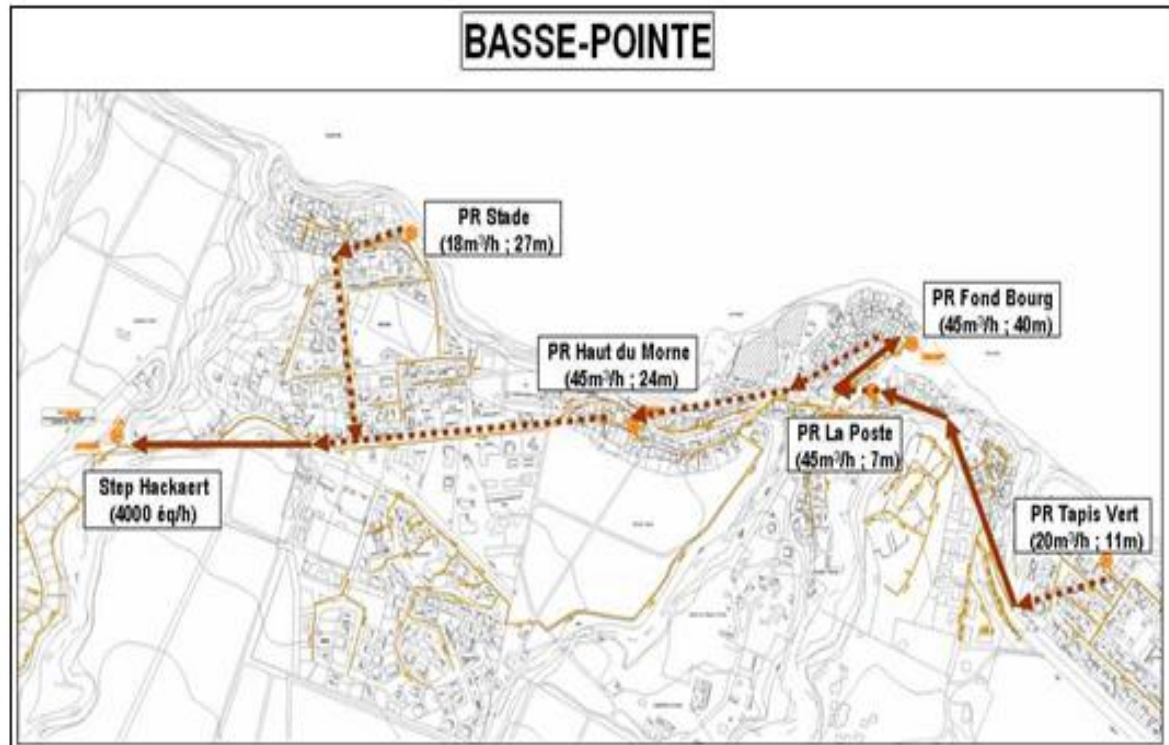
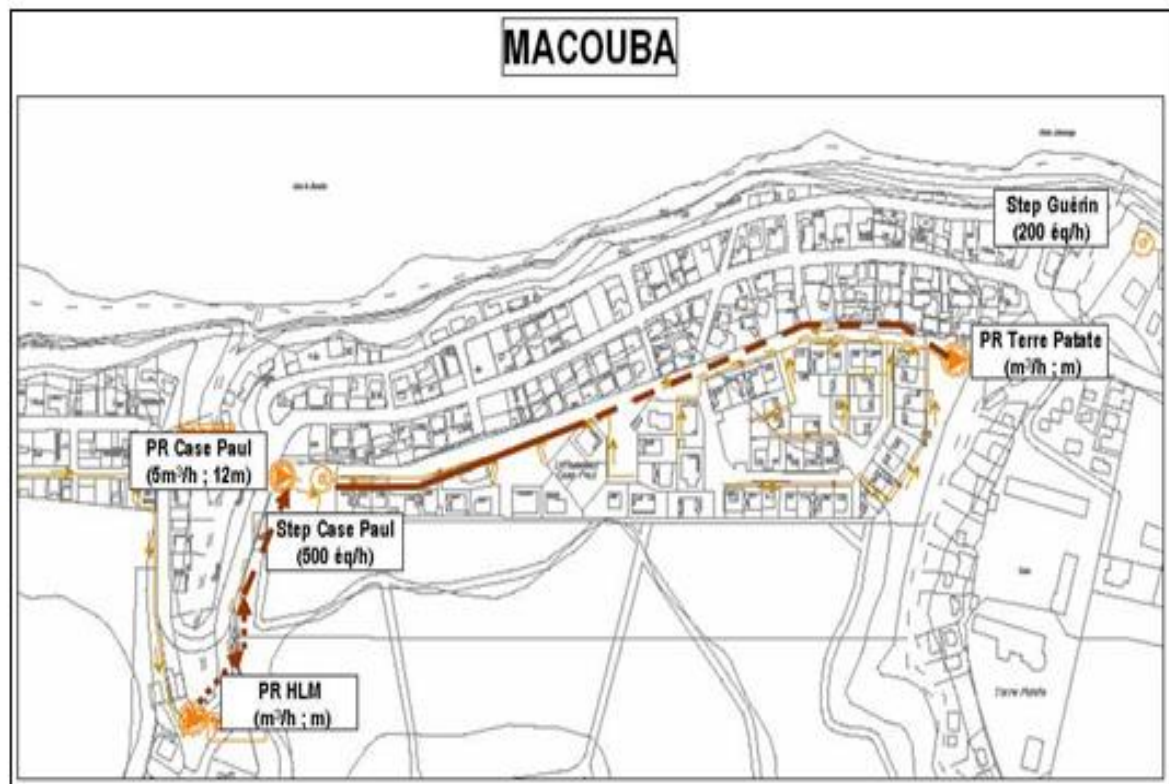
LORRAIN

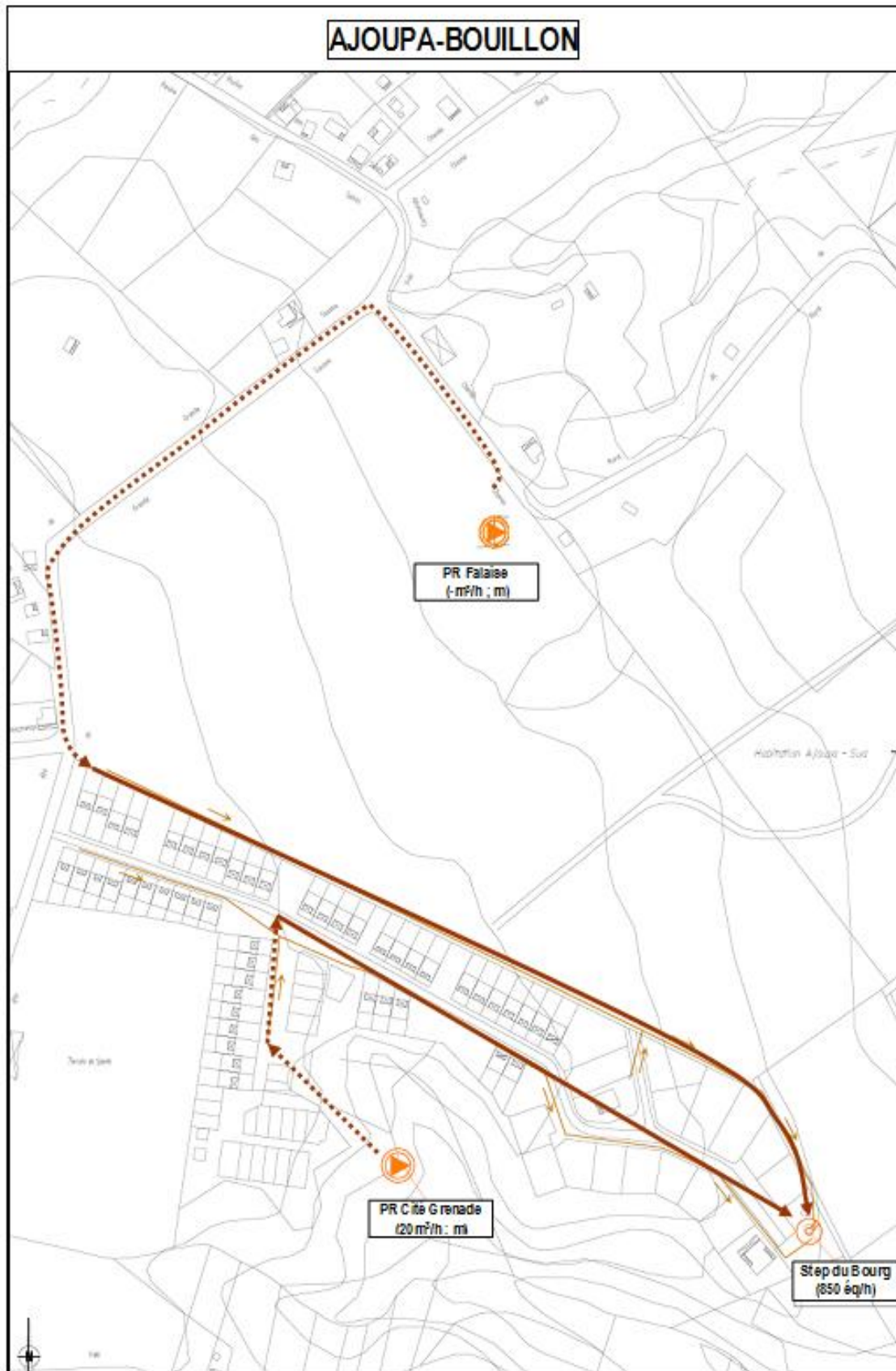




TRINITE

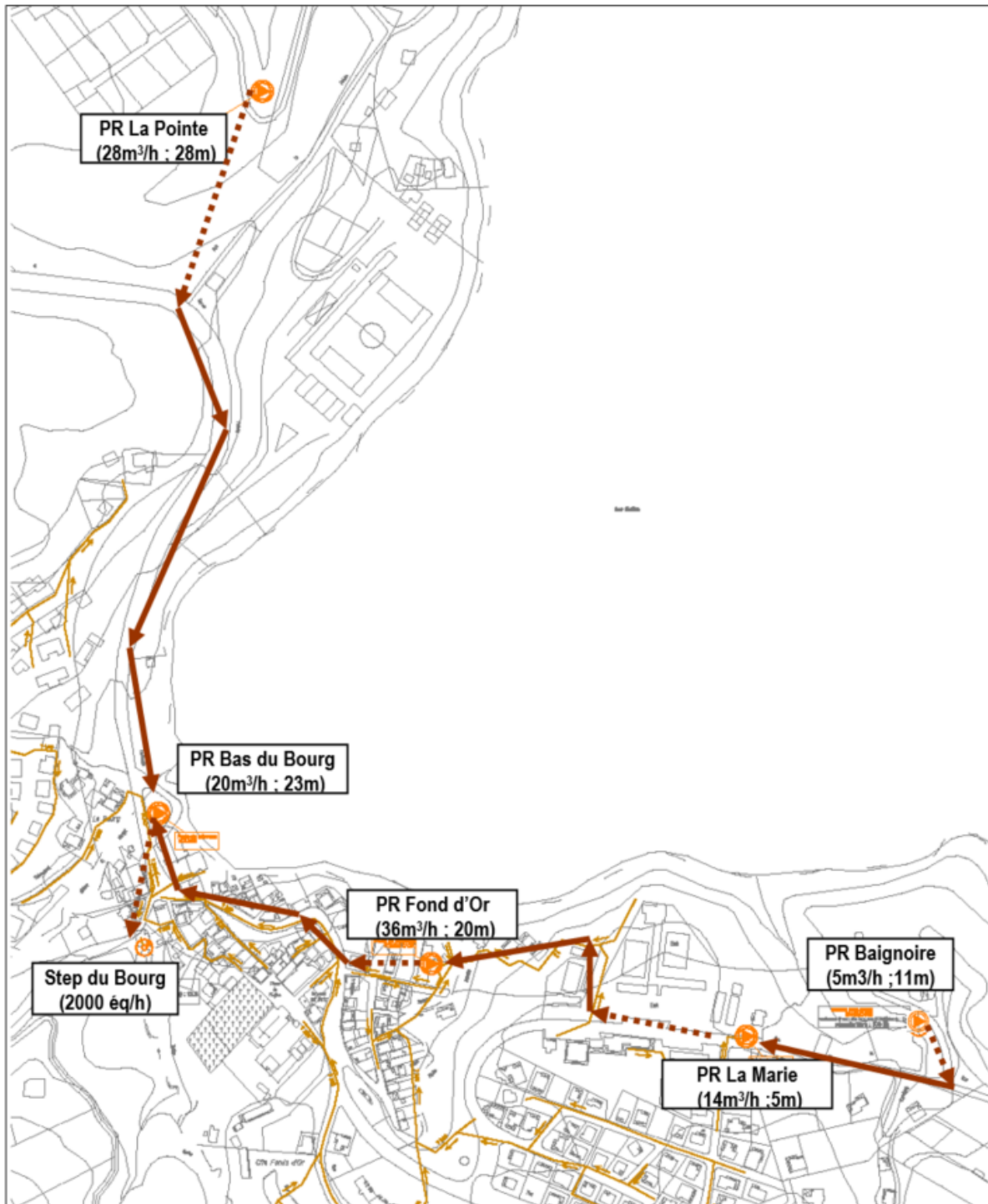






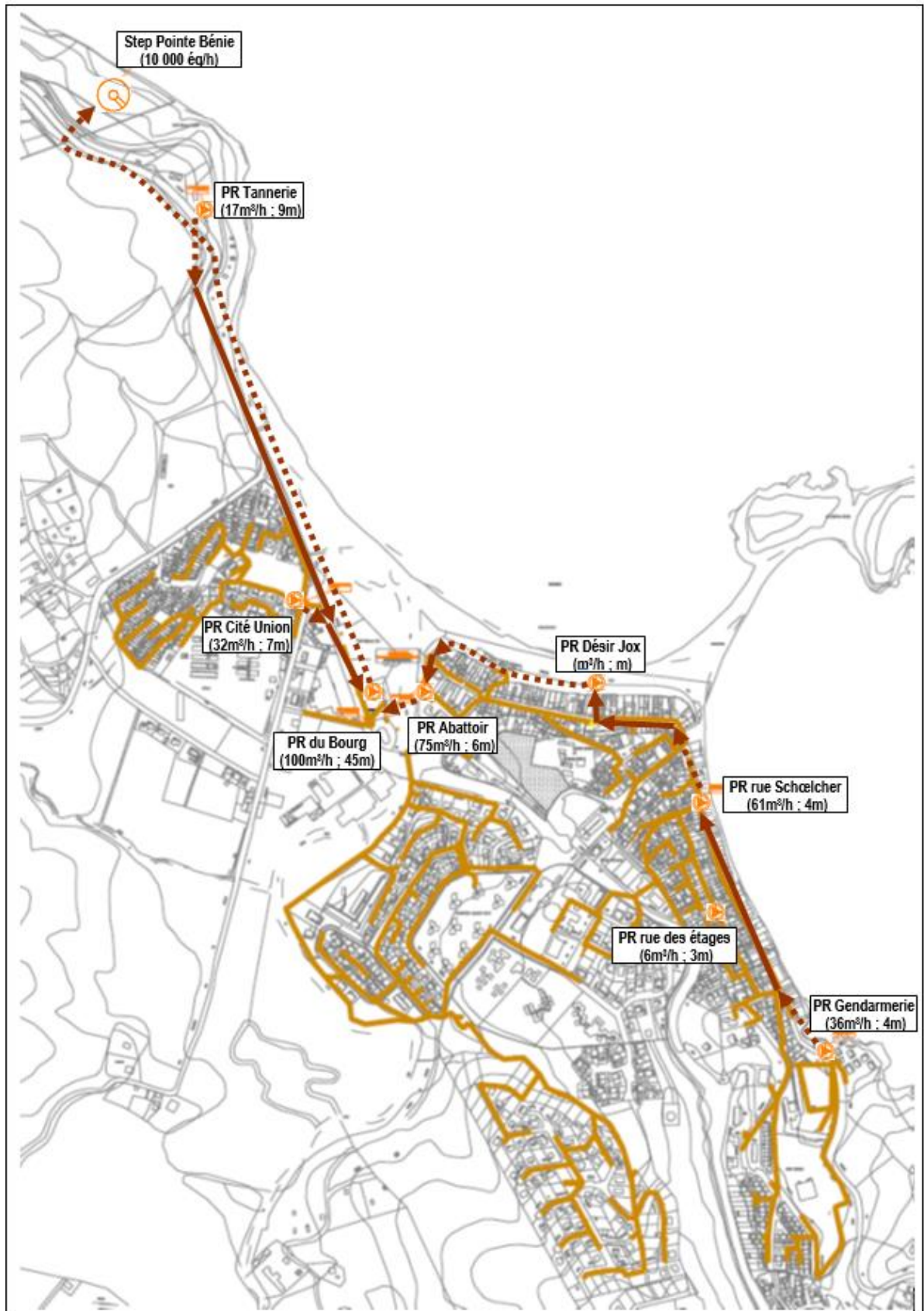


MARIGOT



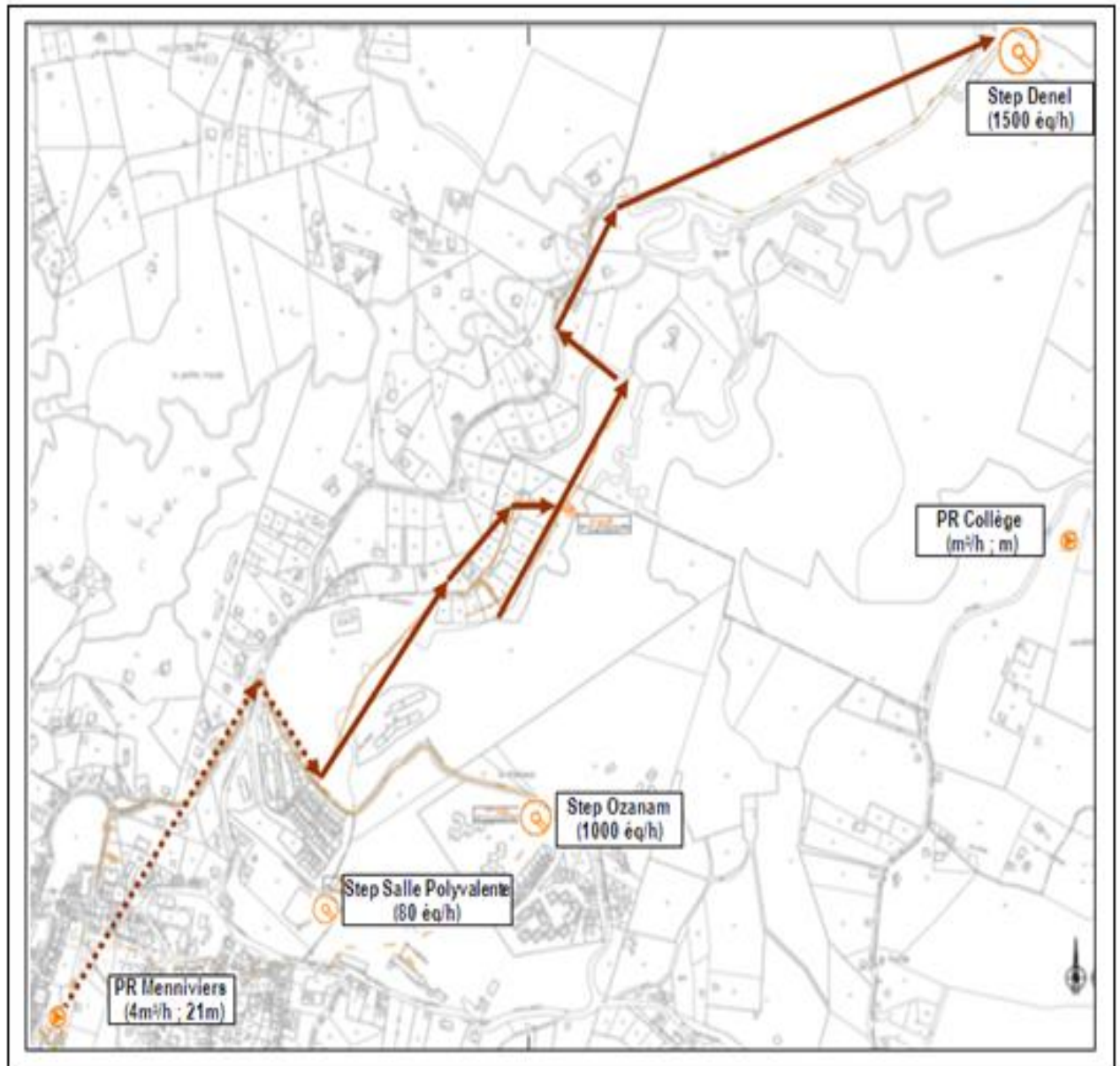


SAINTE-MARIE





GROS-MORNE



Mis à jour le : 30/04/2018 par S. ANDREBE

8.2 LE RESEAU

8.2.1 Les canalisations

Type Réseau	Nature	DN	Longueur (m)
Eaux usées Gravitaire			60 041
	Amiante ciment		2 162
		200	2 162
	Fonte		2 567
		0	279
		150	25
		160	244
		200	1 341
		250	636
		0	43
	Fonte ductile		1 178
		300	1 178
	Fonte grise		1 667
		200	1 667
	Inconnu		36 500
		0	25 418
		125	1 314
		150	251
		160	591
		200	4 592
		300	73
		0	4 260
	Polyéthylène expansé haute densité		1 180
		110	158
		125	338
		160	683
	Pvc		14 129
		0	2 032
		150	861
		160	947
		200	9 623
		250	612
		315	54
	PVC CR8		658
		200	551
		250	62
		300	45
Eaux usées Refolement			8 074
	Amiante ciment		255
		200	255
	Inconnu		4 257
		0	3 107
		125	316
		0	835
	Inox		310
		160	310
	Polyéthylène		2 141
		160	1 863
		63	278
	Polyéthylène expansé haute densité		338
		160	338
	Pvc		773
		200	773
	Total		68 115

8.2.2 Les équipements de réseau

Descriptif des équipements du réseau

Ouvrage	Type d'ouvrage	Nombre
Regard		2 214
	Carré borgne	39
	Carré visitable	208
	Rond borgne	25
	Rond visitable	1 942
Autres		430
	Boite de raccordement à passage direct	19
	Exutoire	1
	Noeud fictif	84
	Prise en charge	285
	Tampon/avaloir	33
	Ventouse	5
	Vidange	3
	Total	2 644

8.2.3 Les branchements

Cf. § 7.1

8.3 LES POSTES DE RELEVEMENT

Liste des postes de relèvement exploités :

	Commune	Année	Capacité nominale	HMT	Description	Télésurveillance	Groupe électrogène	Milieu récepteur
Poste de Relèvement de LA POSTE (Basse Pointe)	BASSE-POINTE	1993	23 m ³ /h	7 mCE	Refoulement vers PR Fond Bourg	OUI	NON	Rejet en Rivière puis Mer
Poste de Relèvement DIP de FOND DU BOURG (Basse Pointe)	BASSE-POINTE	1995	45 m ³ /h	40 mCE	Refoulement vers PR Haut du Morne	OUI	NON	Rejet en Mer
Poste de Relèvement de HAUT DU MORNE (Basse Pointe)	BASSE-POINTE	1991	45 m ³ /h	24 mCE	Refoulement vers STEP Hackaert	OUI	NON	Rejet en milieu naturel
Poste de Relèvement de TAPIS VERT (Basse Pointe)	BASSE-POINTE	1993	20 m ³ /h	11 mCE	Refoulement vers PR la Poste	OUI	NON	Rejet en Mer
Poste de Relèvement LE STADE (Basse Pointe)	BASSE-POINTE	1993	18 m ³ /h	27 mCE	Refoulement vers STEP Hackaert	OUI	NON	Rejet en Mer
Relevage Hackaert	BASSE-POINTE	1991	81 m ³ /h	5 mCE	-	OUI	NON	rivière Hackaert



Poste de Relèvement Place de la Résistance (Grand Riviere)	GRAND'RIVIE RE	2007	12 m3/h	-	Refolement vers STEP Ste Catherine Biodisque	NON	NON	Rejet en Rivière
Poste de Relèvement BOIS-LEZARD (Gros Morne)	GROS-MORNE	2008	10 m3/h	-	Refolement vers STEP Bellevue Trinité via bache de mise en charge	NON	NON	Rejet en Ravine puis Rivière
Poste de Relèvement MENNIVIERS (Gros Morne)	GROS-MORNE	2003	4 m3/h	21 mCE	Refolement vers STEP Fraîcheur	OUI	NON	Rejet en Ravine puis Rivière
Poste de Relèvement Lots La FALAISE (Ajoupa Bouillon)	L'AJOUPA-BOUILLON	2008	10 m3/h	-	Refolement vers STEP Grenade	OUI	NON	Rejet en milieu Naturel
Poste de Relèvement de CITE GRENADE (Ajoupa Bouillon)	L'AJOUPA-BOUILLON	2005	20 m3/h	-	Refolement vers STEP Grenade	OUI	NON	Rejet en Ravine puis Rivière
Poste de Relèvement Cité VALLON (Lorrain)	LE LORRAIN	2006	6.35 m3/h	-	Refolement vers PR Ravine Lessade	OUI	NON	Rejet en Rivière puis Mer
Poste de Relèvement de PAVILLON (Lorrain)	LE LORRAIN	1988	48 m3/h	46 mCE	Refolement vers PR STEP Sous Bois	OUI	NON	Rejet en Rivière puis Mer
Poste de Relèvement de SEGUINEAU (Lorrain)	LE LORRAIN	1991	17 m3/h	32 mCE	Refolement vers PR Crochemort	OUI	NON	Rejet en Ravine et Mer
Poste de Relèvement FOND-MASSACRE (Lorrain)	LE LORRAIN	2005	24 m3/h	32 mCE	Refolement vers PR Lessade	OUI	NON	Rejet en Ravinee puis en MER
Poste de Relèvement Lots Cayali 1(Lorrain)	LE LORRAIN	2007	12 m3/h	-	Refolement vers PR Séguineau	OUI	NON	Rejet en Mer
Poste de Relèvement lots Cayali 2 (Lorrain)	LE LORRAIN	2007	16 m3/h	-	Refolement vers PR Séguineau	OUI	NON	Rejet en Mer
Poste de Relèvement PREBOURG (Lorrain)	LE LORRAIN	2011	8 m3/h	-	Refolement vers PR Ravine LESSALLE	NON	NON	Rejet en Ravine
Poste de Relèvement Ravine LESSADE (Lorrain)	LE LORRAIN	1991	54 m3/h	12 mCE	Refolement vers PR Pavillon	OUI	NON	Rejet en Mer
Relevage Sous bois	LE LORRAIN	1986	38 m3/h	7 mCE	-	OUI	NON	rivière du Lorrain puis mer



Poste de Relèvement BAS du BOURG (Marigot)	LE MARIGOT	1985	20 m3/h	23 mCE	Refolement vers STEP Bourg de Marigot	OUI	NON	Rejet en Rivière puis Mer
Poste de Relèvement de BAIGNOIRE (Marigot)	LE MARIGOT	2014	5 m3/h	11 mCE	Refolement vers PR Fond d'Or	NON	NON	Rejet en Ravine puis Mer
Poste de Relèvement de FOND D'OR (Marigot)	LE MARIGOT	1986	36 m3/h	20 mCE	Refolement vers PR Bas du Bourg	OUI	NON	Rejet en Ravine et Mer
Poste de Relèvement LA POINTE (Marigot)	LE MARIGOT	2005	28 m3/h	28 mCE	Refolement vers PR Bas du Bourg	OUI	NON	Rejet en Ravine puis en Mer
Poste relevage de LA MARIE (Marigot)	LE MARIGOT	2006	14 m3/h	5 mCE	Refolement vers PR Fond d'Or	OUI	NON	Ravinee non pérenne puis mer
Poste de relevage de CASE PAUL (Macouba)	MACOUBA	2006	17 m3/h	12 mCE	Relevage en entrée de step	OUI	NON	STATION D'EPURATIO N
Poste de Relèvement HLM (Macouba)	MACOUBA	2003	4.71 m3/h	-	Refolement vers STEP Case Paul	OUI	NON	Rejet en Ravine puis Mer
Poste de Relèvement de TERRE PATATE (Macouba)	MACOUBA	2005	13 m3/h	-	Refolement vers la STEP de Case-Paul	NON	NON	Rejet en Ravine puis Mer
Poste de Relèvement ABATTOIR (Ste Marie)	SAINTE-MARIE	1976	75 m3/h	6 mCE	Refolement vers PR du Bourg	OUI	NON	Rejet en Rivière puis Mer
Poste de Relèvement Ancienne GENDARMERIE (Ste Marie)	SAINTE-MARIE	1980	36 m3/h	4 mCE	Refolement vers PR Rue Schoelcher	OUI	NON	Rejet en Ravine puis Mer
Poste de Relèvement Ancienne TANNERIE (Ste-Marie)	SAINTE-MARIE	1997	17 m3/h	9 mCE	Refolement vers PR du Bourg	OUI	NON	Rejet en Mer
Poste de Relèvement Bd Désir JOX (SAINTE-MARIE)	SAINTE-MARIE	2014	0 m3/h	-	-	OUI	NON	nc
Poste de Relèvement BOURG (Sainte - Marie)	SAINTE-MARIE	2008	100 m3/h	-	Refolement vers STEP Pointe Bénie	OUI	OUI	Rejet en Rivière puis Mer
Poste de Relèvement de CITE UNION (Ste Marie)	SAINTE-MARIE	1985	32 m3/h	7 mCE	Refolement vers PR Ste Marie	OUI	NON	Rejet en Ravine puis Mer



Poste de Relèvement de RECULEE (Ste Marie)	SAINTE-MARIE	1994	9 m3/h	37 mCE	Refoulement vers STEP de Reculée	OUI	NON	Mileu Naturel
Poste de Relèvement Rue SCHOELCHER (Ste Marie)	SAINTE-MARIE	1980	61 m3/h	4 mCE	Refoulement vers PR Abattoir	OUI	NON	Rejet en Mer
Poste de Relèvement Rue des Etages SAINTE-MARIE	SAINTE-MARIE	2015	6 m3/h	3 mCE	Refoulement vers PR Rue Schoelcher	NON	NON	nc
Poste de Relèvement Rue VATON (Ste Marie)	SAINTE-MARIE	2006	5 m3/h	63 mCE	refoulement de Morne des Esses (SM) vers step Bellevue (T)	OUI	NON	Rejet en Ravine

Les débits sont les débits nominaux des postes et peuvent différer des débits mesurés sur site qui eux figurent dans le tableau du chapitre 9.1.

8.4 LES STATIONS D'EPURATION

Description des stations d'épuration exploitées :

Mini Station d'épuration de CASE PAUL (Macouba)

Lieu	MACOUBA
Date de mise en service	1985
Capacité nominale	500 Eq. Hab
Charge nominale en débit	75 m3/j
Charge nominale en DBO5	30 kg/j
Nature de l'effluent	Domestique Pseudo-séparatif
Description	boues actives
Filière eau	Traitement secondaire
Filière boue	Sans traitement
Equipped de télésurveillance	OUI
Groupe électrogène	NON
Milieu récepteur	Ravine non-pérenne puis mer

Mini Station d'épuration de CITE GRENAD (Ajoupa Bouillon)

Lieu	L'AJOUA-BOUILLON
Date de mise en service	2005
Capacité nominale	850 Eq. Hab
Charge nominale en débit	90 m3/j
Charge nominale en DBO5	36 kg/j
Nature de l'effluent	Domestique Pseudo-séparatif
Description	Boues activées faible charge
Filière eau	Traitement secondaire
Filière boue	Autre filière
Equipped de télésurveillance	NON
Groupe électrogène	NON
Milieu récepteur	Ravine puis Rivière Capot



Mini Station d'épuration de GUERIN (Macouba)

Lieu	MACOUBA
Date de mise en service	2006
Capacité nominale	200 Eq. Hab
Charge nominale en débit	30 m3/j
Charge nominale en DBO5	12 kg/j
Nature de l'effluent	Domestique Pseudo-séparatif
Description	Boues activées faible charge
Filière eau	Filière de traitement EU
Filière boue	Sans traitement
Equipement de télésurveillance	OUI
Groupe électrogène	NON
Milieu récepteur	Mer

Mini Station d'épuration VIVE (Lorrain)

Lieu	LE LORRAIN
Date de mise en service	2006
Capacité nominale	90 Eq. Hab
Charge nominale en débit	14 m3/j
Charge nominale en DBO5	5 kg/j
Nature de l'effluent	Domestique Pseudo-séparatif
Description	Boues activées faible charge
Filière eau	Filière de traitement EU
Filière boue	Sans traitement
Equipement de télésurveillance	OUI
Groupe électrogène	NON
Milieu récepteur	Ravine puis Rivière Capot

Station d'épuration de BELLEVUE (Trinite)

Lieu	LA TRINITE
Date de mise en service	2007
Capacité nominale	700 Eq. Hab
Charge nominale en débit	105 m3/j
Charge nominale en DBO5	42 kg/j
Nature de l'effluent	Domestique séparatif
Description	biodisque
Filière eau	Traitement primaire et secondaire
Filière boue	Sans traitement
Equipement de télésurveillance	OUI
Groupe électrogène	NON
Milieu récepteur	ravine

Station d'épuration de BON AIR (Ste Marie)

Lieu	SAINTE-MARIE
Date de mise en service	1988
Capacité nominale	200 Eq. Hab
Charge nominale en débit	30 m3/j
Charge nominale en DBO5	12 kg/j
Nature de l'effluent	Domestique Pseudo-séparatif
Description	Boues activées faible charge
Filière eau	Traitement secondaire
Filière boue	Sans traitement
Equipement de télésurveillance	NON
Groupe électrogène	NON
Milieu récepteur	Rivière du Galion



Station d'épuration de DENEL (Gros-Morne)

Lieu	GROS-MORNE
Date de mise en service	2010
Capacité nominale	1500 Eq. Hab
Charge nominale en débit	-
Charge nominale en DBO5	90 kg/j
Nature de l'effluent	Domestique séparatif
Description	Biodisques
Filière eau	Traitement primaire et secondaire
Filière boue	Déshydratation & chaulage
Équipement de télésurveillance	OUI
Groupe électrogène	OUI
Milieu récepteur	ravine puis Rivière La Tracée

Station d'épuration de MADELONNETTE (Demare) (Basse Pointe)

Lieu	BASSE-POINTE
Date de mise en service	2005
Capacité nominale	200 Eq. Hab
Charge nominale en débit	30 m3/j
Charge nominale en DBO5	12 kg/j
Nature de l'effluent	Domestique Pseudo-séparatif
Description	Boues activées faible charge
Filière eau	Traitement secondaire
Filière boue	Sans traitement
Équipement de télésurveillance	OUI
Groupe électrogène	NON
Milieu récepteur	Ravine puis Rivière Pocquet

Station d'épuration de PEROU (Ste Marie)

Lieu	SAINTE-MARIE
Date de mise en service	2005
Capacité nominale	100 Eq. Hab
Charge nominale en débit	15 m3/j
Charge nominale en DBO5	6 kg/j
Nature de l'effluent	Domestique Pseudo-séparatif
Description	Boues activées faible charge
Filière eau	Filière de traitement EU
Filière boue	Sans traitement
Équipement de télésurveillance	OUI
Groupe électrogène	NON
Milieu récepteur	Ravine puis Rivière Bambous

Station d'épuration de POINTE BENIE (Ste Marie)

Lieu	SAINTE-MARIE
Date de mise en service	2008
Capacité nominale	9990 Eq. Hab
Charge nominale en débit	1500 m3/j
Charge nominale en DBO5	600 kg/j
Charge nominale en DCO	1350 kg/j
Nature de l'effluent	Domestique Pseudo-séparatif
Description	Boues activées faible charge
Filière eau	Traitement secondaire
Filière boue	Épaississement et déshydratation
Équipement de télésurveillance	OUI
Groupe électrogène	OUI
Milieu récepteur	Mer



Station d'épuration de RECULEE (Ste Marie)

Lieu	SAINTE-MARIE
Date de mise en service	1994
Capacité nominale	800 Eq. Hab
Charge nominale en débit	120 m3/j
Charge nominale en DBO5	48 kg/j
Nature de l'effluent	Domestique Pseudo-séparatif
Description	Boues activées faible charge
Filière eau	Traitement secondaire
Filière boue	Lits de séchage
Equipement de télésurveillance	NON
Groupe électrogène	NON
Milieu récepteur	Ravine

Station d'épuration de SOUS BOIS (Lorrain)

Lieu	LE LORRAIN
Date de mise en service	1986
Capacité nominale	2000 Eq. Hab
Charge nominale en débit	300 m3/j
Charge nominale en DBO5	120 kg/j
Charge nominale en DCO	270 kg/j
Nature de l'effluent	Domestique Pseudo-séparatif
Description	Boues activées faible charge
Filière eau	Traitement secondaire
Filière boue	Lits de séchage
Equipement de télésurveillance	OUI
Groupe électrogène	NON
Milieu récepteur	Rivière Grande Anse puis Mer

Station d'épuration du BOURG MARIGOT (Marigot)

Lieu	LE MARIGOT
Date de mise en service	1983
Capacité nominale	2000 Eq. Hab
Charge nominale en débit	300 m3/j
Charge nominale en DBO5	120 kg/j
Charge nominale en DCO	270 kg/j
Nature de l'effluent	Domestique Pseudo-séparatif
Description	Boues activées faible charge
Filière eau	Traitement secondaire
Filière boue	Lits de séchage
Equipement de télésurveillance	OUI
Groupe électrogène	NON
Milieu récepteur	Ravine

Station d'épuration du STADE (Gd Riviere)

Lieu	GRAND'RIVIERE
Date de mise en service	-
Capacité nominale	25 Eq. Hab
Charge nominale en DBO5	1,5 kg/j
Nature de l'effluent	Domestique séparatif
Description	Boues activées faible charge
Filière eau	nc
Filière boue	nc
Equipement de télésurveillance	OUI





Groupe électrogène
Milieu récepteur

NON
-

Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)

Lieu	BASSE-POINTE
Date de mise en service	1991
Capacité nominale	4000 Eq. Hab
Charge nominale en débit	600 m ³ /j
Charge nominale en DBO ₅	240 kg/j
Nature de l'effluent	Domestique Pseudo-séparatif
Description	Boues activées faible charge
Filière eau	Traitement secondaire
Filière boue	Epaississement et déshydratation
Equipement de télésurveillance	OUI
Groupe électrogène	NON
Milieu récepteur	Rivière Hackaert

Station d'épuration SAINTE CATHERINE Biodisque (Grand Riviere)

Lieu	GRAND'RIVIERE
Date de mise en service	2006
Capacité nominale	190 Eq. Hab
Charge nominale en débit	29 m ³ /j
Charge nominale en DBO ₅	11 kg/j
Nature de l'effluent	Domestique séparatif
Description	Biodisque
Filière eau	Trait. primaire, secondaire et tertiaire
Filière boue	Sans traitement
Equipement de télésurveillance	OUI
Groupe électrogène	NON
Milieu récepteur	La Grande Rivière

Station d'épuration SALLE POLYVALENTE (Gros Morne)

Lieu	GROS-MORNE
Date de mise en service	1993
Capacité nominale	80 Eq. Hab
Charge nominale en débit	12 m ³ /j
Charge nominale en DBO ₅	5 kg/j
Nature de l'effluent	Domestique Pseudo-séparatif
Description	Boues activées faible charge
Filière eau	Filière de traitement EU
Filière boue	Sans traitement
Equipement de télésurveillance	NON
Groupe électrogène	NON
Milieu récepteur	Ravine puis Rivière la Tracée

8.5 LA SITUATION DES INSTALLATIONS VIS-A-VIS DE LA REGLEMENTATION

8.5.1 La situation par installation

8.5.1.1 Norme de rejets annuels

Performances minimales définies par l'arrêté du 22 juin 2007

abrogation des arrêtés du 21/06/96 et du 22/12/94

STEP ≤ 120 kgDBO5/j soit 2000 EH

Paramètre	Concentration à ne pas dépasser (mg/l)	Rendement minimum à atteindre (%)
DBO5	35	60
DCO		60
MES		50

Pour la **DBO5**, performances exigées en concentration **OU** en rendement

NB : pour le lagunage, les mesures sont faites exclusivement sur la DCO mesurées sur échantillons non filtrés

STEP > 120 kgDBO5/j soit 2000 EH

Considérer l'un **OU** l'autre des tableaux suivants (concentration ou rendement)

Paramètre	Concentration à ne pas dépasser (mg/l)	Concentration acceptable (*) en mg/l
DBO5	25	50
DCO	125	250
MES	35	85

(*) dans les limites fonction du nombre d'échantillons prélevés

Nombre d'échantillons prélevés dans l'année	4 à 7	8 à 16	17 à 28	29 à 40
Nombre max d'échantillons non conformes	1	2	3	4

Paramètre	Charge brute de pollution organique reçue (en kg/j de DBO5)	Rendement minimum à atteindre (%)
DBO5	120 < charge ≤ 600	70
	> 600	80
DCO	toutes charges	75
MES	toutes charges	90

6 < pH < 8,5 et T < 25°C

Rejet en zones sensibles à l'eutrophisation : considérer l'un OU l'autre des tableaux suivants

(référence = moyenne annuelle)

Rejet en zone sensible à l'eutrophisation	Paramètre	Charge brute de pollution organique reçue (en kg/j de DBO5)	Concentration à ne pas dépasser (mg/l)
Azote	NGL (*)	600 < charge ≤ 6000	15
		> 6000	10
Phosphore	PT	600 < charge ≤ 6000	2
		> 6000	1

(*) possibilité d'utiliser les moyennes **journalières** quand il est prouvé que le même niveau de protection est obtenu ; dans ce cas la moyenne journalière ne peut dépasser 20 mg/l d'azote total pour les échantillons, quand la température de l'effluent dans

Rejet en zone sensible à l'eutrophisation	Paramètre	Charge brute de pollution organique reçue (en kg/j de DBO5)	Rendement minimum à atteindre (%)
Azote	NGL (*)	≥ 600	70
Phosphore	PT	≥ 600	80

Commune	STEP	Code Sandre	Capacité (EH)	Volume journalier nominal (m3/j)	Nombre de bilans 24h (arrêté du 22 juin 2007)
Ajoupa Bouillon	Deschamps = Cité Grenade (2 files)	80000297201	850	127,5	1 / an
Basse Pointe	Hackaert	80000197203	4000	600	1 / mois et 1 / 4 mois selon paramètre
	Madelonnette = Demare	80000297203	200	30	1 / 2 ans
Grand Rivière	Stade	80000297211	25	3,75	1 / 2 ans
	Sainte Catherine	80000197211	190	28,5	1 / 2 ans
Gros Morne	Salle Polyvalente	80000397212	80	12	1 / 2 ans
	Denel	80000497212	1500	225	2 / an
Lorrain	Sous bois	80000197214	2000	300	2 / an
	Vivé	80000297214	90	13,5	1 / 2 ans
Macouba	Case Paul	80000297215	500	75	1 / an
	Guérin	80000197215	200	30	1 / 2 ans



Marigot	bourg	80000197216	2000	300	2 / an
Sainte Marie	Reculée	80000397228	800	120	1 / an
	Pérou	80000497228	100	15	1 / 2 ans
	Bon Air	80000597228	200	30	1 / 2 ans
	Pointe Bénie	80000297228	10000	1500	2 / mois et 1 / mois selon paramètre considéré
Trinité	Bellevue	80000497230	700 extensible à 1000	105	1 / an

8.6 LA CONFORMITE DES INSTALLATIONS AU REGARD DES NORMES ENVIRONNEMENTALES ET DE SECURITE

8.6.1 Mise en sécurité des ouvrages

Service	Commune	Site	priorité	risque	Lignes de vie	gardes de corps	passerelle	portillon	grillage / clôture	barreaux antichute/caillebotis	échelle/escalier	autres observations
ASS	AJOUPA BOUILLON	PR Cité Grenade		chute								
ASS	AJOUPA BOUILLON	STEP CITE GRENADE		intrusion chute		* 2 bassins aération * 2 clarificateurs				canal de sortie		système de levage des pompes
ASS	AJOUPA BOUILLON	PR Falaise		chute								
ASS	BASSE POINTE	PR Tapis vert		intrusion chute				X	X	caillebotis sur le canal trop plein		
ASS	BASSE POINTE	PR La Poste		chute						X		revoir aménagement accès
ASS	BASSE POINTE	PR Haut du Morne		chute						sous les 2 tampons fonte		
ASS	BASSE POINTE	PR Stade		chute						sous les 2 tampons fonte		
ASS	BASSE POINTE	PR STEP AKR		chute		* chambre des vannes				* fosse		



ASS	BASSE POINTE	STEP AKR		noyade écrasement chute intrusion		* passerelle du bassin d'aération * pompes de recirculation				caillebotis sur le canal de sortie	* escalier d'accès au dégrilleur- dégraisseur + rampe	* capot de protection sur le dégrilleur * clôture à déplacer pour aménager l'accès à la STEP (prévoir une aire de stationnement) * escalier sécurisé antidérapant pour accès cuve polymère * protection du filtre à bande avec plexiglass * chasse pierre * arrêt urgence : OK antipincement * système de levage des pompes de recirculation
ASS	BASSE POINTE	STEP Démarre		chute						caillebotis sur le canal de sortie		
ASS	GRAND RIVIERE	PR Bourg		chute								Ok
ASS	GRAND RIVIERE	STEP STE Catherine										
ASS	GRAND RIVIERE	STEP Stade		intrusion				X	X			
ASS	GROS MORNE	STEP Denel										
ASS	LORRAIN	PR station		chute						* PR * chambre des vannes		
ASS	LORRAIN	STEP Sous Bois		noyade écrasement intrusion chute		X (recirculation)		X	X			* renforcement passerelle pont racleur - à fermer sur un côté * potence de levage pour manipulation moteur aérateur * remplacer échelle accès au prétraitement par un escalier avec plate forme de

												maintenance * chasse pierre
ASS	LORRAIN	STEP Vive		intrusion				X	X			accès à refaire
ASS	MACOUBA	STEP Case Paul		chute intrusion		* bassin d'aération * clarificateur	1			* PR	-	-
ASS	MACOUBA	STEP Guérin		chute intrusion		au niveau de passerelle du clarif	sur le clarif		X	* canal de sortie		couvercle sur dégrilleur
ASS	MARIGOT	STEP Bourg		chute intrusion		accès au dégrilleur	à consolider				* escalier pour accès au dégrilleur	Moyen de levage pour manipulation moteur aérateur
ASS	SAINTE MARIE	STEP Reculée		chute intrusion		* passerelle du clarificateur		X	X			
ASS	SAINTE MARIE	PR Reculée		chute						X		
ASS	SAINTE MARIE	STEP Bon air		chute intrusion					X		escalier à reprendre	accès à la station
ASS	SAINTE MARIE	STEP Perou		chute						* canal de sortie		
ASS	TRINITE	STEP Bellevue		intrusion chute					X	* barreaux antichute sur toutes les trappes du prétraitement		trappes du prétraitement plateforme d'intervention pour intervenir sur les décanteurs lamellaires.
ASS	GROS MORNE	Bâche de mise en charge jardin du Gros Morne		chute						X		
ASS	GROS MORNE	PR Bois Lézard								X		

ASS	GROS MORNE	PR Meniviers		chute					X		système de levage (SMDS)
ASS	LORRAIN	PR Pavillon		chute intrusion	X		X	X	X	X	escalier+rampe à faire trappe à changer système de levage béton HS
ASS	LORRAIN	PR Lesade		chute	X				X		
ASS	LORRAIN	PR Crochemort		chute	X				X		problème d'accès pour les camions hydrocureurs
ASS	LORRAIN	PR Séguineau		chute					X		mur à reprendre
ASS	LORRAIN	PR Cayali 1 et 2		intrusion			X	X	X		1 : barreaux +clôture + portillon 2: barreaux antichute
ASS	MACOUBA	PR HLM		chute					1		
ASS	MACOUBA	STEP Case Paul									
ASS	MARIGOT	PR Bourg		chute intrusion			X	X	* barreaux anticute au niveau fosse		
ASS	MARIGOT	PR Fond d'or		chute					X		
ASS	MARIGOT	PR La Marie		chute					X		
ASS	MARIGOT	PR La Pointe		chute					X		
ASS	SAINTE MARIE	PR Vaton		chute							
ASS	SAINTE MARIE	PR Gendarmerie		chute	X				X		* trappe de visite * passerelle pour accès au poste
ASS	SAINTE MARIE	PR Rue Schoelcher		chute intrusion			X	X	X		
ASS	SAINTE MARIE	PR Abattoir		chute intrusion			X	X	X		



ASS	SAINTE MARIE	PR Union		chute intrusion				X	X	X		
ASS	SAINTE MARIE	PR bourg										
ASS	SAINTE MARIE	PR Tannerie		chute intrusion				X	X	X		
ASS	SAINTE MARIE	STEP Pte Benie		chute		Près du bassin d'aération au niveau des agitateurs						* plateforme d'intervention au niveau des agitateurs. * moyen de levage pour la manutention des filtres amiad. * capot de protection du dégrilleur * système de ventilation à revoir * sol antidérapant dans le local traitement des boues * escalier+plateforme pour récupération d'échantillons pour analyse

8.6.2 Normes environnementales

OBJET	Date de signature	Date d'échéance	Signataires	Commentaire
STEP Ajoupa Bouillon, Cité Grenade	01/12/04	-	Préfecture	Autorisation de rejet
STEP de Bellevue, commune du Gros Morne	05/08/05	-	Préfecture	Autorisation de rejet
STEP Sainte-Marie Pointe Bénie	03/08/07	-	Préfecture	Autorisation de rejet
STEP Sainte-Marie Pointe Bénie	07/04/08	-	Préfecture	Modification de l'arrêté préfectoral initial pour le paramètre « œufs d'helminthes »
STEP Macouba Case Paul	05/03/10	31/12/2029	Préfecture	Autorisation de rejet
STEP Gros Morne Denel	11/12/2007		Préfecture	Autorisation de rejet

8.7 LES BIENS DE REPRISE

Les biens de reprise sont les biens qui appartiennent à SAUR et qui doivent être éventuellement repris à leur valeur par la Collectivité en cas de changement de Délégué :

- Equipements du laboratoire d'analyses Eau Usée

Libellé	Quantité
Agitateurs électromagnétiques	3
Appareil à eau dionisée Milli Di → pour la préparation des solutions	1
Balance de précision AB104-S	1
Balance PG2002-S	1
béchers de différents matériaux (PP et verre) et différents volumes	-
Centrifugeuse Heraeus Biofuge Primo → pour les MES et MS dans le bassin d'aération et la recirculation	1
Cônes Imhoff	2
Coupelles en porcelaine	-
Dessicateur	1
Digesdahl pour NTK	1
Eprouvettes graduées de différents matériaux (PP et verre) et différents volumes	-
Erlenmeyers de différentes capacités	-
Etuve	1
Fioles de différentes capacités	-
Four à moufle Volca V50 → pour les MVS	1
Glacières	2
Oxitop Box armoire thermostatique → pour la DBO	1
Oxymètre Oxi 340i	1
Préleveurs portatifs Sigma SD900	2
Rampe de filtration 3 entrées + accessoires → pour les MES par filtration	1
réacteur DCO modèle DRB 200-2, double (9x16/6x16 + 6x16/4x2) → pour mesure des paramètres DCO et phosphore total	1
Réfrigérateur	1
Spectrophotomètre DR2400 → pour mesure des paramètres DCO, phosphore total, NH4, NO2, NO3,...	1
Têtes de mesure Oxytopbox → pour mesures de la DBO	10



9 BILAN DE L'ACTIVITE

9.1 LE TRANSPORT DES EFFLUENTS

9.1.1 Les postes de relèvements

Temps de fonctionnement cumulé des pompes par poste de relèvement (en heures) et volume annuel estimé par poste de relèvement (en m3) :

Nom	2017			
	Tps de Fcnt en H	Débit en m3/h	Volume total en m3	Temps Moy. Journ. (hh:mm)
Poste de relevage CITE GRENADE (Ajoupa Bouillon)	43	20	859	00:07
Poste de relevage La Falaise (Ajoupa Bouillon)	674	10	6 740	01:50
Poste de relevage de FOND DU BOURG (Basse Pointe)	2 327	25	58 168	06:22
Poste de relevage HAUT DU MORNE (Basse Pointe)	2 390	45	107 550	06:32
Poste de relevage LA POSTE (Basse Pointe)	7 329	23	168 567	20:04
Poste de relevage LE STADE (Basse Pointe)	396	18	7 128	01:05
Station d'épuration Hackaert (Basse Pointe)	1 955	81	158 355	05:21
Poste de relevage TAPIS VERT (Basse Pointe)	1 483	20	29 660	04:03
Poste de relevage Bois Lézard (Gros-Morne)	1 326	3	4 144	03:37
Poste de relevage MENNIVIERS (Gros-Morne)	2 892	4	11 568	07:55
Poste de relevage Place de la Résistance (Grd Rivière)	88	12	1 056	00:14
Poste de relevage CAYALI 1 (Lorrain)	242	17	4 114	00:39
Poste de relevage CAYALI 2 (Lorrain)	329	16	5 264	00:54
Poste de relevage LESSADE (Lorrain)	1 348	54	72 792	03:41
Poste de relevage Fond Massacre (Lorrain)	3 323	24	79 752	09:06
Poste de relevage PAVILLON (Lorrain)	4 323	34	146 982	11:50
Poste de relevage SEGUINEAU (Lorrain)	2 251	17	38 267	06:10
Station d'épuration SOUS BOIS (Lorrain)	1 940	59	114 460	05:18
Poste de relevage VALLON (Lorrain)	500	6	3 175	01:22
Poste de relevage PREBOURG (Lorrain)	0	8		
Poste de relevage CASE PAUL (Macouba)	3 030	5	15 150	08:18
Poste de relevage TERRE PATATE (Macouba)	3 704	13	49 522	10:08
Poste de relevage HLM (Macouba)	318	5	1 498	00:52
Poste de relevage BAIGNOIRE (Marigot)	462	5	2 310	01:15
Poste de relevage FOND D'OR (Marigot)	833	36	29 988	02:16
Poste de relevage LA POINTE (Marigot)	696	28	19 488	01:54
Poste de relevage BAS du BOURG (Marigot)	3 422	20	68 440	09:22
Poste de relevage LA MARIE (Marigot)	0	4	0	00:00
Poste de relevage GENDARMERIE (Ste Marie)	1 017	36	36 612	02:47
Poste de relevage CITE UNION (Ste Marie)	3 577	32	114 464	09:48
Poste de relevage ABATTOIR (Ste Marie)	3 324	75	249 300	09:06



Poste de relevage RECULEE (Ste Marie)	361	9	3 249	00:59
Poste de relevage SCHOELCHER (Ste Marie)	1 997	61	121 817	05:28
Poste de relevage TANNERIE (Ste Marie)	302	17	5 139	00:49
Poste de relevage VATON (Ste Marie)	774	5	3 870	02:07
Poste de relevage BOURG (Ste Marie)	2 574	117	300 300	07:03

9.1.2 Estimation des eaux parasites

Les eaux parasites sont estimées à partir des temps de fonctionnement des pompes des postes de relevage, débit unitaire des pompes de relevage, de la consommation moyenne annuelle par client et du nombre de clients raccordés sur ces postes

Les eaux parasites négatives représentent des PR pour lesquels le réseau de collecte comporte des fuites ou pour lesquels l'estimation des volumes est erronée.

La plupart des PR ont un % important d'eau parasite ce qui confirme le mauvais état du réseau de collecte ou les mauvais raccordements.

Les PR recevant le plus d'eaux parasites sont Cité Union (Ste-Marie) et Le Stade (Basse-pointe). Un suivi renforcé de ces postes sera effectué par SMDS.

Nom	Tps fonct H	Vol pompés M3	Nb abonnés raccordés 2017	M3 théoriques consommés	M3 Eaux parasites	% Eaux parasites
Poste de relevage CITE GRENADE (Ajoupa Bouillon)	43	859	20	1 882	-1 023	-119%
Poste de relevage La Falaise (Ajoupa Bouillon)	674	6 740	47	4 439	2 301	34%
Poste de relevage de FOND DU BOURG (Basse Pointe)	2 327	58 168	687	67 566	-9 398	-16%
Poste de relevage HAUT DU MORNE (Basse Pointe)	2 390	107 550	714	70 180	37 370	35%
Poste de relevage LA POSTE (Basse Pointe)	7 329	168 567	401	39 397	129 170	77%
Poste de relevage LE STADE (Basse Pointe)	396	7 128	15	1 452	5 676	80%
Station d'épuration Hackaert (Basse Pointe)	1 955	158 355	728	71 632	86 723	55%
Poste de relevage TAPIS VERT (Basse Pointe)	1 483	29 660	198	19 457	10 203	34%
Poste de relevage Bois Lézard (Gros-Morne)	1 326	4 144	57	4 047	97	2%
Poste de relevage MENNIVIERS (Gros-Morne)	2 892	11 568	142	10 014	1 554	13%
Poste de relevage Place de la Résistance (Grd Rivière)	88	1 056	11	1 072	-16	-1%
Poste de relevage CAYALI 1 (Lorrain)	242	4 114	54	5 847	-1 733	-42%
Poste de relevage CAYALI 2 (Lorrain)	329	5 264	39	4 200	1 064	20%
Poste de relevage LESSADE (Lorrain)	1 348	72 792	405	43 629	29 163	40%
Poste de relevage Fond Massacre (Lorrain)	3 323	79 752	189	20 415	59 337	74%
Poste de relevage PAVILLON (Lorrain)	4 323	146 982	779	83 992	62 990	43%
Poste de relevage SEGUINEAU (Lorrain)	2 251	38 267	136	14 699	23 568	62%
Station d'épuration SOUS BOIS (Lorrain)	1 940	114 460	900	96 941	17 519	15%
Poste de relevage VALLON (Lorrain)	500	3 175	37	3 966	-791	-25%



Poste de relevage PREBOURG (Lorrain)	0	0	13	1 403		
Poste de relevage CASE PAUL (Macouba)	3 030	15 150	68	7 172	7 978	53%
Poste de relevage TERRE PATATE (Macouba)	3 704	49 522	101	10 659	38 864	78%
Poste de relevage HLM (Macouba)	318	1 498	29	3 094	-1 596	-107%
Poste de relevage BAIGNOIRE (Marigot)	462	2 310	43	2 625	-315	-14%
Poste de relevage FOND D'OR (Marigot)	833	29 988	107	8 772	21 216	71%
Poste de relevage LA POINTE (Marigot)	696	19 488	60	4 912	14 576	75%
Poste de relevage BAS du BOURG (Marigot)	3 422	68 440	269	22 105	46 335	68%
Poste de relevage LA MARIE (Marigot)	0	0	0	0	0	
Poste de relevage GENDARMERIE (Ste Marie)	1 017	36 612	114	11 044	25 568	70%
Poste de relevage CITE UNION (Ste Marie)	3 577	114 464	224	21 782	92 682	81%
Poste de relevage ABATTOIR (Ste Marie)	3 324	249 300	1255	121 998	127 302	51%
Poste de relevage RECULEE (Ste Marie)	361	3 249	117	11 378	-8 129	-250%
Poste de relevage SCHOELCHER (Ste Marie)	1 997	121 817	509	49 495	72 322	59%
Poste de relevage TANNERIE (Ste Marie)	302	5 139	22	2 147	2 992	58%
Poste de relevage VATON (Ste Marie)	774	3 870	39	3 799	71	2%
Poste de relevage BOURG (Ste Marie)	2 574	300 300	1523	148 075	152 225	51%

9.2 LE TRAITEMENT

9.2.1 Bilan par station d'épuration

Charge journalière de fonctionnement atteinte :

Step		Capacité nominale (EH)	V annuel traité 2017 M3	Volume jour moyen (m3/j)	Capacité effective (EH)	Charge hydraulique entrante (%)
Commune	Nom					
Marigot	du Bourg	2 000	68 440	188	1 250	63%
Ajoupa Bouillon	Cité Grenade	850	7 599	21	139	16%
Macouba	Case Paul	500	15 150	42	277	55%
Lorrain	Sous Bois	2 000	114 460	314	2 091	105%
Sainte Marie	Pointe bénie	9 990	368 903	1 011	6 738	67%
Sainte Marie	Reculée	800	3 249	9	59	7%
Basse Pointe	Hackaert	4 000	158 355	434	2 892	72%
Gros-Morne	Denel	1 500	31 867	87	582	39%

Les steps de Cité Grenade et Reculée reçoivent des eaux usées gravitaires dont le volume n'est pas mesuré. Les charges entrantes calculées ne sont donc pas représentatives de la réalité.

9.2.2 Volume traité ou by passé

Step		V annuel traité 2016 M3	V annuel traité 2017 M3	Capacité nominale M3
Commune	Nom			
Marigot	du Bourg	65 360	68 440	109 500
Ajoupa Bouillon	Cité Grenade	9 920	7 599	46 538
Macouba	Case Paul	13 955	15 150	27 375
Lorrain	Sous Bois	119 947	114 460	109 500
Sainte Marie	Pointe bénie	366 621	368 903	546 953
Sainte Marie	Reculée	4 995	3 249	43 800
Basse Pointe	Hackaert	167 184	158 355	219 000
Gros-Morne	Denel	28 936	31 867	82 125
Total		776 918	768 024	1 184 790

N.B. : Les steps n'étant pas équipés de compteurs, les volumes sont ceux estimés au niveau des postes de relèvement. Pour les steps de Cité Grenade et Sainte-Marie Reculée, le dernier poste de relèvement n'est pas situé sur le site de la station et une partie non négligeable des effluents arrivent gravitairement en dehors de tout comptage. Les volumes indiqués ici pour ces 2 steps sous-estiment donc les débits réels.

Les stations d'épuration ne figurant pas dans ce tableau sont celles qui n'ont pas de poste de relèvement à proximité et pour lesquelles nous n'avons donc aucun moyen de mesure des volumes traités.

9.3 BOUES ET SOUS-PRODUITS

9.3.1 Bilan des productions de boues

Boues Produites 2017 (tonnes de MS)	Destination				
	Céron	CVO	Terraviva	UTMV	Total général
Bellevue					
Case Paul					
Cité Grenade					
Guérin					
Hackaert		6.43			6.43
Lorrain sous bois	2.18				2.18
Marigot bourg	3.16				3.16
Pointe Bénie		16.75	2.95		19.7
Reculée					
Sainte Catherine					
Denel					
Bon Air					
Pérou					
Total général	5.34	23.18	2.95		31.47

9.3.2 Détail des flux de boues intersites :

Site	Qté de Boues sortantes (tonnes de MS)	Site	Qté de Boues entrantes (tonnes de MS)
Bellevue	1.8	Bellevue	0
Case Paul	3.4	Case Paul	0
Cité Grenade	3.86	Cité Grenade	0
Guérin	0.46	Guérin	0
Hackaert	6.43	Hackaert	10.4
Lorrain sous-bois	6.52	Lorrain sous-bois	0
Marigot bourg	4.7	Marigot bourg	0
Pointe Bénie	19.7	Pointe Bénie	7.34
Reculée	2.54	Reculée	0
Sainte Catherine	0.42	Sainte Catherine	0
Denel	0	Denel	0
Bon Air	0	Bon Air	0
Pérou	0	Pérou	0
Total général	49.83	Total général	17.74

9.4 L'ENERGIE ELECTRIQUE

9.4.1 Consommation globale d'énergie électrique

Désignation	2016	2017
Consommation d'énergie électrique en kWh	789 921	794 811
Evolution N / N-1		0,62 %

9.4.2 Consommation d'énergie électrique des installations d'une puissance supérieure ou égale à 0 kW

Liste des installations :

Station	Type de station	Consommation en kWh
Poste de Relèvement BOIS-LEZARD (Gros Morne)	Poste de relèvement (Eaux Usées - Eaux Pluviales)	1512
Station d'épuration de MADELONNETTE (Demare) (Basse Pointe)	Station d'épuration (Eaux Usées - Eaux Pluviales)	11937
Poste de Relèvement MENNIVIERS (Gros Morne)	Poste de relèvement (Eaux Usées - Eaux Pluviales)	3626
Station d'épuration de POINTE BENIE (Ste Marie)	Station d'épuration (Eaux Usées - Eaux Pluviales)	134532
Station d'épuration de BELLEVUE (Trinite)	Station d'épuration (Eaux Usées - Eaux Pluviales)	33949
Poste de Relèvement Iots Cayali 2 (Lorrain)	Poste de relèvement (Eaux Usées - Eaux Pluviales)	1939
Poste de Relèvement Place de la Résistance (Grand Riviere)	Poste de relèvement (Eaux Usées - Eaux Pluviales)	659
Mini Station d'épuration VIVE (Lorrain)	Station d'épuration (Eaux Usées - Eaux Pluviales)	788
Station d'épuration SAINTE CATHERINE Biodisque (Grand Riviere)	Station d'épuration (Eaux Usées - Eaux Pluviales)	6532
Mini Station d'épuration de GUERIN (Macouba)	Station d'épuration (Eaux Usées - Eaux Pluviales)	4732
Station d'épuration de PEROU (Ste Marie)	Station d'épuration (Eaux Usées - Eaux Pluviales)	12401
Station d'épuration de SOUS BOIS (Lorrain)	Station d'épuration (Eaux Usées - Eaux Pluviales)	49136
Bache de mise en charge de Denel (Gros-Morne)	I Bassin de régulation (Eaux Usées - Eaux Pluviales)	227
Poste de Relèvement FOND-MASSACRE (Lorrain)	Poste de relèvement (Eaux Usées - Eaux Pluviales)	12145
Station d'épuration de DENEL (Gros-Morne)	Station d'épuration (Eaux Usées - Eaux Pluviales)	47442
Poste de Relèvement Rue VATON (Ste Marie)	Poste de relèvement (Eaux Usées - Eaux Pluviales)	2124
Poste de Relèvement Cité VALLON (Lorrain)	Poste de relèvement (Eaux Usées - Eaux Pluviales)	720
Poste de Relèvement PREBOURG (Lorrain)	Poste de relèvement (Eaux Usées - Eaux Pluviales)	961
Mini Station d'épuration de CITE GRENADE (Ajoupa Bouillon)	Station d'épuration (Eaux Usées - Eaux Pluviales)	201
Poste de Relèvement de TAPIS VERT (Basse Pointe)	Poste de relèvement (Eaux Usées - Eaux Pluviales)	3066
Poste de Relèvement de LA POSTE (Basse Pointe)	Poste de relèvement (Eaux Usées - Eaux Pluviales)	5017
Poste de Relèvement DIP de FOND DU BOURG (Basse Pointe)	Poste de relèvement (Eaux Usées - Eaux Pluviales)	6022



Station	Type de station	Consommation en kWh
Poste de Relèvement de HAUT DU MORNE (Basse Pointe)	Poste de relèvement (Eaux Usées - Eaux Pluviales)	8046
Poste de Relèvement LE STADE (Basse Pointe)	Poste de relèvement (Eaux Usées - Eaux Pluviales)	2887
Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)	Station d'épuration (Eaux Usées - Eaux Pluviales)	57814
Poste de Relèvement de SEGUINEAU (Lorrain)	Poste de relèvement (Eaux Usées - Eaux Pluviales)	11944
Poste de Relèvement Ravine LESSADE (Lorrain)	Poste de relèvement (Eaux Usées - Eaux Pluviales)	7020
Poste de Relèvement de PAVILLON (Lorrain)	Poste de relèvement (Eaux Usées - Eaux Pluviales)	46345
Mini Station d'épuration de CASE PAUL (Macouba)	Station d'épuration (Eaux Usées - Eaux Pluviales)	8192
Station d'épuration du BOURG MARIGOT (Marigot)	Station d'épuration (Eaux Usées - Eaux Pluviales)	90321
Poste de Relèvement Lots La FALAISE (Ajoupa Bouillon)	Poste de relèvement (Eaux Usées - Eaux Pluviales)	5635
Poste de Relèvement Rue des Etages SAINTE-MARIE	Poste de relèvement (Eaux Usées - Eaux Pluviales)	75
Poste de Relèvement BAS du BOURG (Marigot)	Poste de relèvement (Eaux Usées - Eaux Pluviales)	13608
Poste de Relèvement de FOND D'OR (Marigot)	Poste de relèvement (Eaux Usées - Eaux Pluviales)	3441
Poste de Relèvement BOURG (Sainte - Marie)	Poste de relèvement (Eaux Usées - Eaux Pluviales)	61856
Poste de Relèvement Ancienne GENDARMERIE (Ste Marie)	Poste de relèvement (Eaux Usées - Eaux Pluviales)	1708
Poste de Relèvement Rue SCHOELCHER (Ste Marie)	Poste de relèvement (Eaux Usées - Eaux Pluviales)	3821
Poste de Relèvement ABATTOIR (Ste Marie)	Poste de relèvement (Eaux Usées - Eaux Pluviales)	12540
Poste de Relèvement de CITE UNION (Ste Marie)	Poste de relèvement (Eaux Usées - Eaux Pluviales)	5008
Poste de Relèvement Ancienne TANNERIE (Ste-Marie)	Poste de relèvement (Eaux Usées - Eaux Pluviales)	844
Poste de Relèvement de TERRE PATATE (Macouba)	Poste de relèvement (Eaux Usées - Eaux Pluviales)	61572
Poste de Relèvement LA POINTE (Marigot)	Poste de relèvement (Eaux Usées - Eaux Pluviales)	2599

Il s'agit des kWh facturés par EDF. Les montants faibles correspondent parfois à des factures estimatives qui peuvent se révéler sensiblement différentes de la consommation réelle.



10 LA QUALITE DU PRODUIT

Suite à l'arrêté du 21 juillet 2015 concernant les systèmes de collecte et de traitement des eaux usées, nous présentons ci-dessous 2 conformités.

- ➔ Une première dont l'évaluation est effectuée par l'exploitant en appliquant les règles de calcul définies dans la réglementation. Les données prises en compte sont les mesures et analyses de l'effluent réalisées par l'exploitant en entrée et en sortie d'installation tout au long de l'année. Le nombre de mesure d'autosurveillance réalisé dépend de la capacité de traitement de l'installation et est défini dans la réglementation ou dans l'arrêté préfectoral. L'évaluation de la conformité se fait :
 - Sur la base de limites de conformités journalières ou annuelles selon les paramètres, indiquées dans l'arrêté préfectoral correspondant (au cas où l'arrêté du 21 juillet 2015 est plus contraignant, les valeurs minimales de ce dernier sont retenues, conformément à la réglementation et en accord avec la Police de l'eau)
 - En tenant compte :
 - d'éventuels dépassements de capacité des installations pour les eaux usées collectées arrivant à la station d'épuration,
 - de conditions anormales de fonctionnement (inondation, coupure d'électricité, opérations de maintenance déclarées...),
 - de valeurs rédhitoires (indiquées dans l'arrêté du 21 juillet 2015 ou dans l'arrêté préfectoral si plus contraignant),
 - ainsi que de la tolérance de dépassement des limites fixées sous certaines conditions réglementaires.
- ➔ La seconde correspond à l'avis officiel émanant de la Police de l'eau. Cette évaluation doit être communiquée à la collectivité, à l'exploitant et à l'Agence de l'eau avant le 1^{er} mai de l'année N+1. Si la rédaction et la transmission du présent Rapport Annuel du Délégué intervient avant la réception de l'avis de la Police de l'eau sur la conformité de l'installation, nous indiquerons simplement « Non renseigné » dans le tableau ci-après. L'avis de la police de l'eau se fonde sur :
 - les données d'autosurveillance transmises par l'exploitant tout au long de l'année,
 - le bilan annuel de fonctionnement de l'installation rédigé par l'exploitant et transmis avant le 1^{er} mars de l'année N+1 à la Police de l'eau et à l'Agence de l'eau.
 - les résultats des contrôles inopinés réalisés par la Police de l'eau elle-même.

Remarque : Pour les installations dont la capacité est inférieure à 30 kg de DBO5/j, le bilan de fonctionnement et les évaluations de conformité n'interviennent que tous les deux ans.

Ces évolutions réglementaires basées sur la capacité de traitement de l'installation et les conditions de fonctionnement peuvent expliquer des évolutions de conformité.

L'exploitant reste à votre disposition pour vous expliquer ces évolutions.



10.1 L'AUTO SURVEILLANCE DE L'EXPLOITANT SUR LES STATIONS D'EXPLOITATION

10.1.1 Taux de Conformité :

Nb de bilans	Nb de bilans non conformes	% conformité annuelle
63	20	68.3%

10.1.2 Synthèse des analyses 2017

		BILANS D'AUTOSURVEILLANCE		DONT BILANS 24H		DONT BILANS PONCTUELS	
Commune	STEP	Nb bilans	Dont non-conformes	Nb bilans 24h	Dont non-conformes	Nb bilans ponctuels	Dont non-conformes
Ajoupa Bouillon	Cité Grenade	1	0	1	0	0	0
Basse Pointe	Hackaert	12	0	12	0	0	0
Basse Pointe	Demare	0	0	0	0	0	0
Grand Rivière	Sainte-Catherine	1	0	0	0	1	0
Grand Rivière	Stade	1	0	0	0	1	0
Gros Morne	Denel	2	0	2	0	0	0
Gros Morne	Salle Polyvalente	1	0	0	0	1	0
Lorrain	Lorrain sous bois	14	10	14	10	0	0
Lorrain	Vivé	1	0	0	0	1	0
Macouba	Case Paul	1	1	1	1	0	0
Macouba	Guérin	1	1	0	0	1	1
Marigot	Marigot bourg	12	6	12	6	0	0
Sainte-Marie	Pointe Bénie	12	0	12	0	0	0
Sainte-Marie	Reculée	1	0	1	0	0	0
Sainte-Marie	Bon Air	1	1	0	0	1	1
Sainte-Marie	Pérou	1	1	0	0	1	1
Trinité	Bellevue	1	0	1	0	0	0
TOTAL :		63	20	56	17	7	3

10.1.3 Détail des Bilans 24H non-conformes

Nom STEP	Date du bilan	N° du bilan	Paramètres Non Conformes	Commentaires
Lorrain sous bois	15-16/02/2017	2	MES concentration très mauvaise > valeur réhibitoire + abattement mauvais => NC en MES ; Concentration et abattement DCO mauvais => NC en DCO	Présence croûte dans clarif.ET très chargée.
Lorrain sous bois	08-09/03/2017	3	MES concentration très mauvaise > valeur réhibitoire + abattement mauvais => NC en MES	Présence croûte dans clarif.ET chargée.
Lorrain sous bois	26-27/04/2017	5	DBO concentration mauvaise < valeur réhibitoire + abattement mauvais => NC DBO	Présence croûte dans clarif.ET chargée.
Lorrain sous bois	31/05-01/06/2017	6	MES concentration mauvaise mais < valeur réhibitoire + abattement mauvais => NC en MES ; DBO et DCO ok	Présence croûte dans clarif. Eau traitée chargée.
Case Paul	3-4/05/17	1	MES concentration ok, abattement mauvais => C en MES ; DBO concentration mauvaise > valeur réhibitoire + abattement mauvais => NC en DBO ; pour DCO concentration mauvaise < valeur réhibitoire + abattement ok => C en DCO	
Guérin	09/11/2017	1	MES concentration mauvaise > valeur réhibitoire + abattement ok => NC en MES ; Concentration DCO mauvais > valeur réhibitoire + abattement mauvais => NC en DCO ; Concentration DBO mauvais = valeur réhibitoire + abattement ok => NC DBO	Pas de boue ; eau traitée sale et d'odeur nauséabonde.
Marigot bourg	11-12/01/2017	1	pour MES concentration mauvaise et < valeur réhibitoire + abattement mauvais => NC en MES ; pour DBO concentration mauvaise < valeur réhibitoire + abattement ok => C en DBO ; pour DCO concentration mauvaise < valeur réhibitoire + abattement ok => C en DCO	
Marigot bourg	13-14/02/2017	3	MES concentration mauvaise < valeur réhibitoire + abattement mauvais => NC en MES	Présence de flottants dans clarif.
Marigot bourg	13-14/03/2017	4	MES concentration mauvaise < valeur réhibitoire + abattement mauvais => NC en MES ; DBO : concentration mauvaise < valeur réhibitoire + abattement ok => C en DBO	Présence de flottants dans clarif.
Bon Air	07/06/2017	1	DBO5,DCO,MES	Eau traitée plus chargée que Eau brute: impossible de prélever dans canal de sortie, prélèvement au niveau Bassin aération.Sous-traitance MAP
Pérou	07/06/2017	1	MES : concentration mauvaise > valeur réhibitoire + abattement ok => NC en MES car 1 seule mesure ; DBO ok ; DCO : concentration mauvaise mais < valeur réhibitoire + concentration ok => C en DCO	Pas de boue dans le bassin d'aération et la recirculation ; sous-traitance MAP
Lorrain sous bois	12-13/07/2017	8	MES NC en concentration et abattement => NC MES ; DBO NC en concentration et abattement => NC en DBO ; DCO NC en concentration et abattement => NC en DCO	Départ de boue
Lorrain sous bois	28-29/08/2017	9	MES : NC en concentration (< valeur réhibitoire) + en abattement => NC MES ; DBO ok ; DCO ok	



Lorrain sous bois	11-12/09/2017	10	MES concentration très mauvaise > valeur rédhitoire + abattement mauvais => NC en MES ; DBO ok ; Concentration DCO mauvais et abattement OK	Départ de boue ; Présence de mousses
Marigot bourg	04-05/10/2017	10	Concentration MES et Concentration DCO en entrée > Concentration MES et DCO en sortie=> NC en DCO et en MES ; DBO ok	
Marigot bourg	09-10/10/2017	11	Concentration MES en entrée > Concentration MES en sortie=> NC en MES ; DBO ok ; DCO concentration ok et abattement mauvais => C en DCO	Recirculation n'a pas fonctionné du 03 au 04/10 ; Mise en manu au lancement bilan 24h00
Lorrain sous bois	16-17/10/2017	11	Concentration MES, DBO5 , DCO entrée beaucoup plus supérieur à Concentration MES DBO5,DCO sortie => NC MES, DBO5, DCO	eau traitée de couleur marron, Départ de boue, pas beaucoup de boue dans eau recirculée
Lorrain sous bois	25-26/10/2017	12	MES concentration mauvaise > valeur rédhitoire + abattement mauvais => NC en MES ; Concentration DCO mauvais > valeur rédhitoire + et abattement mauvais => NC en DCO	eau traitée de couleur marron, Départ de boue, pas beaucoup de boue dans ER
Lorrain sous bois	27-28/11/2017	14	MES concentration eau traitée > valeur max attendue mais < valeur rédhitoire + NC en pourcentage => NC en MES	boues dans le clarificateur
Marigot bourg	06-07/11/2017	12	MES : concentration mauvaise < valeur rédhitoire + abattement mauvais => NC MES ; DBO ok ; DCO ok	

Les bilans complets sont présentés en annexe.



11 LES OPERATIONS REALISEES PAR SAUR

11.1 MAINTENANCE DU PATRIMOINE



2.

Les interventions réalisées

*Préserver et moderniser
votre patrimoine*

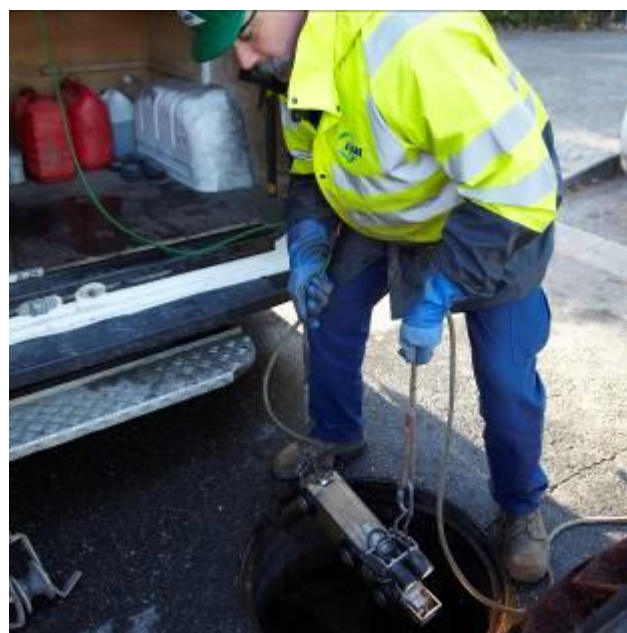
LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

Les opérations d'hydrocurage du réseau

Afin d'assurer la continuité de l'écoulement des effluents, d'anticiper et d'éviter les désobstructions d'urgence, SAUR assure des campagnes préventives d'hydrocurage des canalisations et ouvrages annexes (avaloirs, postes etc.)

Les passages caméra

Il s'agit des opérations d'inspection télévisée des réseaux d'assainissement. Elles se font après curage au moyen d'un robot équipé d'une caméra vidéo. Elles permettent de contrôler l'état du réseau et d'y déceler divers désordres (racines, casse circulaire, ovalisation, branchement pénétrant, problème de joint, contre pentes, etc.). Ces désordres peuvent être à l'origine de problèmes de bouchage, d'eaux parasites etc.



	2017
Hydrocurage préventif (ml)	1 439
Passage caméra	0
Hydrocurage ponctuel réseau/branchements (nombre)	17
Longueur hydrocurée réseau/branchements (ml)	905
Nettoyage postes de relevage (nombre)	49

Les casses sur conduites et sur branchements

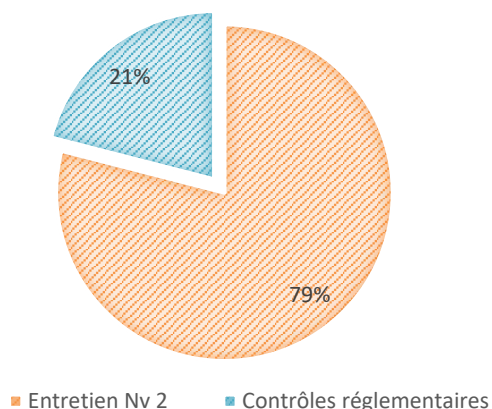
	2016	2017
➤ Casses sur conduites (nombre)	➤ 1	➤ 2
➤ Casses sur branchements (nombre)	➤ 0	➤ 1



LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Il s'agit des opérations de maintenance permettant de maintenir ou de rétablir un groupe fonctionnel, équipement, matériel, dans un état donné ou de lui restituer des caractéristiques de fonctionnement spécifiées.

	2016	2017
➤ Entretien niveau 2	➤ 262	➤ 413
➤ Contrôles réglementaires	➤ 92	➤ 110



Entretien niveau 1 : désigne les opérations de maintenance préventive et / ou corrective **simples** (réglages, remplacement de consommables, graissages)

Entretien niveau 2 : désigne les opérations de maintenance préventive et / ou corrective de **complexité moyenne** (rénovation, réparations importantes réalisées en ateliers spécialisés, remplacement d'équipements ou sous équipements).

Pour mieux comprendre :

Ces interventions peuvent être soit de nature :

- Curative : opération faisant suite à un dysfonctionnement ou à une panne
- Préventives : opération réalisée lors du fonctionnement normal d'un équipement afin d'assurer la **continuité de ses** caractéristiques de marche et d'éviter l'occurrence d'une panne.

Type	2016	2017
Curatif	203	170
Préventif	59	243

Contrôles réglementaires : ils permettent de vérifier la conformité des installations ci-dessous afin de garantir la sécurité du personnel :

- Installations électriques
- Systèmes de levage
- Ballons anti-béliers

Contrôles métrologiques : ils permettent de vérifier la justesse des appareils de mesures (débitmètres, préleveurs entrée / sortie STEP, échelles de mesure hauteurs) afin d'assurer et contrôler la fiabilité des données récoltées



LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION (DETAILS)

Les opérations d'hydro-curage du réseau

Synthèse de l'hydro-curage préventif réalisé durant l'année :

Commune	Linéaire curé (ml)
Sainte-Marie	1439

Détail de l'hydro-curage préventif réalisé durant l'année :

Commune	Date	Adresse	Linéaire curé (ml)
Sainte-Marie	23/03/17	8003 RESEAU EU SAINTE MARIE	314
Sainte-Marie	23/03/17	8003 RESEAU EU SAINTE MARIE	380
Sainte-Marie	04/04/17	8003 RESEAU EU SAINTE MARIE	660
Sainte-Marie	04/04/17	0051 Poste de relevage de SCHOELCHER (Ste Marie)	5
Sainte-Marie	04/04/17	0050 Poste de relevage de GENDARMERIE (Ste Marie)	0
Sainte-Marie	04/04/17	0057 Poste de relevage de TANNERIE (Ste-Marie)	0
Sainte-Marie	04/04/17	8003 RESEAU EU SAINTE MARIE	80
Sainte-Marie	19/12/17	0051 Poste de Relèvement Rue SCHOELCHER (Ste Marie)	0

Synthèse de l'hydro-curage ponctuel réseau / branchements réalisé durant l'année :

Commune	Nombre	Type	Linéaire hydrocuré (mL)
Basse-Pointe	2	Sur réseau unitaire	215
Grand'Rivière	1	Sur réseau (séparatif) "pluvial"	15
Le Lorrain	1	Sur branchement privé (facturable)	10
Sainte-Marie	2	-	0
Sainte-Marie	1	Sur branchement privé (facturable)	0
Sainte-Marie	2	Sur réseau (séparatif) "eaux usées"	95
Sainte-Marie	8	Sur réseau unitaire	570
Total	17		905

Détail de l'hydro-curage ponctuel réseau / branchements réalisé durant l'année :

Commune	Date	Adresse
Basse-Pointe	11/09/17	67 SCHOELCHER (Rue)



Basse-Pointe	21/12/17	ORTOLAN (Rue de l')
Grand'Rivière	27/10/17	8007 RESEAU EU GRAND RIVIERE
Le Lorrain	30/06/17	9 CAIMITES (Rue des)
Sainte-Marie	22/01/17	0 IMMORTELLLES (Rue des)
Sainte-Marie	30/01/17	17 IMMORTELLLES (Rue des)
Sainte-Marie	25/04/17	1 RAYMOND HUYGUES-DESPOINTES (Boulevard)
Sainte-Marie	18/05/17	34 CONSTELLATION (Allée de la)
Sainte-Marie	02/06/17	FRATRIE (Rue de la)
Sainte-Marie	15/06/17	0038 Station d'epuration de POINTE BENIE (Ste Marie)
Sainte-Marie	19/06/17	48 LOUIS DES ETAGES (Rue)
Sainte-Marie	12/09/17	1 KADONS (Rue des)
Sainte-Marie	05/10/17	8003 RESEAU EU SAINTE MARIE
Sainte-Marie	22/11/17	20 IMMORTELLLES (Rue des)
Sainte-Marie	26/11/17	MARCHE AUX POISSONS (Place du)
Sainte-Marie	27/11/17	26 ROSERAIE (Rue de la)
Sainte-Marie	29/12/17	57 VICTOR SCHOELCHER (Rue)

Synthèse des interventions sur les postes de relevage réalisé durant l'année :

Commune	Nombre
Basse-Pointe	11
Grand'Rivière	2
Gros-Morne	3
L' Ajoupa-Bouillon	3
La Trinité	1
Le Lorrain	3
Le Marigot	8
Macouba	8
Sainte-Marie	10
Total	49

Détail des interventions sur les postes de relevage réalisé durant l'année :

Commune	Date	Adresse
Basse-Pointe	19/01/17	Poste de relevage de HAUT DU MORNE (Basse Pointe)
Basse-Pointe	30/01/17	Poste de relevage de HAUT DU MORNE (Basse Pointe)
Basse-Pointe	21/02/17	Poste de relevage de HAUT DU MORNE (Basse Pointe)
Basse-Pointe	11/05/17	Poste de relevage de HAUT DU MORNE (Basse Pointe)
Basse-Pointe	11/05/17	Poste de relevage de DIP FOND DU BOURG (Basse Pointe)
Basse-Pointe	11/05/17	Poste de relevage de TAPIS VERT (Basse Pointe)
Basse-Pointe	11/05/17	Poste de relevage LE STADE (Basse Pointe)
Basse-Pointe	15/05/17	Poste de relevage de LA POSTE (Basse Pointe)
Basse-Pointe	15/05/17	Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)



Basse-Pointe	11/09/17	Poste de relevage de LA POSTE (Basse Pointe)
Basse-Pointe	16/11/17	Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)
Grand'Rivière	09/02/17	Poste de relevage Place de la Résistance (Grand Riviere)
Grand'Rivière	21/11/17	Station d'épuration SAINTE CATHERINE Biodisque (Grand Riviere)
Gros-Morne	05/01/17	Poste de relevage MENNIVIERS (Gros Morne)
Gros-Morne	22/06/17	Poste de relevage MENNIVIERS (Gros Morne)
Gros-Morne	16/11/17	Station d'épuration de DENEL (Gros-Morne)
L' Ajoupa-Bouillon	02/05/17	Poste de relevage La Falaise (Ajoupa Bouillon)
L' Ajoupa-Bouillon	09/11/17	Poste de Relèvement de CITE GRENADE (Ajoupa Bouillon)
L' Ajoupa-Bouillon	14/11/17	Poste de Relèvement Lots La FALAISE (Ajoupa Bouillon)
La Trinité	14/11/17	Station d'épuration de BELLEVUE (Trinite)
Le Lorrain	02/05/17	Station d'épuration de SOUS BOIS (Lorrain)
Le Lorrain	21/11/17	Station d'épuration de SOUS BOIS (Lorrain)
Le Lorrain	14/12/17	Poste de Relèvement de SEGUINEAU (Lorrain)
Le Marigot	12/01/17	Poste de relevage de LA POINTE (Marigot)
Le Marigot	12/01/17	PR Baignoire (Marigot)
Le Marigot	17/01/17	Poste de relevage du BAS du BOURG (Marigot)
Le Marigot	17/01/17	Poste de relevage de FOND D'OR (Marigot)
Le Marigot	30/03/17	Poste de relevage de LA POINTE (Marigot)
Le Marigot	22/06/17	Poste de relevage de LA POINTE (Marigot)
Le Marigot	24/08/17	Poste de relevage de LA POINTE (Marigot)
Le Marigot	09/11/17	Station d'épuration du BOURG MARIGOT (Marigot)
Macouba	17/02/17	Mini Station d'épuration de CASE PAUL (Macouba)
Macouba	27/04/17	Poste de relevage de TERRE PATATE (Macouba)
Macouba	02/05/17	Mini Station d'épuration de CASE PAUL (Macouba)
Macouba	03/08/17	Poste de relevage HLM (Macouba)
Macouba	03/08/17	Poste de relevage de TERRE PATATE (Macouba)
Macouba	14/09/17	Poste de relevage de TERRE PATATE (Macouba)
Macouba	14/11/17	Poste de Relèvement de TERRE PATATE (Macouba)
Macouba	13/12/17	Poste de Relèvement de TERRE PATATE (Macouba)



Sainte-Marie	26/01/17	Poste de relevage de CITE UNION (Ste Marie)
Sainte-Marie	26/01/17	Poste de relevage de TANNERIE (Ste-Marie)
Sainte-Marie	22/06/17	Poste de Relèvement Rue des Etages SAINTE-MARIE
Sainte-Marie	22/06/17	Poste de relevage de SCHOELCHER (Ste Marie)
Sainte-Marie	23/06/17	Poste de relevage de l' ABATTOIR (Ste Marie)
Sainte-Marie	29/08/17	Poste de relevage de l' ABATTOIR (Ste Marie)
Sainte-Marie	07/12/17	Poste de Relèvement BOURG (Sainte - Marie)
Sainte-Marie	19/12/17	Poste de Relèvement Ancienne GENDARMERIE (Ste Marie)
Sainte-Marie	19/12/17	Poste de Relèvement ABATTOIR (Ste Marie)
Sainte-Marie	21/12/17	Poste de Relèvement de RECULEE (Ste Marie)

Les casses sur conduites

Détail des fuites/casses réparées sur conduites

Commune	Date	Adresse
Basse-Pointe	12/05/17	0043 Poste de relevage de HAUT DU MORNE (Basse Pointe)
Sainte-Marie	02/03/17	2 CACHIBOU (Impasse du)

Les casses sur conduites et sur branchements

Détail des fuites/casses réparées sur branchements

Commune	Site	Adresse
Basse-Pointe	20/03/17	D10

LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE (DETAILS)

Les interventions de maintenance 2ème niveau :

Synthèse :

Commune	Curatif	Préventif	Total
Basse-Pointe	37	46	83
Grand'Rivière	1	9	10
Gros-Morne	27	29	56
L' Ajoupa-Bouillon	10	8	18
La Trinité	2	9	11
Le Lorrain	15	32	47
Le Marigot	19	26	45
Macouba	13	5	18
Sainte-Marie	46	79	125
Total	170	243	413

Détail :

Commune	Libelle Installation	Equipement	Date	Type
Basse-Pointe	Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)	Electrovanne	09/01/17	Curatif
Basse-Pointe	Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)	TRAITEMENT SECONDAIRE	09/01/17	Curatif
Basse-Pointe	Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)	Pont racleur en acier galvanisé	17/01/17	Curatif
Basse-Pointe	Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)	Grille (degrilleur courbe)	17/01/17	Curatif
Basse-Pointe	Poste de relevage de HAUT DU MORNE (Basse Pointe)	Pompe de refoulement N°2	20/01/17	Curatif
Basse-Pointe	Poste de relevage de HAUT DU MORNE (Basse Pointe)	Pompe de refoulement N°1	25/01/17	Curatif
Basse-Pointe	Poste de relevage de TAPIS VERT (Basse Pointe)	Poste de relevage de TAPIS VERT (Basse Pointe)	06/02/17	Préventif
Basse-Pointe	Station d'épuration de MADELONNETTE (Demare) (Basse Pointe)	Poste de relevage du Bourg (Ste - Marie)	07/02/17	Curatif
Basse-Pointe	Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)	Racleur de surface	08/02/17	Préventif
Basse-Pointe	Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)	Racleur de surface	16/02/17	Curatif



Basse-Pointe	Poste de relevage de HAUT DU MORNE (Basse Pointe)	RELEVAGE ET PRE TRAITEMENT	17/02/17	Curatif
Basse-Pointe	Poste de relevage de HAUT DU MORNE (Basse Pointe)	Pompe de refoulement N°2	20/02/17	Curatif
Basse-Pointe	Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)	Aérateur de surface à turbine	21/02/17	Curatif
Basse-Pointe	Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)	Aérateur de surface à turbine	21/02/17	Curatif
Basse-Pointe	Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)	Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)	24/02/17	Préventif
Basse-Pointe	Poste de relevage de HAUT DU MORNE (Basse Pointe)	Poste de relevage de HAUT DU MORNE (Basse Pointe)	24/02/17	Préventif
Basse-Pointe	Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)	Aérateur de surface à turbine	24/02/17	Curatif
Basse-Pointe	Station d'épuration de MADELONNETTE (Demare) (Basse Pointe)	TRAITEMENT SECONDAIRE	02/03/17	Curatif
Basse-Pointe	Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)	Armoire électrique intérieure	09/03/17	Curatif
Basse-Pointe	Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)	Aérateur de surface à turbine	09/03/17	Préventif
Basse-Pointe	Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)	Armoire électrique intérieure	09/03/17	Curatif
Basse-Pointe	Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)	Compresseur	09/03/17	Curatif
Basse-Pointe	Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)	Racleur de surface	15/03/17	Curatif
Basse-Pointe	Poste de relevage de DIP FOND DU BOURG (Basse Pointe)	Poste de relevage de DIP FOND DU BOURG (Basse Pointe)	13/04/17	Préventif
Basse-Pointe	Poste de relevage LE STADE (Basse Pointe)	Poste de relevage LE STADE (Basse Pointe)	13/04/17	Préventif
Basse-Pointe	Poste de relevage de HAUT DU MORNE (Basse Pointe)	Poste de relevage de HAUT DU MORNE (Basse Pointe)	13/04/17	Préventif
Basse-Pointe	Poste de relevage de HAUT DU MORNE (Basse Pointe)	Poste de relevage de HAUT DU MORNE (Basse Pointe)	18/04/17	Préventif
Basse-Pointe	Poste de relevage de DIP FOND DU BOURG (Basse Pointe)	Poste de relevage de DIP FOND DU BOURG (Basse Pointe)	18/04/17	Préventif
Basse-Pointe	Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)	Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)	18/04/17	Préventif
Basse-Pointe	Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)	PRESSE A BOUES	21/04/17	Préventif



Basse-Pointe	Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)	PRESSE A BOUES	24/04/17	Préventif
Basse-Pointe	Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)	PRESSE A BOUES	25/04/17	Curatif
Basse-Pointe	Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)	Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)	27/04/17	Préventif
Basse-Pointe	Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)	Electrovanne	04/05/17	Curatif
Basse-Pointe	Poste de relevage de HAUT DU MORNE (Basse Pointe)	Pompe de refoulement N°1	04/05/17	Curatif
Basse-Pointe	Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)	Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)	15/05/17	Préventif
Basse-Pointe	Poste de relevage de DIP FOND DU BOURG (Basse Pointe)	Poste de relevage de DIP FOND DU BOURG (Basse Pointe)	15/05/17	Curatif
Basse-Pointe	Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)	Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)	16/05/17	Préventif
Basse-Pointe	Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)	Pont racleur en acier galvanisé	06/06/17	Préventif
Basse-Pointe	Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)	CLARIFICATION ET RECIRCULATION	12/06/17	Curatif
Basse-Pointe	Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)	Pont racleur en acier galvanisé	15/06/17	Préventif
Basse-Pointe	Poste de relevage de LA POSTE (Basse Pointe)	Armoire électrique PR	19/06/17	Curatif
Basse-Pointe	Poste de relevage de LA POSTE (Basse Pointe)	Armoire électrique PR	20/06/17	Curatif
Basse-Pointe	Poste de relevage de DIP FOND DU BOURG (Basse Pointe)	ELECTRICITE COMMANDE	20/06/17	Curatif
Basse-Pointe	Poste de relevage de LA POSTE (Basse Pointe)	Pompe de Refoulement Pompe N°1	21/06/17	Préventif
Basse-Pointe	Poste de relevage de DIP FOND DU BOURG (Basse Pointe)	Variateur pompe 2	30/06/17	Curatif
Basse-Pointe	Poste de relevage de DIP FOND DU BOURG (Basse Pointe)	ELECTRICITE COMMANDE	02/07/17	Préventif
Basse-Pointe	Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)	Pompe à rotor excentré 1 (boues)	05/07/17	Curatif
Basse-Pointe	Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)	Pompe à rotor excentré 1 (boues)	06/07/17	Curatif
Basse-Pointe	Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)	PRESSE A BOUES	13/07/17	Curatif



Basse-Pointe	Poste de relevage de TAPIS VERT (Basse Pointe)	SATELLITE DE TELEGESTION S550 A	21/08/17	Curatif
Basse-Pointe	Poste de relevage de DIP FOND DU BOURG (Basse Pointe)	Variateur pompe 1	30/08/17	Préventif
Basse-Pointe	Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)	PRESSE A BOUES	11/09/17	Curatif
Basse-Pointe	Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)	ENSEMBLE POLYMERE	15/09/17	Curatif
Basse-Pointe	Poste de Relèvement DIP de FOND DU BOURG (Basse Pointe)	Poste de Relèvement DIP de FOND DU BOURG (Basse Pointe)	12/10/17	Préventif
Basse-Pointe	Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)	PRESSE A BOUES	17/10/17	Préventif
Basse-Pointe	Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)	PRESSE A BOUES	27/10/17	Préventif
Basse-Pointe	Poste de Relèvement de LA POSTE (Basse Pointe)	Pompe de Refoulement Pompe N°1	08/11/17	Curatif
Basse-Pointe	Poste de Relèvement de LA POSTE (Basse Pointe)	Pompe de refoulement N°2	08/11/17	Curatif
Basse-Pointe	Poste de Relèvement de LA POSTE (Basse Pointe)	Pompe de refoulement N°2	09/11/17	Curatif
Basse-Pointe	Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)	Pompe à rotor excentré 1 (boues)	15/11/17	Préventif
Basse-Pointe	Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)	Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)	15/11/17	Préventif
Basse-Pointe	Poste de Relèvement DIP de FOND DU BOURG (Basse Pointe)	Poste de Relèvement DIP de FOND DU BOURG (Basse Pointe)	21/11/17	Curatif
Basse-Pointe	Poste de Relèvement DIP de FOND DU BOURG (Basse Pointe)	Pompe de Relevage N°2	22/11/17	Préventif
Basse-Pointe	Poste de Relèvement de LA POSTE (Basse Pointe)	Potence de Levage	23/11/17	Préventif
Basse-Pointe	Poste de Relèvement LE STADE (Basse Pointe)	Pied de Potence 500kg	29/11/17	Préventif
Basse-Pointe	Poste de Relèvement DIP de FOND DU BOURG (Basse Pointe)	Variateur pompe 2	30/11/17	Préventif
Basse-Pointe	Poste de Relèvement DIP de FOND DU BOURG (Basse Pointe)	Variateur pompe 1	30/11/17	Préventif





Basse-Pointe	Poste de Relèvement DIP de FOND DU BOURG (Basse Pointe)	Poste de Relèvement DIP de FOND DU BOURG (Basse Pointe)	30/11/17	Préventif
Basse-Pointe	Poste de Relèvement DIP de FOND DU BOURG (Basse Pointe)	Poste de Relèvement DIP de FOND DU BOURG (Basse Pointe)	30/11/17	Préventif
Basse-Pointe	Poste de Relèvement DIP de FOND DU BOURG (Basse Pointe)	Variateur pompe 1	04/12/17	Préventif
Basse-Pointe	Poste de Relèvement DIP de FOND DU BOURG (Basse Pointe)	SOFREL	05/12/17	Préventif
Basse-Pointe	Poste de Relèvement de LA POSTE (Basse Pointe)	Potence de Levage	06/12/17	Préventif
Basse-Pointe	Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)	Potence de Levage du PR STEP Hackaert (B- P)	06/12/17	Préventif
Basse-Pointe	Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)	Potence (Recirculation)	06/12/17	Préventif
Basse-Pointe	Poste de Relèvement DIP de FOND DU BOURG (Basse Pointe)	Armoire électrique	06/12/17	Préventif
Basse-Pointe	Poste de Relèvement DIP de FOND DU BOURG (Basse Pointe)	SOFREL	08/12/17	Préventif
Basse-Pointe	Poste de Relèvement DIP de FOND DU BOURG (Basse Pointe)	SOFREL	08/12/17	Préventif
Basse-Pointe	Poste de Relèvement DIP de FOND DU BOURG (Basse Pointe)	Poste de Relèvement DIP de FOND DU BOURG (Basse Pointe)	14/12/17	Préventif
Basse-Pointe	Poste de Relèvement DIP de FOND DU BOURG (Basse Pointe)	Poste de Relèvement DIP de FOND DU BOURG (Basse Pointe)	19/12/17	Préventif
Basse-Pointe	Poste de Relèvement DIP de FOND DU BOURG (Basse Pointe)	SOFREL	23/12/17	Préventif
Basse-Pointe	Poste de Relèvement DIP de FOND DU BOURG (Basse Pointe)	Poste de Relèvement DIP de FOND DU BOURG (Basse Pointe)	23/12/17	Préventif
Basse-Pointe	Poste de Relèvement de HAUT DU MORNE (Basse Pointe)	Pompe de refoulement N°1	28/12/17	Préventif
Grand'Rivière	Station d'épuration SAINTE CATHERINE Biodisque (Grand Riviere)	Biodisque 1	20/01/17	Préventif



Grand'Rivière	Station d'épuration SAINTE CATHERINE Biodisque (Grand Riviere)	Biodisque 2	20/01/17	Préventif
Grand'Rivière	Station d'épuration du STADE (Gd Riviere)	Station d'épuration du STADE (Gd Riviere)	20/01/17	Curatif
Grand'Rivière	Station d'épuration SAINTE CATHERINE Biodisque (Grand Riviere)	Station d'épuration SAINTE CATHERINE Biodisque (Grand Riviere)	14/03/17	Préventif
Grand'Rivière	Poste de relevage Place de la Résistance (Grand Riviere)	Poste de relevage Place de la Résistance (Grand Riviere)	14/03/17	Préventif
Grand'Rivière	Poste de relevage Place de la Résistance (Grand Riviere)	Poste de relevage Place de la Résistance (Grand Riviere)	14/03/17	Préventif
Grand'Rivière	Station d'épuration SAINTE CATHERINE Biodisque (Grand Riviere)	TRAITEMENT SECONDAIRE	27/04/17	Préventif
Grand'Rivière	Poste de relevage Place de la Résistance (Grand Riviere)	Poste de relevage Place de la Résistance (Grand Riviere)	03/07/17	Préventif
Grand'Rivière	Station d'épuration SAINTE CATHERINE Biodisque (Grand Riviere)	Moteur biodisque	03/07/17	Préventif
Grand'Rivière	Station d'épuration SAINTE CATHERINE Biodisque (Grand Riviere)	Vérin-Ressort à Gaz N°1	25/10/17	Préventif
Gros-Morne	Station d'épuration de DENEL (Gros- Morne)	Automate	06/01/17	Curatif
Gros-Morne	Station d'épuration de DENEL (Gros- Morne)	Station d'épuration de DENEL (Gros- Morne)	20/01/17	Curatif
Gros-Morne	Station d'épuration de DENEL (Gros- Morne)	RELEVAGE ET EXTRACTION	02/02/17	Préventif
Gros-Morne	Poste de relevage MENNIVIERS (Gros Morne)	Poste de relevage MENNIVIERS (Gros Morne)	02/02/17	Curatif
Gros-Morne	Station d'épuration de DENEL (Gros- Morne)	Dégrilleur automatique PREP AZUR	02/02/17	Curatif
Gros-Morne	Station d'épuration de DENEL (Gros- Morne)	Station d'épuration de DENEL (Gros- Morne)	02/02/17	Préventif
Gros-Morne	Station d'épuration de DENEL (Gros- Morne)	TRAITEMENT SECONDAIRE	08/02/17	Préventif
Gros-Morne	Station d'épuration de DENEL (Gros- Morne)	Station d'épuration de DENEL (Gros- Morne)	03/03/17	Préventif
Gros-Morne	Station d'épuration de DENEL (Gros- Morne)	Station d'épuration de DENEL (Gros- Morne)	13/03/17	Curatif



Gros-Morne	Station d'épuration SALLE POLYVALENTE (Gros Morne)	Coffret électrique	13/03/17	Curatif
Gros-Morne	Poste de relevage MENNIVIERS (Gros Morne)	Poste de relevage MENNIVIERS (Gros Morne)	13/03/17	Préventif
Gros-Morne	Poste de relevage Bois Lezard (Gros Morne)	Poste de relevage Bois Lezard (Gros Morne)	16/03/17	Curatif
Gros-Morne	Station d'épuration de DENEL (Gros- Morne)	Station d'épuration de DENEL (Gros- Morne)	17/03/17	Curatif
Gros-Morne	Poste de relevage Bois Lezard (Gros Morne)	Poste de relevage Bois Lezard (Gros Morne)	22/03/17	Curatif
Gros-Morne	Station d'épuration de DENEL (Gros- Morne)	Groupe électrogène	24/03/17	Préventif
Gros-Morne	Station d'épuration de DENEL (Gros- Morne)	Pompe de recirculation	30/03/17	Curatif
Gros-Morne	Station d'épuration de DENEL (Gros- Morne)	Groupe électrogène	30/03/17	Préventif
Gros-Morne	Poste de relevage MENNIVIERS (Gros Morne)	Poste de relevage MENNIVIERS (Gros Morne)	20/04/17	Préventif
Gros-Morne	Station d'épuration de DENEL (Gros- Morne)	Dégrilleur automatique PREP AZUR	02/05/17	Curatif
Gros-Morne	Poste de relevage Bois Lezard (Gros Morne)	Poste de relevage Bois Lezard (Gros Morne)	03/05/17	Curatif
Gros-Morne	Station d'épuration de DENEL (Gros- Morne)	Groupe électrogène	08/06/17	Curatif
Gros-Morne	Station d'épuration de DENEL (Gros- Morne)	Dégrilleur automatique PREP AZUR	09/06/17	Curatif
Gros-Morne	Poste de relevage MENNIVIERS (Gros Morne)	Pompe submersible N°2	13/06/17	Curatif
Gros-Morne	Station d'épuration de DENEL (Gros- Morne)	Centrifugeuse	13/06/17	Curatif
Gros-Morne	Station d'épuration de DENEL (Gros- Morne)	TRAITEMENT SECONDAIRE	13/06/17	Préventif
Gros-Morne	Station d'épuration de DENEL (Gros- Morne)	Dégrilleur automatique PREP AZUR	13/06/17	Curatif
Gros-Morne	Station d'épuration de DENEL (Gros- Morne)	Transformateur	13/06/17	Préventif
Gros-Morne	Station d'épuration de DENEL (Gros- Morne)	INSTRUMENTATION	14/06/17	Préventif
Gros-Morne	Poste de relevage MENNIVIERS (Gros Morne)	Pompe submersible N°2	20/06/17	Préventif



Gros-Morne	Station d'épuration de DENEL (Gros-Morne)	Transformateur	21/06/17	Préventif
Gros-Morne	Station d'épuration de DENEL (Gros-Morne)	Station d'épuration de DENEL (Gros-Morne)	21/06/17	Préventif
Gros-Morne	Bache de mise en charge de Denel (Gros-Morne)	Agitateur	21/06/17	Préventif
Gros-Morne	Station d'épuration SALLE POLYVALENTE (Gros Morne)	Coffret électrique	21/06/17	Préventif
Gros-Morne	Station d'épuration de DENEL (Gros-Morne)	ELECTRICITE COMMANDE	22/06/17	Curatif
Gros-Morne	Station d'épuration de DENEL (Gros-Morne)	RELEVAGE ET EXTRACTION	03/07/17	Curatif
Gros-Morne	Station d'épuration de DENEL (Gros-Morne)	ENSEMBLE POLYMER	06/07/17	Curatif
Gros-Morne	Station d'épuration de DENEL (Gros-Morne)	Agitateur	06/07/17	Curatif
Gros-Morne	Station d'épuration de DENEL (Gros-Morne)	TRAITEMENT SECONDAIRE	11/07/17	Préventif
Gros-Morne	Station d'épuration de DENEL (Gros-Morne)	Centrifugeuse	17/07/17	Curatif
Gros-Morne	Station d'épuration de DENEL (Gros-Morne)	Groupe électrogène	19/07/17	Préventif
Gros-Morne	Station d'épuration de DENEL (Gros-Morne)	Centrifugeuse	20/07/17	Curatif
Gros-Morne	Station d'épuration de DENEL (Gros-Morne)	Groupe électrogène	20/07/17	Préventif
Gros-Morne	Station d'épuration de DENEL (Gros-Morne)	GENERAL STATION	20/07/17	Préventif
Gros-Morne	Station d'épuration de DENEL (Gros-Morne)	TRAITEMENT SECONDAIRE	26/07/17	Préventif
Gros-Morne	Station d'épuration de DENEL (Gros-Morne)	Malaxeur	26/07/17	Curatif
Gros-Morne	Station d'épuration de DENEL (Gros-Morne)	Groupe électrogène	26/07/17	Préventif
Gros-Morne	Station d'épuration de DENEL (Gros-Morne)	TRAITEMENT DES BOUES	28/07/17	Curatif
Gros-Morne	Station d'épuration de DENEL (Gros-Morne)	Automate	14/09/17	Curatif
Gros-Morne	Station d'épuration de DENEL (Gros-Morne)	Transformateur	15/09/17	Préventif



Gros-Morne	Station d'épuration de DENEL (Gros-Morne)	Station d'épuration de DENEL (Gros-Morne)	24/10/17	Préventif
Gros-Morne	Station d'épuration de DENEL (Gros-Morne)	Station d'épuration de DENEL (Gros-Morne)	08/11/17	Curatif
Gros-Morne	Station d'épuration de DENEL (Gros-Morne)	Station d'épuration de DENEL (Gros-Morne)	15/11/17	Préventif
Gros-Morne	Station d'épuration de DENEL (Gros-Morne)	Pompe de recirculation	15/11/17	Préventif
Gros-Morne	Station d'épuration de DENEL (Gros-Morne)	Agitateur	15/11/17	Préventif
Gros-Morne	Station d'épuration de DENEL (Gros-Morne)	Potence 2 (Bâche de prétraitement)	23/11/17	Préventif
Gros-Morne	Station d'épuration de DENEL (Gros-Morne)	Station d'épuration de DENEL (Gros-Morne)	12/12/17	Préventif
L' Ajoupa-Bouillon	Poste de relevage La Falaise (Ajoupa Bouillon)	RELEVAGE ET PRE TRAITEMENT	09/01/17	Curatif
L' Ajoupa-Bouillon	Mini Station d'epuration de CITE GRENADE (Ajoupa Bouillon)	Aérateur de Surface N°1	30/01/17	Curatif
L' Ajoupa-Bouillon	Mini Station d'epuration de CITE GRENADE (Ajoupa Bouillon)	Mini Station d'epuration de CITE GRENADE (Ajoupa Bouillon)	06/02/17	Préventif
L' Ajoupa-Bouillon	Mini Station d'epuration de CITE GRENADE (Ajoupa Bouillon)	Mini Station d'epuration de CITE GRENADE (Ajoupa Bouillon)	06/02/17	Préventif
L' Ajoupa-Bouillon	Poste de relevage de CITE GRENADE (Ajoupa Bouillon)	Poste de relevage de CITE GRENADE (Ajoupa Bouillon)	06/02/17	Préventif
L' Ajoupa-Bouillon	Poste de relevage La Falaise (Ajoupa Bouillon)	Poste de relevage La Falaise (Ajoupa Bouillon)	06/02/17	Préventif
L' Ajoupa-Bouillon	Mini Station d'epuration de CITE GRENADE (Ajoupa Bouillon)	Grille manuelle	02/03/17	Préventif
L' Ajoupa-Bouillon	Mini Station d'epuration de CITE GRENADE (Ajoupa Bouillon)	Aérateur de Surface N° 2	06/03/17	Curatif
L' Ajoupa-Bouillon	Mini Station d'epuration de CITE GRENADE (Ajoupa Bouillon)	Grille manuelle	06/03/17	Préventif
L' Ajoupa-Bouillon	Mini Station d'epuration de CITE GRENADE (Ajoupa Bouillon)	Pompe de Recirculation N°1	09/03/17	Curatif
L' Ajoupa-Bouillon	Mini Station d'epuration de CITE	Pompe de Recirculation N°1	10/03/17	Curatif



	GRENADE (Ajoupa Bouillon)			
L' Ajoupa-Bouillon	Mini Station d'epuration de CITE GRENADE (Ajoupa Bouillon)	ELECTRICITE COMMANDE	10/03/17	Curatif
L' Ajoupa-Bouillon	Mini Station d'epuration de CITE GRENADE (Ajoupa Bouillon)	Mini Station d'epuration de CITE GRENADE (Ajoupa Bouillon)	15/03/17	Préventif
L' Ajoupa-Bouillon	Mini Station d'epuration de CITE GRENADE (Ajoupa Bouillon)	Aérateur de Surface N° 2	25/03/17	Curatif
L' Ajoupa-Bouillon	Mini Station d'epuration de CITE GRENADE (Ajoupa Bouillon)	Aérateur de Surface N° 2	06/04/17	Curatif
L' Ajoupa-Bouillon	Poste de relevage La Falaise (Ajoupa Bouillon)	ELECTRICITE COMMANDE	27/04/17	Curatif
L' Ajoupa-Bouillon	Poste de Relèvement de CITE GRENADE (Ajoupa Bouillon)	Poste de Relèvement de CITE GRENADE (Ajoupa Bouillon)	10/11/17	Curatif
L' Ajoupa-Bouillon	Mini Station d'epuration de CITE GRENADE (Ajoupa Bouillon)	Potence de Levage	01/12/17	Préventif
La Trinité	Station d'épuration de BELLEVUE (Trinite)	TRAITEMENT SECONDAIRE	08/02/17	Préventif
La Trinité	Station d'épuration de BELLEVUE (Trinite)	TRAITEMENT SECONDAIRE	17/03/17	Curatif
La Trinité	Station d'épuration de BELLEVUE (Trinite)	Station d'épuration de BELLEVUE (Trinite)	29/03/17	Préventif
La Trinité	Station d'épuration de BELLEVUE (Trinite)	Station d'épuration de BELLEVUE (Trinite)	28/04/17	Préventif
La Trinité	Station d'épuration de BELLEVUE (Trinite)	TRAITEMENT SECONDAIRE	28/04/17	Curatif
La Trinité	Station d'épuration de BELLEVUE (Trinite)	TRAITEMENT SECONDAIRE	14/06/17	Préventif
La Trinité	Station d'épuration de BELLEVUE (Trinite)	Station d'épuration de BELLEVUE (Trinite)	17/10/17	Préventif
La Trinité	Station d'épuration de BELLEVUE (Trinite)	Biodisque 3	20/10/17	Préventif
La Trinité	Station d'épuration de BELLEVUE (Trinite)	Station d'épuration de BELLEVUE (Trinite)	05/12/17	Préventif
La Trinité	Station d'épuration de BELLEVUE (Trinite)	Station d'épuration de BELLEVUE (Trinite)	05/12/17	Préventif
La Trinité	Station d'épuration de BELLEVUE (Trinite)	Station d'épuration de BELLEVUE (Trinite)	12/12/17	Préventif
Le Lorrain	Poste de relevage de SEGUINEAU (Lorrain)	Poste de relevage de SEGUINEAU (Lorrain)	11/01/17	Curatif
Le Lorrain	Station d'épuration de SOUS BOIS (Lorrain)	Aérateur de surface à pont brosse	27/01/17	Préventif
Le Lorrain	Poste de relevage de LESSADE (Lorrain)	Poste de Relèvement Ravine LESSADE (Lorrain)	27/01/17	Curatif
Le Lorrain	Poste de relevage de PAVILLON (Lorrain)	Poste de relevage de PAVILLON (Lorrain)	31/01/17	Préventif



Le Lorrain	Poste de relevage de LESSADE (Lorrain)	Poste de relevage de LESSADE (Lorrain)	31/01/17	Préventif
Le Lorrain	Poste de relevage Prébouurg (Lorrain)	Poste de relevage Prébouurg (Lorrain)	31/01/17	Préventif
Le Lorrain	Poste de relevage Cité VALLON (Lorrain)	Poste de relevage Cité VALLON (Lorrain)	31/01/17	Préventif
Le Lorrain	Poste de relevage de SEGUINEAU (Lorrain)	Poste de relevage de SEGUINEAU (Lorrain)	02/02/17	Préventif
Le Lorrain	Poste de relevage Fond Massacre (Lorrain)	Poste de relevage Fond Massacre (Lorrain)	02/02/17	Préventif
Le Lorrain	Station d'épuration de SOUS BOIS (Lorrain)	Station d'épuration de SOUS BOIS (Lorrain)	02/02/17	Préventif
Le Lorrain	Station d'épuration de SOUS BOIS (Lorrain)	Armoire électrique intérieure	10/03/17	Curatif
Le Lorrain	Station d'épuration de SOUS BOIS (Lorrain)	Aérateur de surface à pont brosse	05/04/17	Curatif
Le Lorrain	Station d'épuration de SOUS BOIS (Lorrain)	Station d'épuration de SOUS BOIS (Lorrain)	13/04/17	Préventif
Le Lorrain	Poste de relevage Cayali 1(Lorrain)	Poste de relevage Cayali 1(Lorrain)	13/04/17	Curatif
Le Lorrain	Poste de relevage Cayali 1(Lorrain)	Poste de relevage Cayali 1(Lorrain)	18/04/17	Préventif
Le Lorrain	Station d'épuration de SOUS BOIS (Lorrain)	Station d'épuration de SOUS BOIS (Lorrain)	18/04/17	Préventif
Le Lorrain	Poste de relevage de LESSADE (Lorrain)	Poste de relevage de LESSADE (Lorrain)	04/05/17	Préventif
Le Lorrain	Poste de relevage de SEGUINEAU (Lorrain)	Pompe immergée monocanal 2	15/05/17	Curatif
Le Lorrain	Poste de relevage Cayali 2 (Lorrain)	Pompe EU N°2	24/05/17	Curatif
Le Lorrain	Station d'épuration de SOUS BOIS (Lorrain)	Aérateur de surface à pont brosse	06/06/17	Préventif
Le Lorrain	Poste de relevage Cayali 1(Lorrain)	Poste de Relèvement Lots Cayali 1(Lorrain)	12/06/17	Préventif
Le Lorrain	Station d'épuration de SOUS BOIS (Lorrain)	Aérateur de surface à pont brosse	13/06/17	Préventif
Le Lorrain	Station d'épuration de SOUS BOIS (Lorrain)	TRAITEMENT SECONDAIRE	27/06/17	Préventif
Le Lorrain	Poste de relevage Cayali 2 (Lorrain)	Pompe EU N°2	28/06/17	Curatif
Le Lorrain	Poste de relevage Cayali 2 (Lorrain)	Pompe EU N°2	04/07/17	Préventif
Le Lorrain	Poste de relevage Cayali 1(Lorrain)	Poste de Relèvement Lots Cayali 1(Lorrain)	07/07/17	Préventif
Le Lorrain	Poste de relevage Cayali 1(Lorrain)	ELECTRICITE COMMANDE	07/07/17	Curatif
Le Lorrain	Poste de relevage Cayali 2 (Lorrain)	Poste de Relèvement lots Cayali 2 (Lorrain)	07/07/17	Préventif





Le Lorrain	Poste de relevage Cayali 2 (Lorrain)	ELECTRICITE COMMANDE	18/07/17	Curatif
Le Lorrain	Poste de relevage Cayali 2 (Lorrain)	ELECTRICITE COMMANDE	19/07/17	Préventif
Le Lorrain	Poste de relevage de LESSADE (Lorrain)	ELECTRICITE COMMANDE	27/07/17	Curatif
Le Lorrain	Station d'épuration de SOUS BOIS (Lorrain)	Station d'épuration de SOUS BOIS (Lorrain)	28/07/17	Préventif
Le Lorrain	Poste de relevage de LESSADE (Lorrain)	ELECTRICITE COMMANDE	04/08/17	Curatif
Le Lorrain	Poste de relevage de PAVILLON (Lorrain)	SATELLITE DE TELEGESTION S 550A	18/08/17	Préventif
Le Lorrain	Poste de relevage Cayali 1(Lorrain)	Poste de relevage Cayali 1(Lorrain)	26/09/17	Préventif
Le Lorrain	Poste de relevage Cayali 2 (Lorrain)	Poste de relevage Cayali 2 (Lorrain)	26/09/17	Préventif
Le Lorrain	Poste de Relèvement Lots Cayali 1(Lorrain)	Armoire électrique intérieur	24/10/17	Préventif
Le Lorrain	Poste de Relèvement de SEGUINEAU (Lorrain)	Poste de Relèvement de SEGUINEAU (Lorrain)	06/11/17	Curatif
Le Lorrain	Poste de Relèvement PREBOURG (Lorrain)	Poste de Relèvement PREBOURG (Lorrain)	06/11/17	Curatif
Le Lorrain	Poste de Relèvement Ravine LESSADE (Lorrain)	Poste de Relèvement Ravine LESSADE (Lorrain)	09/11/17	Préventif
Le Lorrain	Station d'épuration de SOUS BOIS (Lorrain)	Station d'épuration de SOUS BOIS (Lorrain)	15/11/17	Préventif
Le Lorrain	Poste de Relèvement FOND-MASSACRE (Lorrain)	Pied de Potence	21/11/17	Préventif
Le Lorrain	Poste de Relèvement Ravine LESSADE (Lorrain)	Poste de Relèvement Ravine LESSADE (Lorrain)	21/11/17	Préventif
Le Lorrain	Poste de relevage Cayali 2 (Lorrain)	Potence de Levage	23/11/17	Préventif
Le Lorrain	Poste de Relèvement de PAVILLON (Lorrain)	Poste de Relèvement de PAVILLON (Lorrain)	27/11/17	Préventif
Le Lorrain	Poste de Relèvement de PAVILLON (Lorrain)	Poire de niveau Bas	29/11/17	Préventif
Le Lorrain	Poste de Relèvement de SEGUINEAU (Lorrain)	Pompe immergée monocanal 1	26/12/17	Curatif
Le Marigot	Poste de relevage de FOND D'OR (Marigot)	SATELLITE DE TELEGESTION S 550A	09/01/17	Curatif
Le Marigot	Poste de relevage de LA POINTE (Marigot)	Poste de relevage de LA POINTE (Marigot)	09/01/17	Curatif
Le Marigot	Poste de relevage de FOND D'OR (Marigot)	Poste de relevage de FOND D'OR (Marigot)	09/01/17	Curatif
Le Marigot	Poste de relevage de FOND D'OR (Marigot)	Poste de relevage de FOND D'OR (Marigot)	09/01/17	Curatif
Le Marigot	Poste de relevage de LA POINTE (Marigot)	Poire de niveau bas	11/01/17	Curatif





Le Marigot	Station d'épuration du BOURG MARIGOT (Marigot)	Portail en acier galvanisé local technique	11/01/17	Curatif
Le Marigot	Station d'épuration du BOURG MARIGOT (Marigot)	Station d'épuration du BOURG MARIGOT (Marigot)	24/01/17	Curatif
Le Marigot	Station d'épuration du BOURG MARIGOT (Marigot)	Pont racleur en acier galvanisé	24/01/17	Préventif
Le Marigot	Poste de relevage de LA POINTE (Marigot)	Pompe immergée type Vortex (1)	25/01/17	Curatif
Le Marigot	Poste de relevage de LA POINTE (Marigot)	Poste de relevage de LA POINTE (Marigot)	27/01/17	Préventif
Le Marigot	Station d'épuration du BOURG MARIGOT (Marigot)	Station d'épuration du BOURG MARIGOT (Marigot)	31/01/17	Préventif
Le Marigot	Poste de relevage du BAS du BOURG (Marigot)	Poste de relevage du BAS du BOURG (Marigot)	02/02/17	Préventif
Le Marigot	Poste de relevage du BAS du BOURG (Marigot)	Poste de relevage du BAS du BOURG (Marigot)	02/02/17	Préventif
Le Marigot	Poste de relevage du BAS du BOURG (Marigot)	Poste de relevage du BAS du BOURG (Marigot)	21/02/17	Préventif
Le Marigot	Poste de relevage de LA POINTE (Marigot)	Poste de relevage de LA POINTE (Marigot)	21/02/17	Préventif
Le Marigot	Poste de relevage de LA POINTE (Marigot)	Poste de relevage de LA POINTE (Marigot)	21/02/17	Préventif
Le Marigot	Station d'épuration du BOURG MARIGOT (Marigot)	Aérateur de surface à pont brosse	21/02/17	Curatif
Le Marigot	Poste de relevage de FOND D'OR (Marigot)	Poste de relevage de FOND D'OR (Marigot)	22/02/17	Préventif
Le Marigot	Station d'épuration du BOURG MARIGOT (Marigot)	Station d'épuration du BOURG MARIGOT (Marigot)	22/02/17	Préventif
Le Marigot	Station d'épuration du BOURG MARIGOT (Marigot)	CLARIFICATION RECIRCULATION	23/02/17	Curatif
Le Marigot	Poste de relevage de FOND D'OR (Marigot)	Poste de relevage de FOND D'OR (Marigot)	23/02/17	Curatif
Le Marigot	Station d'épuration du BOURG MARIGOT (Marigot)	Aérateur de surface à pont brosse	24/02/17	Préventif
Le Marigot	Poste de relevage de FOND D'OR (Marigot)	Pompe immergée type Vortex N°2	02/03/17	Curatif
Le Marigot	Station d'épuration du BOURG MARIGOT (Marigot)	Station d'épuration du BOURG MARIGOT (Marigot)	10/03/17	Préventif
Le Marigot	Station d'épuration du BOURG MARIGOT (Marigot)	Station d'épuration du BOURG MARIGOT (Marigot)	13/03/17	Curatif
Le Marigot	Poste de relevage de FOND D'OR (Marigot)	Pompe immergée type Vortex N°1	14/03/17	Préventif
Le Marigot	Poste de relevage du BAS du BOURG (Marigot)	Poste de relevage du BAS du BOURG (Marigot)	12/04/17	Préventif





Le Marigot	Station d'épuration du BOURG MARIGOT (Marigot)	Station d'épuration du BOURG MARIGOT (Marigot)	12/04/17	Préventif
Le Marigot	Station d'épuration du BOURG MARIGOT (Marigot)	Station d'épuration du BOURG MARIGOT (Marigot)	18/04/17	Préventif
Le Marigot	Station d'épuration du BOURG MARIGOT (Marigot)	Pont racleur en acier galvanisé	19/04/17	Préventif
Le Marigot	Station d'épuration du BOURG MARIGOT (Marigot)	TRAITEMENT SECONDAIRE	27/06/17	Préventif
Le Marigot	Station d'épuration du BOURG MARIGOT (Marigot)	Station d'épuration du BOURG MARIGOT (Marigot)	28/07/17	Préventif
Le Marigot	Station d'épuration du BOURG MARIGOT (Marigot)	Pont racleur en acier galvanisé	10/08/17	Curatif
Le Marigot	Station d'épuration du BOURG MARIGOT (Marigot)	Pont racleur en acier galvanisé	21/08/17	Curatif
Le Marigot	Poste de relevage de LA POINTE (Marigot)	SOFREL	21/08/17	Curatif
Le Marigot	Poste de relevage de LA POINTE (Marigot)	Poste de Relèvement LA POINTE (Marigot)	22/08/17	Curatif
Le Marigot	PR Baignoire (Marigot)	SATELLITE DE TELEGESTION S550 A	23/08/17	Préventif
Le Marigot	Poste de relevage de FOND D'OR (Marigot)	ELECTRICITE COMMANDE	21/09/17	Préventif
Le Marigot	Station d'épuration du BOURG MARIGOT (Marigot)	ELECTRICITE COMMANDE	26/09/17	Préventif
Le Marigot	Station d'épuration du BOURG MARIGOT (Marigot)	Pompe Recirculation N°1	10/10/17	Préventif
Le Marigot	Station d'épuration du BOURG MARIGOT (Marigot)	Pompe Recirculation N°2	10/10/17	Préventif
Le Marigot	Station d'épuration du BOURG MARIGOT (Marigot)	Station d'épuration du BOURG MARIGOT (Marigot)	15/11/17	Préventif
Le Marigot	Poste de Relèvement de FOND D'OR (Marigot)	Potence	23/11/17	Curatif
Le Marigot	Poste de Relèvement BAS du BOURG (Marigot)	Potence	23/11/17	Curatif
Le Marigot	Station d'épuration du BOURG MARIGOT (Marigot)	Potence de Levage STEP Bourg MARIGOT	23/11/17	Préventif
Macouba	Mini Station d'épuration de CASE PAUL (Macouba)	Mini Station d'épuration de CASE PAUL (Macouba)	09/01/17	Préventif
Macouba	Poste de relevage de TERRE PATATE (Macouba)	Pompe de relevage P1	17/01/17	Curatif
Macouba	Mini Station d'épuration de GUERIN (Macouba)	Pompe immergée de recirculation	20/01/17	Curatif





Macouba	Mini Station d'épuration de CASE PAUL (Macouba)	Mini Station d'épuration de CASE PAUL (Macouba)	02/02/17	Curatif
Macouba	Mini Station d'épuration de CASE PAUL (Macouba)	Poste de relevage de CASE PAUL (Macouba)	10/02/17	Curatif
Macouba	Poste de relevage de TERRE PATATE (Macouba)	Poste de relevage de TERRE PATATE (Macouba)	16/02/17	Curatif
Macouba	Mini Station d'épuration de CASE PAUL (Macouba)	Pompe immergée type Vortex N°1	20/02/17	Curatif
Macouba	Mini Station d'épuration de CASE PAUL (Macouba)	Mini Station d'épuration de CASE PAUL (Macouba)	15/03/17	Préventif
Macouba	Mini Station d'épuration de GUERIN (Macouba)	Mini Station d'épuration de GUERIN (Macouba)	15/03/17	Préventif
Macouba	Mini Station d'épuration de GUERIN (Macouba)	Hydro éjecteur	17/03/17	Curatif
Macouba	Mini Station d'épuration de CASE PAUL (Macouba)	Mini Station d'épuration de CASE PAUL (Macouba)	07/04/17	Curatif
Macouba	Mini Station d'épuration de CASE PAUL (Macouba)	Mini Station d'épuration de CASE PAUL (Macouba)	13/04/17	Préventif
Macouba	Mini Station d'épuration de CASE PAUL (Macouba)	Poste de relevage de CASE PAUL (Macouba)	20/04/17	Curatif
Macouba	Poste de relevage de TERRE PATATE (Macouba)	Poste de relevage de TERRE PATATE (Macouba)	20/04/17	Curatif
Macouba	Mini Station d'épuration de CASE PAUL (Macouba)	Armoire électrique Poste de relevage	04/05/17	Curatif
Macouba	Poste de relevage de TERRE PATATE (Macouba)	SOFREL S550	17/08/17	Curatif
Macouba	Mini Station d'épuration de GUERIN (Macouba)	Pompe immergée de recirculation	04/10/17	Préventif
Macouba	Mini Station d'épuration de CASE PAUL (Macouba)	Pompe immergée type Vortex N°1	18/10/17	Curatif
Sainte-Marie	Station d'epuration de POINTE BENIE (Ste Marie)	Presse à bande	03/01/17	Curatif
Sainte-Marie	Station d'epuration de POINTE BENIE (Ste Marie)	Armoire groupe électrogène	04/01/17	Préventif
Sainte-Marie	Poste de relevage de SCHOELCHER (Ste Marie)	Porte en bois Local Technique	10/01/17	Curatif
Sainte-Marie	Poste de relevage de SCHOELCHER (Ste Marie)	Poste de relevage de SCHOELCHER (Ste Marie)	11/01/17	Curatif
Sainte-Marie	Poste de relevage de CITE UNION (Ste Marie)	Poste de relevage de CITE UNION (Ste Marie)	17/01/17	Curatif



Sainte-Marie	Station d'épuration de POINTE BENIE (Ste Marie)	Presse à bande	17/01/17	Curatif
Sainte-Marie	Poste de relevage du Bourg (Ste - Marie)	Armoire extracteur	17/01/17	Curatif
Sainte-Marie	Poste de relevage de VATON (Ste Marie)	Agitateur PR Rue Vaton (S-M)	19/01/17	Préventif
Sainte-Marie	Station d'épuration de RECULEE (Ste Marie)	Dégrilleur auto inox	23/01/17	Préventif
Sainte-Marie	Station d'épuration de RECULEE (Ste Marie)	Dégrilleur auto inox	24/01/17	Curatif
Sainte-Marie	Poste de relevage du Bourg (Ste - Marie)	Extracteur d'air	24/01/17	Curatif
Sainte-Marie	Poste de relevage du Bourg (Ste - Marie)	Pompe évacuation à condensat	25/01/17	Curatif
Sainte-Marie	Station d'épuration de PEROU (Ste Marie)	Coffret Sofrel	26/01/17	Curatif
Sainte-Marie	Station d'épuration de POINTE BENIE (Ste Marie)	pompe à boues liquide	02/02/17	Préventif
Sainte-Marie	Station d'épuration de BON AIR (Ste Marie)	Station d'épuration de BON AIR (Ste Marie)	02/02/17	Préventif
Sainte-Marie	Station d'épuration de POINTE BENIE (Ste Marie)	Presse à bande	02/02/17	Curatif
Sainte-Marie	Station d'épuration de POINTE BENIE (Ste Marie)	Station d'épuration de POINTE BENIE (Ste Marie)	02/02/17	Préventif
Sainte-Marie	Station d'épuration de POINTE BENIE (Ste Marie)	Presse à bande	03/02/17	Curatif
Sainte-Marie	Station d'épuration de POINTE BENIE (Ste Marie)	Pompe immergée	03/02/17	Curatif
Sainte-Marie	Station d'épuration de POINTE BENIE (Ste Marie)	Poste de transformation	06/02/17	Préventif
Sainte-Marie	Poste de relevage de SCHOELCHER (Ste Marie)	Poste de relevage de SCHOELCHER (Ste Marie)	07/02/17	Préventif
Sainte-Marie	Station d'épuration de POINTE BENIE (Ste Marie)	Presse à bande	07/02/17	Curatif
Sainte-Marie	Poste de relevage de TANNERIE (Ste-Marie)	Poste de relevage de TANNERIE (Ste-Marie)	07/02/17	Curatif
Sainte-Marie	Station d'épuration de POINTE BENIE (Ste Marie)	Presse à bande	07/02/17	Curatif
Sainte-Marie	Station d'épuration de RECULEE (Ste Marie)	Dégrilleur auto inox	08/02/17	Préventif
Sainte-Marie	Poste de relevage de RECULEE (Ste Marie)	Poste de relevage de RECULEE (Ste Marie)	08/02/17	Préventif
Sainte-Marie	Poste de relevage de TANNERIE (Ste-Marie)	Pompe immergée type Vortex n°1	09/02/17	Curatif



Sainte-Marie	Poste de relevage du Bourg (Ste - Marie)	Poste de relevage du Bourg (Ste - Marie)	10/02/17	Préventif
Sainte-Marie	Station d'épuration de BON AIR (Ste Marie)	Aérateur de surface à turbine	16/02/17	Curatif
Sainte-Marie	Station d'épuration de BON AIR (Ste Marie)	Aérateur de surface à turbine	16/02/17	Préventif
Sainte-Marie	Station d'épuration de BON AIR (Ste Marie)	Coffret électrique extérieur	20/02/17	Curatif
Sainte-Marie	Station d'épuration de POINTE BENIE (Ste Marie)	Station d'épuration de POINTE BENIE (Ste Marie)	22/02/17	Préventif
Sainte-Marie	Station d'épuration de POINTE BENIE (Ste Marie)	Pont racleur	02/03/17	Préventif
Sainte-Marie	Station d'épuration de POINTE BENIE (Ste Marie)	Groupe électrogène	02/03/17	Préventif
Sainte-Marie	Station d'épuration de RECULEE (Ste Marie)	Dégrilleur auto inox	03/03/17	Préventif
Sainte-Marie	Station d'épuration de POINTE BENIE (Ste Marie)	Groupe électrogène	08/03/17	Préventif
Sainte-Marie	Station d'épuration de BON AIR (Ste Marie)	Station d'épuration de BON AIR (Ste Marie)	08/03/17	Préventif
Sainte-Marie	Poste de relevage de TANNERIE (Ste-Marie)	Poste de relevage de TANNERIE (Ste-Marie)	08/03/17	Préventif
Sainte-Marie	Poste de relevage du Bourg (Ste - Marie)	ELECTRICITE COMMANDE	10/03/17	Préventif
Sainte-Marie	Poste de relevage de TANNERIE (Ste-Marie)	Pompe immergée type Vortex n°1	14/03/17	Préventif
Sainte-Marie	Station d'épuration de BON AIR (Ste Marie)	Coffret électrique extérieur	15/03/17	Curatif
Sainte-Marie	Poste de relevage du Bourg (Ste - Marie)	Poste de relevage du Bourg (Ste - Marie)	21/03/17	Préventif
Sainte-Marie	Station d'épuration de POINTE BENIE (Ste Marie)	Dégrilleur	22/03/17	Préventif
Sainte-Marie	Station d'épuration de POINTE BENIE (Ste Marie)	Groupe électrogène	24/03/17	Préventif
Sainte-Marie	Station d'épuration de POINTE BENIE (Ste Marie)	Presse à bande	27/03/17	Préventif
Sainte-Marie	Station d'épuration de POINTE BENIE (Ste Marie)	Groupe électrogène	27/03/17	Préventif
Sainte-Marie	Station d'épuration de POINTE BENIE (Ste Marie)	Groupe électrogène	04/04/17	Curatif
Sainte-Marie	Station d'épuration de RECULEE (Ste Marie)	Dégrilleur auto inox	05/04/17	Curatif



Sainte-Marie	Station d'épuration de RECULEE (Ste Marie)	Dégrilleur auto inox	07/04/17	Curatif
Sainte-Marie	Station d'épuration de POINTE BENIE (Ste Marie)	Groupe électrogène	11/04/17	Préventif
Sainte-Marie	Poste de relevage de GENDARMERIE (Ste Marie)	Poste de relevage de GENDARMERIE (Ste Marie)	12/04/17	Préventif
Sainte-Marie	Poste de relevage du Bourg (Ste - Marie)	Poste de relevage du Bourg (Ste - Marie)	12/04/17	Préventif
Sainte-Marie	Poste de relevage de CITE UNION (Ste Marie)	Poste de relevage de CITE UNION (Ste Marie)	18/04/17	Préventif
Sainte-Marie	Poste de relevage de VATON (Ste Marie)	Poste de relevage de VATON (Ste Marie)	20/04/17	Curatif
Sainte-Marie	Station d'épuration de POINTE BENIE (Ste Marie)	Dégrilleur	20/04/17	Préventif
Sainte-Marie	Station d'épuration de POINTE BENIE (Ste Marie)	Traitement Secondaire	26/04/17	Préventif
Sainte-Marie	Station d'épuration de POINTE BENIE (Ste Marie)	Dégrilleur	26/04/17	Préventif
Sainte-Marie	Station d'épuration de POINTE BENIE (Ste Marie)	Station d'épuration de POINTE BENIE (Ste Marie)	27/04/17	Préventif
Sainte-Marie	Station d'épuration de POINTE BENIE (Ste Marie)	Groupe électrogène	27/04/17	Préventif
Sainte-Marie	Station d'épuration de POINTE BENIE (Ste Marie)	Presse à bande	27/04/17	Préventif
Sainte-Marie	Station d'épuration de POINTE BENIE (Ste Marie)	Presse à bande	03/05/17	Préventif
Sainte-Marie	Station d'épuration de BON AIR (Ste Marie)	Station d'épuration de BON AIR (Ste Marie)	03/05/17	Préventif
Sainte-Marie	Station d'épuration de POINTE BENIE (Ste Marie)	Presse à bande	03/05/17	Préventif
Sainte-Marie	Poste de relevage de RECULEE (Ste Marie)	Pompe immergée type Vortex (2)	04/05/17	Curatif
Sainte-Marie	Poste de relevage de RECULEE (Ste Marie)	Pompe immergée type Vortex (2)	05/05/17	Préventif
Sainte-Marie	Poste de relevage de CITE UNION (Ste Marie)	SOFREL	09/05/17	Curatif
Sainte-Marie	Station d'épuration de POINTE BENIE (Ste Marie)	Presse à bande	23/05/17	Curatif
Sainte-Marie	Station d'épuration de POINTE BENIE (Ste Marie)	Potence Treuil 150 KG Agitateur 1 (Aérateur)	29/05/17	Préventif
Sainte-Marie	Station d'épuration de POINTE BENIE (Ste Marie)	Potence Treuil 320 KG (relevage)	29/05/17	Préventif





Sainte-Marie	Poste de relevage du Bourg (Ste - Marie)	Poste de relevage du Bourg (Ste - Marie)	01/06/17	Curatif
Sainte-Marie	Station d'épuration de RECULEE (Ste Marie)	Station d'épuration de RECULEE (Ste Marie)	07/06/17	Préventif
Sainte-Marie	Poste de relevage du Bourg (Ste - Marie)	Groupe électrogène	08/06/17	Préventif
Sainte-Marie	Poste de relevage du Bourg (Ste - Marie)	Poste de relevage du Bourg (Ste - Marie)	12/06/17	Préventif
Sainte-Marie	Station d'épuration de POINTE BENIE (Ste Marie)	Station d'épuration de POINTE BENIE (Ste Marie)	12/06/17	Préventif
Sainte-Marie	Poste de relevage du Bourg (Ste - Marie)	Poste de transformation	13/06/17	Préventif
Sainte-Marie	Station d'épuration de POINTE BENIE (Ste Marie)	Poste de transformation	13/06/17	Préventif
Sainte-Marie	Station d'épuration de RECULEE (Ste Marie)	Clôture en acier galvanisé	20/06/17	Curatif
Sainte-Marie	Station d'épuration de RECULEE (Ste Marie)	Clôture en acier galvanisé	23/06/17	Curatif
Sainte-Marie	Poste de relevage du Bourg (Ste - Marie)	Poste de relevage du Bourg (Ste - Marie)	27/06/17	Préventif
Sainte-Marie	Station d'épuration de RECULEE (Ste Marie)	Dégrilleur auto inox	11/07/17	Curatif
Sainte-Marie	Station d'épuration de POINTE BENIE (Ste Marie)	Station d'épuration de POINTE BENIE (Ste Marie)	24/07/17	Préventif
Sainte-Marie	Station d'épuration de POINTE BENIE (Ste Marie)	Groupe électrogène	28/07/17	Préventif
Sainte-Marie	Station d'épuration de POINTE BENIE (Ste Marie)	Station d'épuration de POINTE BENIE (Ste Marie)	31/07/17	Préventif
Sainte-Marie	Poste de relevage du Bourg (Ste - Marie)	Poste de relevage du Bourg (Ste - Marie)	02/08/17	Préventif
Sainte-Marie	Poste de relevage de CITE UNION (Ste Marie)	Poire de niveau bas	09/08/17	Curatif
Sainte-Marie	Station d'épuration de POINTE BENIE (Ste Marie)	Presse à bande	13/09/17	Curatif
Sainte-Marie	Station d'épuration de POINTE BENIE (Ste Marie)	Station d'épuration de POINTE BENIE (Ste Marie)	13/09/17	Préventif
Sainte-Marie	Station d'épuration de POINTE BENIE (Ste Marie)	Presse à bande	13/09/17	Curatif
Sainte-Marie	Station d'épuration de POINTE BENIE (Ste Marie)	Groupe électrogène	20/09/17	Préventif
Sainte-Marie	Station d'épuration de POINTE BENIE (Ste Marie)	Groupe électrogène	21/09/17	Curatif
Sainte-Marie	Poste de relevage de CITE UNION (Ste Marie)	RELEVAGE ET PRE TRAITEMENT	21/09/17	Curatif



Sainte-Marie	Station d'epuration de POINTE BENIE (Ste Marie)	Groupe électrogène	21/09/17	Préventif
Sainte-Marie	Station d'epuration de POINTE BENIE (Ste Marie)	Poste de transformation	21/09/17	Curatif
Sainte-Marie	Station d'epuration de POINTE BENIE (Ste Marie)	Presse à bande	13/10/17	Préventif
Sainte-Marie	Station d'epuration de POINTE BENIE (Ste Marie)	Presse à bande	24/10/17	Préventif
Sainte-Marie	Station d'epuration de POINTE BENIE (Ste Marie)	Poste de transformation	24/10/17	Préventif
Sainte-Marie	Station d'epuration de POINTE BENIE (Ste Marie)	Groupe électrogène	24/10/17	Préventif
Sainte-Marie	Poste de Relèvement BOURG (Sainte - Marie)	Poste de Relèvement BOURG (Sainte - Marie)	27/10/17	Préventif
Sainte-Marie	Poste de Relèvement Rue SCHOELCHER (Ste Marie)	Poste de Relèvement Rue SCHOELCHER (Ste Marie)	01/11/17	Préventif
Sainte-Marie	Poste de Relèvement Rue VATON (Ste Marie)	Poste de Relèvement Rue VATON (Ste Marie)	06/11/17	Curatif
Sainte-Marie	Station d'épuration de BON AIR (Ste Marie)	Station d'épuration de BON AIR (Ste Marie)	06/11/17	Curatif
Sainte-Marie	Station d'epuration de POINTE BENIE (Ste Marie)	Presse à bande	07/11/17	Préventif
Sainte-Marie	Station d'epuration de POINTE BENIE (Ste Marie)	Presse à bande	09/11/17	Préventif
Sainte-Marie	Station d'epuration de POINTE BENIE (Ste Marie)	Station d'epuration de POINTE BENIE (Ste Marie)	09/11/17	Préventif
Sainte-Marie	Station d'épuration de BON AIR (Ste Marie)	Station d'épuration de BON AIR (Ste Marie)	15/11/17	Préventif
Sainte-Marie	Station d'épuration de RECULEE (Ste Marie)	Station d'épuration de RECULEE (Ste Marie)	15/11/17	Préventif
Sainte-Marie	Station d'epuration de POINTE BENIE (Ste Marie)	Station d'epuration de POINTE BENIE (Ste Marie)	16/11/17	Préventif
Sainte-Marie	Station d'epuration de POINTE BENIE (Ste Marie)	Station d'epuration de POINTE BENIE (Ste Marie)	16/11/17	Préventif
Sainte-Marie	Station d'epuration de POINTE BENIE (Ste Marie)	Station d'epuration de POINTE BENIE (Ste Marie)	16/11/17	Préventif
Sainte-Marie	Poste de Relèvement Rue des Etages SAINTE-MARIE	Poste de Relèvement Rue des Etages SAINTE-MARIE	17/11/17	Curatif
Sainte-Marie	Poste de Relèvement Ancienne	Poste de Relèvement Ancienne	28/11/17	Préventif





	GENDARMERIE (Ste Marie)	GENDARMERIE (Ste Marie)		
Sainte-Marie	Poste de Relèvement BOURG (Sainte - Marie)	Poste de Relèvement BOURG (Sainte - Marie)	29/11/17	Préventif
Sainte-Marie	Poste de Relèvement BOURG (Sainte - Marie)	Poste de Relèvement BOURG (Sainte - Marie)	30/11/17	Préventif
Sainte-Marie	Poste de Relèvement BOURG (Sainte - Marie)	Armoire Sofrel & démarreur	01/12/17	Curatif
Sainte-Marie	Poste de Relèvement BOURG (Sainte - Marie)	Pompe de Relèvement N° 1 PR Bourg	05/12/17	Préventif
Sainte-Marie	Station d'épuration de RECULEE (Ste Marie)	treuil	06/12/17	Curatif
Sainte-Marie	Poste de Relèvement BOURG (Sainte - Marie)	Poste de Relèvement BOURG (Sainte - Marie)	07/12/17	Curatif
Sainte-Marie	Poste de Relèvement BOURG (Sainte - Marie)	Pompe de Relèvement N° 3 PR Bourg	07/12/17	Préventif
Sainte-Marie	Station d'épuration de BON AIR (Ste Marie)	Aérateur de surface à turbine	12/12/17	Préventif
Sainte-Marie	Poste de Relèvement BOURG (Sainte - Marie)	Pompe de Relèvement N° 3 PR Bourg	13/12/17	Curatif
Sainte-Marie	Station d'épuration de BON AIR (Ste Marie)	Aérateur de surface à turbine	13/12/17	Préventif
Sainte-Marie	Station d'épuration de BON AIR (Ste Marie)	Aérateur de surface à turbine	13/12/17	Préventif
Sainte-Marie	Poste de Relèvement BOURG (Sainte - Marie)	Pompe de Relèvement N° 3 PR Bourg	22/12/17	Préventif
Sainte-Marie	Poste de Relèvement ABATTOIR (Ste Marie)	Coffret électrique intérieur	27/12/17	Curatif
Sainte-Marie	Poste de Relèvement ABATTOIR (Ste Marie)	Coffret électrique intérieur	28/12/17	Curatif

Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques

Commune	Libelle installation	Equipement	Date
Basse-Pointe	Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)	Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)	17/05/17
Basse-Pointe	Poste de relevage de HAUT DU MORNE (Basse Pointe)	Poste de Relèvement de HAUT DU MORNE (Basse Pointe)	17/05/17
Basse-Pointe	Poste de relevage LE STADE (Basse Pointe)	Poste de relevage LE STADE (Basse Pointe)	17/05/17
Basse-Pointe	Poste de relevage de DIP FOND DU BOURG (Basse Pointe)	ELECTRICITE COMMANDE	18/05/17



Basse-Pointe	Poste de relevage de LA POSTE (Basse Pointe)	ELECTRICITE COMMANDE	18/05/17
Basse-Pointe	Poste de relevage de TAPIS VERT (Basse Pointe)	ELECTRICITE COMMANDE	18/05/17
Basse-Pointe	Station d'epuration de MADELONNETTE (Demare) (Basse Pointe)	Station d'epuration de MADELONNETTE (Demare) (Basse Pointe)	18/05/17
Grand'Rivière	Station d'épuration SAINTE CATHERINE Biodisque (Grand Riviere)	Station d'épuration SAINTE CATHERINE Biodisque (Grand Riviere)	15/05/17
Grand'Rivière	Poste de relevage Place de la Résistance (Grand Riviere)	Poste de relevage Place de la Résistance (Grand Riviere)	15/05/17
Grand'Rivière	Station d'epuration du STADE (Gd Riviere)	Station d'epuration du STADE (Gd Riviere)	15/05/17
Gros-Morne	Poste de relevage Bois Lezard (Gros Morne)	Poste de relevage Bois Lezard (Gros Morne)	12/07/17
Gros-Morne	Bache de mise en charge de Bois Lézard (Gros Morne)	Bache de mise en charge de Bois Lézard (Gros Morne)	12/07/17
Gros-Morne	Poste de relevage MENNIVIERS (Gros Morne)	Poste de Relèvement MENNIVIERS (Gros Morne)	17/07/17
Gros-Morne	Station d'epuration SALLE POLYVALENTE (Gros Morne)	Station d'epuration SALLE POLYVALENTE (Gros Morne)	17/07/17
Gros-Morne	Bache de mise en charge de Denel (Gros-Morne)	Bache de mise en charge de Denel (Gros-Morne)	17/07/17
Gros-Morne	Station d'épuration de DENEL (Gros-Morne)	Station d'épuration de DENEL (Gros-Morne)	17/07/17
Gros-Morne	Station d'épuration de DENEL (Gros-Morne)	Station d'épuration de DENEL (Gros-Morne)	15/11/17
L' Ajoupa-Bouillon	Poste de relevage de CITE GRENADE (Ajoupa Bouillon)	Poste de Relèvement de CITE GRENADE (Ajoupa Bouillon)	19/05/17
L' Ajoupa-Bouillon	Mini Station d'epuration de CITE GRENADE (Ajoupa Bouillon)	Mini Station d'epuration de CITE GRENADE (Ajoupa Bouillon)	30/05/17
L' Ajoupa-Bouillon	Poste de relevage La Falaise (Ajoupa Bouillon)	Poste de relevage La Falaise (Ajoupa Bouillon)	30/05/17
La Trinité	Station d'épuration de BELLEVUE (Trinite)	Station d'épuration de BELLEVUE (Trinite)	12/07/17
La Trinité	Poste injection d'air Bellevue (Trinité)	Poste injection d'air Bellevue (Trinité)	12/07/17
Le Lorrain	Mini Station d'epuration VIVE (Lorrain)	Mini Station d'epuration VIVE (Lorrain)	01/06/17
Le Lorrain	Station d'épuration de SOUS BOIS (Lorrain)	Station d'épuration de SOUS BOIS (Lorrain)	06/06/17
Le Lorrain	Poste de relevage de PAVILLON (Lorrain)	Poste de relevage de PAVILLON (Lorrain)	06/06/17
Le Lorrain	Poste de relevage Cité VALLON (Lorrain)	Poste de relevage Cité VALLON (Lorrain)	06/06/17
Le Lorrain	Poste de relevage Prébours (Lorrain)	Poste de relevage Prébours (Lorrain)	06/06/17
Le Lorrain	Poste de relevage de LESSADE (Lorrain)	Poste de relevage de LESSADE (Lorrain)	06/06/17
Le Lorrain	Poste de relevage Fond Massacre (Lorrain)	Poste de relevage Fond Massacre (Lorrain)	06/06/17
Le Lorrain	Poste de relevage de SEGUINEAU (Lorrain)	Poste de Relèvement de SEGUINEAU (Lorrain)	03/07/17
Le Lorrain	Poste de relevage Cayali 1(Lorrain)	Poste de relevage Cayali 1(Lorrain)	03/07/17



Le Lorrain	Poste de relevage Cayali 2 (Lorrain)	Poste de relevage Cayali 2 (Lorrain)	03/07/17
Le Marigot	Poste de relevage de LA POINTE (Marigot)	Poste de relevage de LA POINTE (Marigot)	05/07/17
Le Marigot	Poste de relevage du BAS du BOURG (Marigot)	Poste de relevage du BAS du BOURG (Marigot)	05/07/17
Le Marigot	Station d'épuration du BOURG MARIGOT (Marigot)	Station d'épuration du BOURG MARIGOT (Marigot)	05/07/17
Le Marigot	Poste de relevage de FOND D'OR (Marigot)	Poste de relevage de FOND D'OR (Marigot)	05/07/17
Le Marigot	PR Baignoire (Marigot)	PR Baignoire (Marigot)	06/07/17
Macouba	Poste de relevage HLM (Macouba)	Poste de relevage HLM (Macouba)	16/05/17
Macouba	Mini Station d'épuration de CASE PAUL (Macouba)	Mini Station d'épuration de CASE PAUL (Macouba)	16/05/17
Macouba	Poste de relevage de TERRE PATATE (Macouba)	Poste de relevage de TERRE PATATE (Macouba)	16/05/17
Macouba	Mini Station d'épuration de GUERIN (Macouba)	Mini Station d'épuration de GUERIN (Macouba)	16/05/17
Macouba	Mini Station d'épuration de CASE PAUL (Macouba)	Mini Station d'épuration de CASE PAUL (Macouba)	13/07/17
Sainte-Marie	Poste de relevage de CITE UNION (Ste Marie)	Potence	29/05/17
Sainte-Marie	Poste de relevage de GENDARMERIE (Ste Marie)	Poste de relevage de GENDARMERIE (Ste Marie)	06/07/17
Sainte-Marie	Poste de relevage de SCHOELCHER (Ste Marie)	Poste de relevage de SCHOELCHER (Ste Marie)	06/07/17
Sainte-Marie	Poste de relevage de l' ABATTOIR (Ste Marie)	Poste de relevage de l' ABATTOIR (Ste Marie)	06/07/17
Sainte-Marie	Poste de relevage du Bourg (Ste - Marie)	Poste de Relèvement BOURG (Sainte - Marie)	07/07/17
Sainte-Marie	Poste de relevage de CITE UNION (Ste Marie)	Poste de relevage de CITE UNION (Ste Marie)	07/07/17
Sainte-Marie	Poste de relevage de TANNERIE (Ste-Marie)	Poste de relevage de TANNERIE (Ste-Marie)	07/07/17
Sainte-Marie	Station d'epuration de POINTE BENIE (Ste Marie)	Station d'epuration de POINTE BENIE (Ste Marie)	07/07/17
Sainte-Marie	Station d'épuration de PEROU (Ste Marie)	Station d'épuration de PEROU (Ste Marie)	10/07/17
Sainte-Marie	Poste de relevage de RECULEE (Ste Marie)	Poste de relevage de RECULEE (Ste Marie)	10/07/17
Sainte-Marie	Station d'épuration de RECULEE (Ste Marie)	Station d'épuration de RECULEE (Ste Marie)	10/07/17
Sainte-Marie	Poste de relevage de VATON (Ste Marie)	Poste de Relèvement Rue VATON (Ste Marie)	11/07/17
Sainte-Marie	Station d'épuration de BON AIR (Ste Marie)	Station d'épuration de BON AIR (Ste Marie)	11/07/17
Sainte-Marie	Poste de Relèvement Rue des Etages SAINTE-MARIE	Poste de Relèvement Rue des Etages SAINTE-MARIE	21/07/17
Sainte-Marie	Poste de Relèvement BOURG (Sainte - Marie)	Pompe de Relèvement N° 3 PR Bourg	13/12/17

Les interventions de contrôle réglementaire sur les appareils de levage

Commune	Libelle Installation	Equipement	Date
Basse-Pointe	Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)	Pompe de surface verticale (polymère)	27/06/17
Basse-Pointe	Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)	Potence (Recirculation)	17/11/17
Basse-Pointe	Poste de relevage LE STADE (Basse Pointe)	Pied de Potence 500kg	17/11/17
Basse-Pointe	Poste de relevage de TAPIS VERT (Basse Pointe)	Pied de Potence 500kg	17/11/17
Basse-Pointe	Station d'epuration de MADELONNETTE (Demare) (Basse Pointe)	Potence de levage	17/11/17
Basse-Pointe	Poste de relevage de LA POSTE (Basse Pointe)	Potence de Levage	17/11/17
Basse-Pointe	Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)	Potence (Extraction boues)	17/11/17
Basse-Pointe	Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)	Potence de Levage du PR STEP Hackaert (B-P)	17/11/17
Gros-Morne	Station d'épuration de DENEL (Gros-Morne)	Transpalette	29/05/17
Gros-Morne	Station d'épuration de DENEL (Gros-Morne)	Palan manuel à chaines (chaux)	29/05/17
Gros-Morne	Station d'épuration de DENEL (Gros-Morne)	Potence 1 (Bâche de prétraitement)	29/05/17
Gros-Morne	Poste de relevage Bois Lezard (Gros Morne)	Potence de Levage	29/05/17
Gros-Morne	Station d'épuration de DENEL (Gros-Morne)	Palan manuel à chaines (salle centrif)	29/05/17
L' Ajoupa-Bouillon	Poste de relevage de CITE GRENADE (Ajoupa Bouillon)	Potence de Levage	17/11/17
L' Ajoupa-Bouillon	Mini Station d'epuration de CITE GRENADE (Ajoupa Bouillon)	Potence de Levage	17/11/17
L' Ajoupa-Bouillon	Poste de relevage La Falaise (Ajoupa Bouillon)	Potence de Levage	17/11/17
Le Lorrain	Poste de relevage de SEGUINEAU (Lorrain)	Potence	30/05/17
Le Lorrain	Station d'épuration de SOUS BOIS (Lorrain)	Potence Poste de relèvement 340kg	30/05/17
Le Lorrain	Poste de relevage Cayali 1(Lorrain)	Potence de Levage	30/05/17
Le Lorrain	Station d'épuration de SOUS BOIS (Lorrain)	Potence recirculation 500kg	30/05/17
Le Lorrain	Poste de relevage Cité VALLON (Lorrain)	Potence	30/05/17
Le Lorrain	Poste de relevage de PAVILLON (Lorrain)	Potence	30/05/17
Le Lorrain	Poste de relevage Fond Massacre (Lorrain)	Pied de Potence	30/05/17
Le Lorrain	Poste de relevage de LESSADE (Lorrain)	Pied de Potence	30/05/17
Le Marigot	Poste de relevage de FOND D'OR (Marigot)	Potence	30/05/17
Le Marigot	Poste de relevage du BAS du BOURG (Marigot)	Potence	30/05/17



Le Marigot	Station d'épuration du BOURG MARIGOT (Marigot)	Potence de Levage STEP Bourg MARIGOT	30/05/17
Le Marigot	Poste de relevage de LA POINTE (Marigot)	Potence	30/05/17
Le Marigot	PR Baignoire (Marigot)	Potence de Levage	30/05/17
Macouba	Mini Station d'épuration de CASE PAUL (Macouba)	Potence de Levage PR Case Paul (MACOUBA)	17/11/17
Macouba	Mini Station d'épuration de CASE PAUL (Macouba)	Potence de Levage PR Case Paul (MACOUBA)	17/11/17
Macouba	Poste de relevage HLM (Macouba)	Potence de Levage PR HLM (MACOUBA)	17/11/17
Macouba	Poste de relevage de TERRE PATATE (Macouba)	Potence	17/11/17
Sainte-Marie	Poste de relevage du Bourg (Ste - Marie)	Potence de levage PR SAINTE - MARIE	29/05/17
Sainte-Marie	Poste de relevage de VATON (Ste Marie)	Potence de Levage 340 Kg PR VATON (STE MARIE)	29/05/17
Sainte-Marie	Poste de relevage de l' ABATTOIR (Ste Marie)	Potence	29/05/17
Sainte-Marie	Poste de relevage de RECULEE (Ste Marie)	Potence	29/05/17
Sainte-Marie	Station d'épuration de RECULEE (Ste Marie)	potence	29/05/17
Sainte-Marie	Station d'épuration de RECULEE (Ste Marie)	Potence	29/05/17
Sainte-Marie	Station d'épuration de RECULEE (Ste Marie)	treuil	29/05/17
Sainte-Marie	Station d'épuration de RECULEE (Ste Marie)	Potence de Levage Aérateur N° 2	29/05/17
Sainte-Marie	Station d'épuration de RECULEE (Ste Marie)	Potence de Levage Aérateur N° 1	29/05/17
Sainte-Marie	Station d'épuration de PEROU (Ste Marie)	Potence	29/05/17
Sainte-Marie	Poste de relevage de RECULEE (Ste Marie)	Potence	29/05/17
Sainte-Marie	Station d'epuration de POINTE BENIE (Ste Marie)	Potence de levage 190 kg (recirculation - boues)	29/05/17
Sainte-Marie	Station d'epuration de POINTE BENIE (Ste Marie)	Potence de levage 190 KG (relèvement des flottants)	29/05/17
Sainte-Marie	Station d'épuration de RECULEE (Ste Marie)	treuil	29/05/17
Sainte-Marie	Poste de relevage de l' ABATTOIR (Ste Marie)	Potence	29/05/17
Sainte-Marie	Station d'epuration de POINTE BENIE (Ste Marie)	Palan électrique sur Monorail	23/11/17
Sainte-Marie	Poste de relevage de TANNERIE (Ste-Marie)	Potence R Tannerie	23/11/17
Sainte-Marie	Poste de relevage du Bourg (Ste - Marie)	Palan Manuel 1000 KG	23/11/17

Les interventions de contrôle réglementaire pression

Pas de contrôles réglementaires nécessaires cette année.



Les interventions de contrôle réglementaire ouvrant automatique

Commune	Libelle Installation	Equipement	EqDate
Sainte-Marie	Poste de relevage du Bourg (Ste - Marie)	Poste de relevage du Bourg (Ste - Marie)	03/05/17
Sainte-Marie	Station d'epuration de POINTE BENIE (Ste Marie)	Station d'epuration de POINTE BENIE (Ste Marie)	09/10/17

Interventions en activité Renouvellement

Station	Libellé équipement	Date intervention	Opération(s) réalisée(s)	Montant (HT)	N° Devis
Station d'épuration RECULEE (Ste Marie)	Réducteur	03/11/2017	Fourniture et pose	1 690.00 €	2017/0004
Poste de Relèvement rue des Etages (Ste Marie)	Pompe submersible	03/11/2017	Fourniture et pose	1 521.00 €	2017/0007
Poste de Relèvement Bois Léopard (Gros-Morne)	Pompe submersible	03/11/2017	Fourniture et pose	1 503.56 €	2017/0006
Station d'épuration MADELONETTE (Basse Pointe)	Pompe submersible	03/11/2017	Fourniture et pose	1 218.00 €	2017/0005



12 COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION

12.1 LE CARE

SMDS

09/04/2018

COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION ANNEE 2017

(en application du décret du 14 mars 2005)

GESTION DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Région **LES ANTILLES**
Centre **SMDS**
Département **MARTINIQUE**
Collectivité **SCNA - EU - FONDS TRAVAUX**

LIBELLE	En milliers d'Euros	Année 2016	Année 2017	Ecart en %
PRODUITS		1 070,9	1 190,9	11,2
Exploitation du service	563,3	589,9		
Collectivités et autres organismes publics (estimations)	482,0	501,0		
Travaux attribués à titre exclusif	1,2	2,9		
Produits accessoires	24,4	97,2		
CHARGES		1 427,8	1 635,0	14,5
Personnel	414,5	445,7		
Energie électrique	98,5	128,0		
Produits de traitement	5,3	13,7		
Analyses	5,3	12,7		
Sous-traitance, matières et fournitures	157,2	131,9		
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)	46,7	46,6		
Autres dépenses d'exploitation	4,1	130,6		
- Télécommunications, poste et télégestion	13,1	13,4		
- Engins et véhicules	63,1	45,7		
- Informatique	14,3	18,4		
- Assurances		0,8		
- Locaux	25,0	36,0		
- Divers	-111,5	16,3		
Contribution des services centraux et recherche	48,3	56,0		
Collectivités et autres organismes publics (estimations)	482,0	501,0		
- Part collectivité	412,0	431,0		
- Autres organismes publics	70,0	70,0		
Charges relatives aux renouvellements	118,9	121,2		
- Pour garantie de continuité du service	95,0	115,1		
- Fonds contractuel	24,0	6,0		
Charges relatives investissements du domaine privé	25,5	13,6		
Pertes sur créances irrécouvrables & contentieux	21,3	33,9		
RESULTAT AVANT IMPOT	-356,8	-444,1	-24,5	
RESULTAT	-356,8	-444,1	-24,5	

(1) Si Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles : y compris redevance domaniale: département, région, Etat et redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006
Réf: 172-072006 -972001 -02 2017120

(2) Si Annuités emprunt collectivité prises en charge : comprennent: annuités d'emprunt, amortissements droits d'exploitation et charges financières contractuelles.





12.2 METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE

Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) ci joint est établi en application des dispositions de l'article 2 de la loi du 08/02/1995 qui dispose de l'obligation pour le délégataire de service public de publier un rapport annuel destiné à informer le délégant sur les comptes, la qualité de service et l'exécution du service public délégué.

Sa présentation est conforme aux dispositions de la circulaire n° 740 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau et tient compte des recommandations émises par le Comité "Secteur public" de l'Ordre des experts comptables dans ses deux ouvrages que sont "Le rapport annuel du délégataire de service public" et "L'eau et l'assainissement, déclinaison sectorielle du rapport annuel du délégataire de service public", collection "Maîtrise de la gestion locale".

A cette circulaire s'est ajoutée celle du 31/01/2006, en application du décret 2005-236 du 14/03/2005. Les chiffres de l'année en cours y sont indiqués, et à partir de l'exercice 2006, ceux de l'année précédente y seront rappelés. La variation constatée (en pourcentage) entre l'année en cours et l'année précédente sera alors systématiquement indiquée.

Cette annexe au Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation a pour objet d'expliquer les modalités d'établissement de la partie financière du rapport annuel et de ses composantes avec, en préambule, une présentation des différents niveaux d'organisation de SAUR.

MODALITES D'ETABLISSEMENT DU COMPTE ANNUEL DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION ET COMPOSANTES DES RUBRIQUES

Le CARE regroupe, par nature, l'ensemble des produits et des charges imputables au contrat de délégation de service public permettant de déterminer l'économie du contrat.

1) **Produits** • la rubrique "Produits" comprend :

Exploitation du Service : le montant total, hors TVA, des produits d'exploitation (part fermière) se rapportant à l'exercice.

Collectivités et autres organismes publics : le montant total, hors TVA, des produits collectés pour le compte de la Collectivité ainsi que les diverses taxes et redevances perçues pour le compte des organismes publics.

Travaux attribués à titre exclusif : le montant total, hors TVA, des travaux réalisés dans le cadre du contrat, par application d'un bordereau de prix annexé à ce contrat.

Produits accessoires : les montants hors TVA facturés, conformément aux dispositions du contrat de délégation, aux clients abonnés au service, dans le cadre de prestations ponctuelles.

2) **Charges** • les charges relatives au contrat, reprises dans le CARE, conformément à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006 peuvent être classifiées de la manière suivante :

- *des Charges directement affectées au contrat* : il s'agit essentiellement des charges du Secteur, ainsi que celles des services mutualisés du Centre.

Elles comprennent :

- des charges directes faisant l'objet d'une comptabilisation immédiate sur le contrat,
- des charges réparties dont une quote-part est imputée au contrat en fonction de clés de répartition techniques, différentes selon la nature des charges afin de tenir compte de la clé



économiquement la mieux adaptée (gestion technique, gestion clientèle, engins et véhicules...).

La gestion technique (ingénieurs et techniciens d'exploitation, chimistes, logiciels techniques, télégestion, cartographie...) est répartie sur chaque contrat en fonction du Chiffre d'Affaires du contrat par rapport au Chiffre d'Affaires du Centre.

La gestion clientèle (frais de personnel du service clientèle, plate forme téléphonique, frais de facturation, frais d'affranchissement, frais de relance...) est imputée sur chaque contrat proportionnellement au nombre de clients du contrat.

Les frais « engins et véhicules » sont imputés sur chaque contrat du Centre proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Centre.

- *des Charges réparties entre les contrats : ces charges sont réparties au prorata de la Valeur Ajoutée Analytique (VAA) du contrat. Il s'agit notamment :*
 - des « Frais de centre et de secteur » représentant des frais d'encadrement du contrat répartis par nature de charge,
 - des "Frais de structure centraux" représentant la contribution du contrat aux services Centraux et à la Recherche.
- *des Charges économiques calculées : il s'agit de charges (investissements réalisés par le délégataire) dont les paiements sont effectués à une périodicité différente de l'exercice. Afin de faire ressortir de façon régulière l'économie du contrat, ces charges sont lissées sur toute la durée de celui-ci.*

3) Commentaire des rubriques de charges

1. Personnel :

Cette rubrique correspond au coût du personnel de la société, incluant les salaires et charges sociales et les frais annexes de personnel (frais de déplacement, vêtements de travail et de sécurité, plan d'épargne entreprise...) ainsi qu'au coût du personnel intérimaire intervenant sur le contrat.

L'imputation des frais de personnel d'exploitation est réalisée sur la base de fiches de pointage. Cela intègre également une quote-part d'encadrement, de personnel technique et clientèle. Cette rubrique comprend également la « Participation légale des salariés aux résultats de l'entreprise ».

2. Énergie électrique :

Cette rubrique comprend la fourniture d'énergie électrique exclusivement dédiée au fonctionnement des installations du service.

3. Achats d'Eau :

Contrats d'assainissement : cette rubrique comprend les Achats de Prestations de Traitement en gros auprès de tiers ou auprès d'autres contrats gérés par l'entreprise effectués exclusivement pour le traitement des effluents collectés dans le cadre du contrat.

4. Produits de traitement :

Cette rubrique comprend exclusivement les produits entrant dans le process de production.

5. Analyses :

Cette rubrique comprend les analyses réglementaires et celles réalisées par le Délégataire dans le cadre de son autocontrôle.



6. Sous Traitance, Matières et Fournitures :

Cette rubrique comprend :

- Sous-traitance : les prestations de sous-traitance comprennent les interventions d'entreprises extérieures (terrassement, hydrocurage, espaces verts, cartographie ...) ainsi que des prestations réalisées par des services communs de l'entreprise telles que des prestations d'hydrocurage, de lavage de réservoir, de recherche de fuites par corrélation acoustique.
- Matières et Fournitures : ce poste comprend :
 - la charge relative au remplacement de compteurs qui ne sont pas la propriété de l'entreprise.
 - la location de courte durée de matériel sans chauffeur.
 - les fournitures nécessaires à l'entretien et à la réparation du réseau.
 - les fournitures nécessaires à l'entretien du matériel électromécanique.
 - le matériel de sécurité.
 - les consommables divers.

7. Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :

Cette rubrique comprend :

- la contribution économique territoriale (CET).
- La contribution sociale de solidarité.
- la taxe foncière.
- les redevances d'occupation du domaine public.

8. Autres dépenses d'exploitation :

- "Télécommunications, poste et télégestion" : ce poste comprend les frais de lignes téléphoniques dont ceux relatifs à la télésurveillance ainsi que les dépenses d'affranchissement (hors facturation).
- "Engins et véhicules" : les charges relatives aux matériels composant cette section sont les suivantes : location longue durée des véhicules, consommation de carburant, entretien et réparations, assurances.
- Le total des charges de la section "Engins et véhicules" fait l'objet d'une imputation sur chacun des contrats du centre proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du centre.
- "Informatique" : ce poste comprend les frais liés au matériel et logiciels des personnels intervenant sur le contrat. Il comprend également les frais liés aux logiciels métier, nécessaires à la réalisation du contrat ainsi que les frais de facturation :
 - SAPHIR, logiciel de gestion de la relation clientèle
 - MIRE et ses différents modules : suivi de la production, suivi de la qualité, suivi de la force motrice
 - J@DE, logiciel de gestion et des achats
 - NET&GIS, logiciel de cartographie
 - GEREMI, logiciel de télésurveillance.
- "Assurances" : ce poste comprend :
 - la prime d'assurance responsabilité civile relative au contrat. Cette assurance a pour objet de garantir les tiers des dommages matériels, corporels et incorporels dont la responsabilité incomberait au délégataire
 - Les primes dommages ouvrages
 - Les autres primes particulières d'assurance s'il y a lieu





- Les franchises appliquées en cas de sinistre.

- "Locaux" : ce poste comprend les charges relatives à l'utilisation des locaux.
- "Divers" : autres charges.

9. Frais de contrôle :

Ces frais concernent le contrôle contractuel du service, lorsque sa charge incombe au délégataire.

10. Contribution aux Services Centraux et Recherche :

Une quote-part de frais de structures nationale et régionale, telle que décrite au chapitre 1, est imputée sur chaque contrat.

11. Collectivités et autres organismes publics :

Ce poste comprend :

- la part communale ou intercommunale.
- les taxes
- les redevances

12. Charges relatives aux Renouvellements :

- « Garantie pour continuité de service » : cette rubrique correspond à la situation (renouvellement dit "fonctionnel") dans laquelle le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le délégataire se doit de les assumer à ses frais sans que cela puisse donner lieu à un ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle. Il s'agit d'un lissage des charges sur la durée du contrat. Il est à noter que la méthode de calcul de ce lissage a été améliorée conformément au décret n°2005-236 du 14 mars 2005 et au Rapport de l'Ordre des Experts Comptables : la méthode intègre les charges prévisionnelles selon un calcul fondée sur l'évaluation des risques à couvrir jusqu'à la fin du contrat. Ce calcul sera réactualisé chaque année pour tenir compte de l'évolution du patrimoine et des charges réellement constatées depuis le début du contrat.
- "Programme contractuel de renouvellement" : cette rubrique correspond aux engagements contractuels du délégataire, sur un programme prédéterminé de travaux. Il s'agit généralement d'un lissage économique sur la durée du contrat.
- "Compte (ou Fonds contractuel) de renouvellement" : le délégataire est tenu de prélever régulièrement sur ses produits un certain montant et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans la mesure où l'obligation du délégataire au titre d'un exercice donné est strictement égale à la dotation au compte (ou fonds contractuel), c'est le montant de cette dotation qui doit alors figurer sur le CARE.

Pour un même contrat, plusieurs de ces notions peuvent exister.

13. Charges relatives aux Investissements :

Elles comprennent les différents types d'obligation existant au contrat :

- programme contractuel d'investissements
- fonds contractuel d'investissements
- annuité d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire
- investissements incorporels.



Les montants engagés par le délégataire au titre des investissements réalisés sur le contrat font l'objet d'un amortissement financier présenté sur le CARE sous forme d'une annuité constante.

Les charges relatives au remboursement d'annuités d'emprunts contractés par la collectivité et que le délégataire s'est engagé contractuellement à rembourser font l'objet d'un calcul actuariel consistant à ramener chaque annuité en investissement début de période et à définir le montant de l'annuité constante sur toute la durée du contrat permettant d'obtenir une Valeur Actuelle Nette (VAN) égale à zéro.

14. Charges relatives aux Investissements du domaine privé :

Le montant de cette rubrique comprend l'amortissement du matériel, des engins et véhicules, du gros outillage, et des compteurs propriété de l'entreprise affectés au contrat ainsi que les frais financiers relatifs au financement de ces immobilisations calculés sur la base de la valeur nette comptable moyenne de celles-ci.

15. Perte sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement :

Ce poste comprend :

- les annulations de créances incluant notamment celles au titre du Fonds de Solidarité Logement (FSL Eau)
- les provisions pour créances douteuses
- les frais d'actes et de contentieux.

4) Résultat avant Impôt

Il s'agit de la différence entre les produits et les charges.

5) Impôt sur les sociétés

Cet impôt ne s'applique que pour les contrats ayant un Résultat avant Impôt bénéficiaire. Le taux d'impôt sur les sociétés appliqué au résultat des contrats est de 33.33%.

6) Résultat

Il s'agit du Résultat restant après éventuel Impôt sur les Sociétés.



13 SPECIMENS DE FACTURES

13.1 SPECIMENS DE FACTURES LIES AU DECRET N°2007-675

Vos Contacts :

Accueil : Zone Artisanale Belle Etoile
97230 SAINTE MARIE
Lundi au Vendredi 7h30 - 12h00

Téléphone : 05 96 69 54 84
Lu, Ma, Me, Je, Ve. : 7h30 - 13h00.
Dépannage 24h/24 : 05 96 69 54 74
www.smds.fr

SPECIMEN
01 Janvier 2017

Référence à rappeler

72

DESTINATAIRE
DE LA FACTURE

NOM DU CLIENT

Collecte et traitement des eaux usées :

SYNDICAT DES COMMUNES DU NORD ATLANTIQUE

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	35,96 €	
Consommation TTC	236,82 €	soit 0,0020 €/Litre
Total facture TTC	272,78 €	

272,78 €

SMDS SASU au capital de 445.579,52€ RCS Fort de France B 329 078 775 Siège Social Zone Artisanale Belle Etoile 97230 SAINTE MARIE TVA Intracom munitaire n° FR95542080486-APE 36002
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 30 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, sous réserve d'un droit d'accès et le cas échéant d'un droit de rectification ou d'opposition des informations vous concernant vous adressez à SAUR, 1 rue Antoine Lavoisier, Guyancourt. Toute information communiquée à SAUR dans le cadre d'un contrat ou par le site Internet sera conservée.

A NE PAS PAYER

SPECIMEN

A NE PAS PAYER



BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
STE MARIE						120	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION						120	

SPECIMEN		FACTURE N° Simulation		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées	249,16 € HT	254,40 € TTC		m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement Part SMDS		Année 2017						35,22	2,10
Consommation Part SCNA		Année 2017			120	0,9148	109,78		2,10
Consommation Part SMDS		Année 2017			120	0,8680	104,16		2,10

		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Organismes publics	18,00 € HT	18,38 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	%
Modernisation des réseaux (Office de l'eau)		Année 2017		120	0,1500	18,00	2,10

Total Facture	272,78 € TTC	HT soumis à TVA : 267,16 € TVA sur les débits : 5,62 €
----------------------	---------------------	---

ABONNEMENT
Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION
Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

Conformément à l'article L. 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

ORGANISMES PUBLICS
L'Office De l'Eau est un établissement public départemental qui a pour mission de favoriser une meilleure gestion des ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.



Vos Contacts :

Accueil : Zone Artisanale Belle Etoile
97230 SAINTE MARIE
Lundi au Vendredi 7h30 - 12h00

Téléphone : 05 96 69 54 84
Lu, Ma, Me, Je, Ve : 7h30 - 13h00.

Dépannage 24h/24 : 05 96 69 54 74

SPECIMEN
01 Janvier 2018

Référence à rappeler

72

DESTINATAIRE
DE LA FACTURE

NOM DU CLIENT

Collecte et traitement des eaux usées :

COMMUNAUTE AGGLOMERATION PAYS NORD MARTINIQUE

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	36,34 €	
Consommation TTC	237,93 €	soit 0,0020 €/Litre
Total facture TTC	274,27 €	
	274,27 €	

SMDS SASU au capital de 445.579,52€ RCS Fort de France B 322 078 775 Siège Social Zone Artisanale Belle Etoile 97230 SAINTE MARIE TVA Intracommunautaire n° FR95542080486- APE 3600Z
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 30 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification d'un droit de suppression des informations vous concernant en vous adressant à SAUR, 1 rue Antoine Lavoisier, Guyancourt. Toute information communiquée à SAUR dans le cadre d'un courrier ou par le site internet sera conservée.

A NE PAS PAYER

SPECIMEN

A NE PAS PAYER



BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
STE MARIE						120	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION						120	

SPECIMEN		FACTURE N° Simulation		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées	250,62 € HT	255,89 € TTC		m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement Part SMDS		Année 2018						35,59	2,10
Consommation Part CAP Nord		Année 2018			120	0,9148	109,78		2,10
Consommation Part SMDS		Année 2018			120	0,8771	105,25		2,10

		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Organismes publics	18,00 € HT	18,38 € TTC		m3	m3	€ HT	€ HT
Modernisation des réseaux (Office de l'eau)		Année 2018			120	0,1500	18,00

Total Facture	274,27 € TTC	HT soumis à TVA : 268,62 € TVA sur les débits : 5,65 €
----------------------	---------------------	---

ABONNEMENT
Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION
Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

ORGANISMES PUBLICS
L'Office De l'Eau est un établissement public départemental qui a pour mission de favoriser une meilleure gestion des ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

Ce glossaire récapitule pour les principaux termes utilisés dans les métiers de l'eau, et plus particulièrement dans ce rapport annuel du délégataire, la définition et éventuellement le mode de calcul des informations transmises :

Autosurveillance : Elle correspond à toutes les actions entreprises par l'exploitant sur la station de traitement et sur le réseau pour garantir le bon fonctionnement de l'épuration. Cela consiste notamment à effectuer des analyses sur une période de 24h selon un calendrier défini à l'avance et à transmettre les résultats d'analyse à la police et à l'agence de l'eau.

Biens financés par la collectivité = biens appartenant à la collectivité, mis à la disposition du délégataire et qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat ;

Biens de retour = biens financés par le délégataire, affectés au service et indispensables à son fonctionnement, qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat ;

Biens de reprise = biens financés par le délégataire, affectés au service et qui, à la fin du contrat, peuvent être rachetés par la collectivité dans des conditions financières fixées dans le contrat, sans que le délégataire ne puisse s'y opposer

Bilan journalier : Il concrétise l'efficacité de traitement d'une installation à partir d'échantillons prélevés en entrée et en sortie de l'installation sur 24 heures proportionnellement au débit. Certains paramètres sont analysés et comparés (concentrations et/ou rendement d'élimination) aux performances que doit satisfaire l'installation.

Bilan annuel : Il concrétise l'efficacité de traitement de l'installation sur l'année à partir des échantillons prélevés en entrée et en sortie de l'installation au cours de l'année. La conformité de certains paramètres est évaluée à partir des bilans journaliers en tenant compte d'une tolérance définie dans la réglementation. Pour d'autres paramètres, l'évaluation de la conformité s'effectue après avoir calculé la moyenne des mesures réalisées. Au final, la conformité de l'installation sur l'année est évaluée par l'exploitant, paramètre par paramètre, puis pour la globalité de l'installation. La police de l'eau a pour mission de donner son avis officiel sur la conformité de l'installation à partir des données transmises par l'exploitant.

Branchements : Canalisations distinctes d'eaux usées et d'eaux pluviales aboutissant au réseau public d'assainissement collectif et partant des regards de branchement ou boîtes de branchements placés en limite de propriété et sur lesquels viennent se raccorder les installations intérieures de l'usager..

CARE : Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation. Pour un contrat déterminé, les chiffres de l'année en cours sont indiqués, et ceux de l'année précédente sont rappelés. Le cadre de ce CARE a été établi par la FP2E, dans le respect strict du décret 2005-236 du 18 mars 2005.

Client : Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat-abonné le liant avec le service de distribution de l'eau.

Compte (ou fonds contractuel) de renouvellement : Il s'agit des opérations de renouvellement réalisées sans programmation contractuelle, imputées sur un compte de tiers qui correspond à la mise en place de fonds prélevés sur les produits du délégataire, pour couvrir les aléas de fonctionnement des équipements.

Contrat-abonné : Contrat associé à un branchement liant un client au service de distribution de l'eau.

Contrôle officiel : Il correspond aux contrôles inopinés pratiqués par un organisme tel que la police de l'eau.



Echantillon : Volume d'eau prélevé dans le but d'analyser les caractéristiques de l'eau à l'endroit et au moment précis du prélèvement. Les caractéristiques de l'eau sont décomposées et quantifiées/évaluées par paramètre lors de leur analyse.

Equivalent Habitant (Eq. Hab.) : Unité de pollution correspondant à celle d'un habitant en une journée.

Garantie pour continuité de service (dite de renouvellement) : Il s'agit d'un renouvellement, où le Délégué prend à sa charge, et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation ou de renouvellement des équipements, nécessaires à la continuité du service.

Taux d'eaux parasites : Il représente la part d'eaux claires parasites véhiculée par le réseau de collecte d'eaux usées par rapport à l'eau potable consommée, par l'ensemble des clients, qui est rejetée dans ce même réseau. Ces eaux claires parasites peuvent être classées selon diverses typologies, la plus simple opposant les eaux parasites d'infiltration (EPI) aux eaux parasites de captage (EPC). Les EPI résultent d'une mauvaise étanchéité du réseau tandis que les EPC sont le signe de mauvais raccordements..

Paramètre d'une analyse : Un paramètre correspond à une caractéristique précise ou à un composé spécifique dont la teneur dans l'échantillon d'eau est quantifiée/évaluée. Certains paramètres font l'objet d'une réglementation. Un paramètre réglementé peut donc pour un échantillon donné être conforme ou non-conforme. **Si un jour donné, la station reçoit plus d'effluent à traiter que prévu, la conformité du paramètre ne peut pas être établie et la donnée est exclue des calculs.**

Patrimoine immobilier : Il s'agit du patrimoine immobilier nécessaire à la réalisation du service. Le Délégué fournit un état de variation de ce patrimoine en intégrant 3 types de mouvements :

- les investissements concessifs (achat de terrain, mise en service d'un ouvrage financé par le Délégué, destruction d'un ouvrage...),
- opération de renouvellement d'une telle importance qu'elle s'assimile à la construction d'un bâtiment neuf,
- Investissement immobilier du Délégué (bureaux) entièrement dédié au service.

Programme contractuel de renouvellement : Il s'agit de l'ensemble des opérations de renouvellement, effectuées par le Délégué dans le cadre d'un programme technique contractuel, évalué financièrement sur la durée du contrat.

Programme d'investissement : Il s'agit des engagements pris par le Délégué de réaliser certains investissements sur le patrimoine, afin d'améliorer la qualité du service, ou le fonctionnement des installations. Ce programme est défini dans un inventaire contractuel.

Réseau de collecte des eaux usées : Ensemble des canalisations et ouvrages annexes acheminant de manière gravitaire ou sous-pression les eaux usées issues des branchements publics des usagers ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution.

Réseau de collecte intérieur : ensemble de canalisations et d'équipements placés sous la responsabilité d'un client permettant de collecter ses effluents. Le réseau intérieur d'un client est raccordé au branchement (généralement situé en limite de propriété).



15 ANNEXES



15.1 DETAIL DES AUTRES BIENS NECESSAIRES A L'EXPLOITATION DU SERVICE

Désignation	Famille de biens	Nombre
Poste de Relèvement de PAVILLON (Lorrain)	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	4
Poste de Relèvement de PAVILLON (Lorrain)	E [P] - Pompage-Elévation	2
Poste de Relèvement de PAVILLON (Lorrain)	E [T] - Transport-Manutention-Dosage	3
Poste de Relèvement de PAVILLON (Lorrain)	E [V] - Robinetterie-Régulation	8
Poste de Relèvement de PAVILLON (Lorrain)	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	5
Poste de Relèvement Ravine LESSADE (Lorrain)	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	7
Poste de Relèvement Ravine LESSADE (Lorrain)	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	9
Poste de Relèvement Ravine LESSADE (Lorrain)	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Poste de Relèvement Ravine LESSADE (Lorrain)	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	2
Poste de Relèvement Ravine LESSADE (Lorrain)	E [P] - Pompage-Elévation	4
Poste de Relèvement Ravine LESSADE (Lorrain)	E [T] - Transport-Manutention-Dosage	10
Poste de Relèvement Ravine LESSADE (Lorrain)	E [V] - Robinetterie-Régulation	10
Poste de Relèvement Ravine LESSADE (Lorrain)	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	5
Poste de Relèvement de SEGUINEAU (Lorrain)	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	10
Poste de Relèvement de SEGUINEAU (Lorrain)	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	5
Poste de Relèvement de SEGUINEAU (Lorrain)	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	3
Poste de Relèvement de SEGUINEAU (Lorrain)	E [P] - Pompage-Elévation	9
Poste de Relèvement de SEGUINEAU (Lorrain)	E [T] - Transport-Manutention-Dosage	7
Poste de Relèvement de SEGUINEAU (Lorrain)	E [V] - Robinetterie-Régulation	9
Poste de Relèvement HLM (Macouba)	E [P] - Pompage-Elévation	5
Poste de Relèvement HLM (Macouba)	E [R] - Stockage	1
Poste de Relèvement HLM (Macouba)	E [S] - Séparation-Filtration	2
Poste de Relèvement HLM (Macouba)	E [T] - Transport-Manutention-Dosage	8
Poste de Relèvement HLM (Macouba)	E [V] - Robinetterie-Régulation	10
Poste de Relèvement HLM (Macouba)	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	5
Station d'épuration de POINTE BENIE (Ste Marie)	E [A] - Brassage-Aération	12
Station d'épuration de POINTE BENIE (Ste Marie)	E [B] - Conditionnement-Préparation	1
Station d'épuration de POINTE BENIE (Ste Marie)	E [C] - Aéraulique	21
Station d'épuration de POINTE BENIE (Ste Marie)	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	58
Station d'épuration de POINTE BENIE (Ste Marie)	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	51
Station d'épuration de POINTE BENIE (Ste Marie)	E [J] - Climatisation-Isolation	1
Station d'épuration de POINTE BENIE (Ste Marie)	E [M] - Energie-Motorisation	6
Station d'épuration de POINTE BENIE (Ste Marie)	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	24
Station d'épuration de POINTE BENIE (Ste Marie)	E [P] - Pompage-Elévation	31
Station d'épuration de POINTE BENIE (Ste Marie)	E [R] - Stockage	5
Station d'épuration de POINTE BENIE (Ste Marie)	E [S] - Séparation-Filtration	9
Station d'épuration de POINTE BENIE (Ste Marie)	E [T] - Transport-Manutention-Dosage	30



Station d'épuration de POINTE BENIE (Ste Marie)	E [U] - Sécurité-Protection	9
Station d'épuration de POINTE BENIE (Ste Marie)	E [V] - Robinetterie-Régulation	40
Station d'épuration de POINTE BENIE (Ste Marie)	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	8
Poste de Relèvement de TAPIS VERT (Basse Pointe)	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	15
Poste de Relèvement de TAPIS VERT (Basse Pointe)	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	5
Poste de Relèvement de TAPIS VERT (Basse Pointe)	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Poste de Relèvement de TAPIS VERT (Basse Pointe)	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	1
Poste de Relèvement de TAPIS VERT (Basse Pointe)	E [P] - Pompage-Elévation	12
Poste de Relèvement de TAPIS VERT (Basse Pointe)	E [T] - Transport-Manutention-Dosage	2
Poste de Relèvement de TAPIS VERT (Basse Pointe)	E [V] - Robinetterie-Régulation	12
Poste de Relèvement de TAPIS VERT (Basse Pointe)	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	3
Poste de Relèvement de LA POSTE (Basse Pointe)	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	14
Poste de Relèvement de LA POSTE (Basse Pointe)	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	12
Poste de Relèvement de LA POSTE (Basse Pointe)	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Poste de Relèvement de LA POSTE (Basse Pointe)	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	2
Poste de Relèvement de LA POSTE (Basse Pointe)	E [P] - Pompage-Elévation	13
Poste de Relèvement de LA POSTE (Basse Pointe)	E [T] - Transport-Manutention-Dosage	1
Poste de Relèvement de LA POSTE (Basse Pointe)	E [V] - Robinetterie-Régulation	15
Poste de Relèvement de LA POSTE (Basse Pointe)	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	3
Poste de Relèvement DIP de FOND DU BOURG (Basse Pointe)	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	9
Poste de Relèvement DIP de FOND DU BOURG (Basse Pointe)	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	6
Poste de Relèvement DIP de FOND DU BOURG (Basse Pointe)	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Poste de Relèvement DIP de FOND DU BOURG (Basse Pointe)	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	8
Poste de Relèvement DIP de FOND DU BOURG (Basse Pointe)	E [P] - Pompage-Elévation	10
Poste de Relèvement DIP de FOND DU BOURG (Basse Pointe)	E [T] - Transport-Manutention-Dosage	7
Poste de Relèvement DIP de FOND DU BOURG (Basse Pointe)	E [V] - Robinetterie-Régulation	8
Poste de Relèvement DIP de FOND DU BOURG (Basse Pointe)	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	2
Poste de Relèvement de HAUT DU MORNE (Basse Pointe)	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	9
Poste de Relèvement de HAUT DU MORNE (Basse Pointe)	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	5
Poste de Relèvement de HAUT DU MORNE (Basse Pointe)	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Poste de Relèvement de HAUT DU MORNE (Basse Pointe)	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	3
Poste de Relèvement de HAUT DU MORNE (Basse Pointe)	E [P] - Pompage-Elévation	7
Poste de Relèvement de HAUT DU MORNE (Basse Pointe)	E [V] - Robinetterie-Régulation	6
Poste de Relèvement de HAUT DU MORNE (Basse Pointe)	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	3
Poste de Relèvement LE STADE (Basse Pointe)	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	9
Poste de Relèvement LE STADE (Basse Pointe)	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	4





Poste de Relèvement LE STADE (Basse Pointe)	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	8
Poste de Relèvement LE STADE (Basse Pointe)	E [P] - Pompage-Elévation	4
Poste de Relèvement LE STADE (Basse Pointe)	E [T] - Transport-Manutention-Dosage	1
Poste de Relèvement LE STADE (Basse Pointe)	E [V] - Robinetterie-Régulation	5
Poste de Relèvement LE STADE (Basse Pointe)	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	3
Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)	E [A] - Brassage-Aération	5
Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)	E [C] - Aéraulique	2
Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)	E [D] - Fabrication chaudronnée pour process	1
Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	68
Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	25
Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)	E [M] - Energie-Motorisation	10
Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	10
Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)	E [P] - Pompage-Elévation	13
Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)	E [R] - Stockage	1
Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)	E [S] - Séparation-Filtration	8
Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)	E [T] - Transport-Manutention-Dosage	12
Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)	E [V] - Robinetterie-Régulation	54
Station d'épuration HACKAERT (Basse Pointe)	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	13
Poste de Relèvement Ancienne GENDARMERIE (Ste Marie)	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	20
Poste de Relèvement Ancienne GENDARMERIE (Ste Marie)	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	9
Poste de Relèvement Ancienne GENDARMERIE (Ste Marie)	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	2
Poste de Relèvement Ancienne GENDARMERIE (Ste Marie)	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	1
Poste de Relèvement Ancienne GENDARMERIE (Ste Marie)	E [P] - Pompage-Elévation	2
Poste de Relèvement Ancienne GENDARMERIE (Ste Marie)	E [V] - Robinetterie-Régulation	5
Poste de Relèvement Ancienne GENDARMERIE (Ste Marie)	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	3
Poste de Relèvement Rue SCHOELCHER (Ste Marie)	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	14
Poste de Relèvement Rue SCHOELCHER (Ste Marie)	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	6
Poste de Relèvement Rue SCHOELCHER (Ste Marie)	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Poste de Relèvement Rue SCHOELCHER (Ste Marie)	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	5
Poste de Relèvement Rue SCHOELCHER (Ste Marie)	E [P] - Pompage-Elévation	2
Poste de Relèvement Rue SCHOELCHER (Ste Marie)	E [V] - Robinetterie-Régulation	6
Poste de Relèvement Rue SCHOELCHER (Ste Marie)	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	3
Poste de Relèvement ABATTOIR (Ste Marie)	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	9
Poste de Relèvement ABATTOIR (Ste Marie)	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	9
Poste de Relèvement ABATTOIR (Ste Marie)	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	2
Poste de Relèvement ABATTOIR (Ste Marie)	E [P] - Pompage-Elévation	2
Poste de Relèvement ABATTOIR (Ste Marie)	E [T] - Transport-Manutention-Dosage	5
Poste de Relèvement ABATTOIR (Ste Marie)	E [V] - Robinetterie-Régulation	16
Poste de Relèvement ABATTOIR (Ste Marie)	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	2





Poste de Relèvement de CITE UNION (Ste Marie)	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	19
Poste de Relèvement de CITE UNION (Ste Marie)	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	12
Poste de Relèvement de CITE UNION (Ste Marie)	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Poste de Relèvement de CITE UNION (Ste Marie)	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	2
Poste de Relèvement de CITE UNION (Ste Marie)	E [P] - Pompage-Elévation	6
Poste de Relèvement de CITE UNION (Ste Marie)	E [T] - Transport-Manutention-Dosage	3
Poste de Relèvement de CITE UNION (Ste Marie)	E [V] - Robinetterie-Régulation	10
Poste de Relèvement de CITE UNION (Ste Marie)	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	7
Poste de Relèvement de RECULEE (Ste Marie)	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	10
Poste de Relèvement de RECULEE (Ste Marie)	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	9
Poste de Relèvement de RECULEE (Ste Marie)	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Poste de Relèvement de RECULEE (Ste Marie)	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	2
Poste de Relèvement de RECULEE (Ste Marie)	E [P] - Pompage-Elévation	4
Poste de Relèvement de RECULEE (Ste Marie)	E [T] - Transport-Manutention-Dosage	3
Poste de Relèvement de RECULEE (Ste Marie)	E [V] - Robinetterie-Régulation	8
Poste de Relèvement de RECULEE (Ste Marie)	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	4
Station d'épuration de RECULEE (Ste Marie)	E [A] - Brassage-Aération	14
Station d'épuration de RECULEE (Ste Marie)	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	25
Station d'épuration de RECULEE (Ste Marie)	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	6
Station d'épuration de RECULEE (Ste Marie)	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	4
Station d'épuration de RECULEE (Ste Marie)	E [P] - Pompage-Elévation	1
Station d'épuration de RECULEE (Ste Marie)	E [R] - Stockage	5
Station d'épuration de RECULEE (Ste Marie)	E [S] - Séparation-Filtration	3
Station d'épuration de RECULEE (Ste Marie)	E [T] - Transport-Manutention-Dosage	15
Station d'épuration de RECULEE (Ste Marie)	E [V] - Robinetterie-Régulation	16
Station d'épuration de RECULEE (Ste Marie)	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	2
Station d'épuration de BON AIR (Ste Marie)	E [A] - Brassage-Aération	1
Station d'épuration de BON AIR (Ste Marie)	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	17
Station d'épuration de BON AIR (Ste Marie)	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	1
Station d'épuration de BON AIR (Ste Marie)	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	1
Station d'épuration de BON AIR (Ste Marie)	E [P] - Pompage-Elévation	1
Poste de Relèvement Ancienne TANNERIE (Ste-Marie)	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	10
Poste de Relèvement Ancienne TANNERIE (Ste-Marie)	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	15
Poste de Relèvement Ancienne TANNERIE (Ste-Marie)	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Poste de Relèvement Ancienne TANNERIE (Ste-Marie)	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	2
Poste de Relèvement Ancienne TANNERIE (Ste-Marie)	E [P] - Pompage-Elévation	8
Poste de Relèvement Ancienne TANNERIE (Ste-Marie)	E [S] - Séparation-Filtration	2
Poste de Relèvement Ancienne TANNERIE (Ste-Marie)	E [T] - Transport-Manutention-Dosage	1
Poste de Relèvement Ancienne TANNERIE (Ste-Marie)	E [V] - Robinetterie-Régulation	14
Poste de Relèvement Ancienne TANNERIE (Ste-Marie)	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	2
Poste de Relèvement MENNIVIERS (Gros Morne)	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	14
Poste de Relèvement MENNIVIERS (Gros Morne)	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	12
Poste de Relèvement MENNIVIERS (Gros Morne)	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	3
Poste de Relèvement MENNIVIERS (Gros Morne)	E [P] - Pompage-Elévation	4





Poste de Relèvement MENNIVIERS (Gros Morne)	E [S] - Séparation-Filtration	1
Poste de Relèvement MENNIVIERS (Gros Morne)	E [V] - Robinetterie-Régulation	10
Poste de Relèvement MENNIVIERS (Gros Morne)	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	4
Station d'épuration SALLE POLYVALENTE (Gros Morne)	E [A] - Brassage-Aération	2
Station d'épuration SALLE POLYVALENTE (Gros Morne)	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	6
Station d'épuration SALLE POLYVALENTE (Gros Morne)	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	1
Station d'épuration SALLE POLYVALENTE (Gros Morne)	E [P] - Pompage-Elévation	2
Station d'épuration SALLE POLYVALENTE (Gros Morne)	E [V] - Robinetterie-Régulation	3
Poste de Relèvement lots Cayali 2 (Lorrain)	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	7
Poste de Relèvement lots Cayali 2 (Lorrain)	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	7
Poste de Relèvement lots Cayali 2 (Lorrain)	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Poste de Relèvement lots Cayali 2 (Lorrain)	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	3
Poste de Relèvement lots Cayali 2 (Lorrain)	E [P] - Pompage-Elévation	6
Poste de Relèvement lots Cayali 2 (Lorrain)	E [S] - Séparation-Filtration	1
Poste de Relèvement lots Cayali 2 (Lorrain)	E [T] - Transport-Manutention-Dosage	1
Poste de Relèvement lots Cayali 2 (Lorrain)	E [V] - Robinetterie-Régulation	21
Poste de Relèvement lots Cayali 2 (Lorrain)	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	4
Poste de Relèvement Place de la Résistance (Grand Riviere)	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	13
Poste de Relèvement Place de la Résistance (Grand Riviere)	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	9
Poste de Relèvement Place de la Résistance (Grand Riviere)	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	2
Poste de Relèvement Place de la Résistance (Grand Riviere)	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	1
Poste de Relèvement Place de la Résistance (Grand Riviere)	E [P] - Pompage-Elévation	2
Poste de Relèvement Place de la Résistance (Grand Riviere)	E [T] - Transport-Manutention-Dosage	5
Poste de Relèvement Place de la Résistance (Grand Riviere)	E [V] - Robinetterie-Régulation	4
Poste de Relèvement Place de la Résistance (Grand Riviere)	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	2
Poste de Relèvement Lots La FALAISE (Ajoupa Bouillon)	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	10
Poste de Relèvement Lots La FALAISE (Ajoupa Bouillon)	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	7
Poste de Relèvement Lots La FALAISE (Ajoupa Bouillon)	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Poste de Relèvement Lots La FALAISE (Ajoupa Bouillon)	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	5
Poste de Relèvement Lots La FALAISE (Ajoupa Bouillon)	E [P] - Pompage-Elévation	6
Poste de Relèvement Lots La FALAISE (Ajoupa Bouillon)	E [S] - Séparation-Filtration	1
Poste de Relèvement Lots La FALAISE (Ajoupa Bouillon)	E [T] - Transport-Manutention-Dosage	1
Poste de Relèvement Lots La FALAISE (Ajoupa Bouillon)	E [V] - Robinetterie-Régulation	15
Poste de Relèvement Lots La FALAISE (Ajoupa Bouillon)	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	2
Poste de Relèvement BOIS-LEZARD (Gros Morne)	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	15
Poste de Relèvement BOIS-LEZARD (Gros Morne)	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	6
Poste de Relèvement BOIS-LEZARD (Gros Morne)	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	2
Poste de Relèvement BOIS-LEZARD (Gros Morne)	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	1
Poste de Relèvement BOIS-LEZARD (Gros Morne)	E [P] - Pompage-Elévation	3
Poste de Relèvement BOIS-LEZARD (Gros Morne)	E [R] - Stockage	1
Poste de Relèvement BOIS-LEZARD (Gros Morne)	E [S] - Séparation-Filtration	1





Poste de Relèvement BOIS-LEZARD (Gros Morne)	E [T] - Transport-Manutention-Dosage	1
Poste de Relèvement BOIS-LEZARD (Gros Morne)	E [V] - Robinetterie-Régulation	10
Poste de Relèvement BOIS-LEZARD (Gros Morne)	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	2
Bache de mise en charge de Bois Lézard (Gros Morne)	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	5
Bache de mise en charge de Bois Lézard (Gros Morne)	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	6
Bache de mise en charge de Bois Lézard (Gros Morne)	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Bache de mise en charge de Bois Lézard (Gros Morne)	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	1
Station d'épuration de DENEL (Gros-Morne)	E [A] - Brassage-Aération	51
Station d'épuration de DENEL (Gros-Morne)	E [B] - Conditionnement-Préparation	2
Station d'épuration de DENEL (Gros-Morne)	E [C] - Aéraulique	4
Station d'épuration de DENEL (Gros-Morne)	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	126
Station d'épuration de DENEL (Gros-Morne)	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	17
Station d'épuration de DENEL (Gros-Morne)	E [J] - Climatisation-Isolation	3
Station d'épuration de DENEL (Gros-Morne)	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	2
Station d'épuration de DENEL (Gros-Morne)	E [M] - Energie-Motorisation	13
Station d'épuration de DENEL (Gros-Morne)	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	51
Station d'épuration de DENEL (Gros-Morne)	E [P] - Pompage-Elévation	18
Station d'épuration de DENEL (Gros-Morne)	E [S] - Séparation-Filtration	16
Station d'épuration de DENEL (Gros-Morne)	E [T] - Transport-Manutention-Dosage	27
Station d'épuration de DENEL (Gros-Morne)	E [V] - Robinetterie-Régulation	85
Bache de mise en charge de Denel (Gros-Morne)	E [A] - Brassage-Aération	1
Bache de mise en charge de Denel (Gros-Morne)	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	7
Bache de mise en charge de Denel (Gros-Morne)	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	4
Bache de mise en charge de Denel (Gros-Morne)	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	2
Bache de mise en charge de Denel (Gros-Morne)	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	1
Bache de mise en charge de Denel (Gros-Morne)	E [S] - Séparation-Filtration	1
Bache de mise en charge de Denel (Gros-Morne)	E [V] - Robinetterie-Régulation	2
Poste de Relèvement Cité VALLON (Lorrain)	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	20
Poste de Relèvement Cité VALLON (Lorrain)	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	10
Poste de Relèvement Cité VALLON (Lorrain)	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	2
Poste de Relèvement Cité VALLON (Lorrain)	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	2
Poste de Relèvement Cité VALLON (Lorrain)	E [P] - Pompage-Elévation	3
Poste de Relèvement Cité VALLON (Lorrain)	E [S] - Séparation-Filtration	1
Poste de Relèvement Cité VALLON (Lorrain)	E [T] - Transport-Manutention-Dosage	1
Poste de Relèvement Cité VALLON (Lorrain)	E [V] - Robinetterie-Régulation	13
Poste de Relèvement Cité VALLON (Lorrain)	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	2
Poste de Relèvement Rue VATON (Ste Marie)	E [A] - Brassage-Aération	1
Poste de Relèvement Rue VATON (Ste Marie)	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	35
Poste de Relèvement Rue VATON (Ste Marie)	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	12
Poste de Relèvement Rue VATON (Ste Marie)	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Poste de Relèvement Rue VATON (Ste Marie)	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	5
Poste de Relèvement Rue VATON (Ste Marie)	E [P] - Pompage-Elévation	5
Poste de Relèvement Rue VATON (Ste Marie)	E [S] - Séparation-Filtration	1





Poste de Relèvement Rue VATON (Ste Marie)	E [T] - Transport-Manutention-Dosage	2
Poste de Relèvement Rue VATON (Ste Marie)	E [V] - Robinetterie-Régulation	15
Poste de Relèvement Rue VATON (Ste Marie)	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	4
Station d'épuration SAINTE CATHERINE Biodisque (Grand Riviere)	E [A] - Brassage-Aération	6
Station d'épuration SAINTE CATHERINE Biodisque (Grand Riviere)	E [B] - Conditionnement-Préparation	1
Station d'épuration SAINTE CATHERINE Biodisque (Grand Riviere)	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	20
Station d'épuration SAINTE CATHERINE Biodisque (Grand Riviere)	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	2
Station d'épuration SAINTE CATHERINE Biodisque (Grand Riviere)	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Station d'épuration SAINTE CATHERINE Biodisque (Grand Riviere)	E [M] - Energie-Motorisation	13
Station d'épuration SAINTE CATHERINE Biodisque (Grand Riviere)	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	6
Station d'épuration SAINTE CATHERINE Biodisque (Grand Riviere)	E [P] - Pompage-Elévation	1
Station d'épuration SAINTE CATHERINE Biodisque (Grand Riviere)	E [S] - Séparation-Filtration	1
Station d'épuration SAINTE CATHERINE Biodisque (Grand Riviere)	E [T] - Transport-Manutention-Dosage	1
Station d'épuration SAINTE CATHERINE Biodisque (Grand Riviere)	E [U] - Sécurité-Protection	3
Station d'épuration SAINTE CATHERINE Biodisque (Grand Riviere)	E [V] - Robinetterie-Régulation	13
Station d'épuration SAINTE CATHERINE Biodisque (Grand Riviere)	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	1
Poste de Relèvement PREBOURG (Lorrain)	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	5
Poste de Relèvement PREBOURG (Lorrain)	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	5
Poste de Relèvement PREBOURG (Lorrain)	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	3
Poste de Relèvement PREBOURG (Lorrain)	E [P] - Pompage-Elévation	2
Poste de Relèvement PREBOURG (Lorrain)	E [T] - Transport-Manutention-Dosage	2
Poste de Relèvement PREBOURG (Lorrain)	E [V] - Robinetterie-Régulation	5
Poste de Relèvement PREBOURG (Lorrain)	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	2
Poste de Relèvement de BAIGNOIRE (Marigot)	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	7
Poste de Relèvement de BAIGNOIRE (Marigot)	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	4
Poste de Relèvement de SEGUINEAU (Lorrain)	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	5
Poste de Relèvement Lots Cayali 1(Lorrain)	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	8
Poste de Relèvement Lots Cayali 1(Lorrain)	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	7
Poste de Relèvement Lots Cayali 1(Lorrain)	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Poste de Relèvement Lots Cayali 1(Lorrain)	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	5
Poste de Relèvement Lots Cayali 1(Lorrain)	E [P] - Pompage-Elévation	6
Poste de Relèvement Lots Cayali 1(Lorrain)	E [S] - Séparation-Filtration	1
Poste de Relèvement Lots Cayali 1(Lorrain)	E [T] - Transport-Manutention-Dosage	2
Poste de Relèvement Lots Cayali 1(Lorrain)	E [V] - Robinetterie-Régulation	8
Poste de Relèvement Lots Cayali 1(Lorrain)	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	2
Mini Station d'épuration de CASE PAUL (Macouba)	E [A] - Brassage-Aération	5
Mini Station d'épuration de CASE PAUL (Macouba)	E [D] - Fabrication chaudronnée pour process	1
Mini Station d'épuration de CASE PAUL (Macouba)	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	15
Mini Station d'épuration de CASE PAUL (Macouba)	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	17
Mini Station d'épuration de CASE PAUL (Macouba)	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Mini Station d'épuration de CASE PAUL (Macouba)	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	6
Mini Station d'épuration de CASE PAUL (Macouba)	E [P] - Pompage-Elévation	11
Mini Station d'épuration de CASE PAUL (Macouba)	E [S] - Séparation-Filtration	5
Mini Station d'épuration de CASE PAUL (Macouba)	E [T] - Transport-Manutention-Dosage	5





Mini Station d'épuration de CASE PAUL (Macouba)	E [V] - Robinetterie-Régulation	12
Mini Station d'épuration de CASE PAUL (Macouba)	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	7
Poste de Relèvement BAS du BOURG (Marigot)	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	11
Poste de Relèvement BAS du BOURG (Marigot)	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	7
Poste de Relèvement BAS du BOURG (Marigot)	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	8
Poste de Relèvement BAS du BOURG (Marigot)	E [P] - Pompage-Elévation	7
Poste de Relèvement BAS du BOURG (Marigot)	E [T] - Transport-Manutention-Dosage	7
Poste de Relèvement BAS du BOURG (Marigot)	E [V] - Robinetterie-Régulation	11
Poste de Relèvement BAS du BOURG (Marigot)	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	8
Poste de Relèvement de FOND D'OR (Marigot)	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	8
Poste de Relèvement de FOND D'OR (Marigot)	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	11
Poste de Relèvement de FOND D'OR (Marigot)	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	1
Poste de Relèvement de FOND D'OR (Marigot)	E [P] - Pompage-Elévation	8
Poste de Relèvement de FOND D'OR (Marigot)	E [S] - Séparation-Filtration	1
Poste de Relèvement de FOND D'OR (Marigot)	E [T] - Transport-Manutention-Dosage	10
Poste de Relèvement de FOND D'OR (Marigot)	E [V] - Robinetterie-Régulation	8
Poste de Relèvement de FOND D'OR (Marigot)	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	3
Station d'épuration du BOURG MARIGOT (Marigot)	E [A] - Brassage-Aération	2
Station d'épuration du BOURG MARIGOT (Marigot)	E [D] - Fabrication chaudronnée pour process	1
Station d'épuration du BOURG MARIGOT (Marigot)	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	28
Station d'épuration du BOURG MARIGOT (Marigot)	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	2
Station d'épuration du BOURG MARIGOT (Marigot)	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Station d'épuration du BOURG MARIGOT (Marigot)	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	8
Station d'épuration du BOURG MARIGOT (Marigot)	E [P] - Pompage-Elévation	17
Station d'épuration du BOURG MARIGOT (Marigot)	E [S] - Séparation-Filtration	5
Station d'épuration du BOURG MARIGOT (Marigot)	E [T] - Transport-Manutention-Dosage	1
Station d'épuration du BOURG MARIGOT (Marigot)	E [V] - Robinetterie-Régulation	21
Station d'épuration du BOURG MARIGOT (Marigot)	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	7
Poste de Relèvement LA POINTE (Marigot)	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	2
Poste de Relèvement LA POINTE (Marigot)	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	9
Poste de Relèvement LA POINTE (Marigot)	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Poste de Relèvement LA POINTE (Marigot)	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	1
Poste de Relèvement LA POINTE (Marigot)	E [P] - Pompage-Elévation	1
Poste de Relèvement LA POINTE (Marigot)	E [T] - Transport-Manutention-Dosage	10
Poste de Relèvement LA POINTE (Marigot)	E [V] - Robinetterie-Régulation	5
Poste de Relèvement LA POINTE (Marigot)	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	2
Poste de Relèvement de TERRE PATATE (Macouba)	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	4
Poste de Relèvement de TERRE PATATE (Macouba)	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	4
Poste de Relèvement de TERRE PATATE (Macouba)	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Poste de Relèvement de TERRE PATATE (Macouba)	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	2





Poste de Relèvement de TERRE PATATE (Macouba)	E [P] - Pompage-Elévation	3
Poste de Relèvement de TERRE PATATE (Macouba)	E [T] - Transport-Manutention-Dosage	4
Poste de Relèvement de TERRE PATATE (Macouba)	E [V] - Robinetterie-Régulation	7
Poste de Relèvement de TERRE PATATE (Macouba)	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	3
Poste de Relèvement FOND-MASSACRE (Lorrain)	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	7
Poste de Relèvement FOND-MASSACRE (Lorrain)	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	8
Poste de Relèvement FOND-MASSACRE (Lorrain)	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	1
Poste de Relèvement FOND-MASSACRE (Lorrain)	E [P] - Pompage-Elévation	7
Poste de Relèvement FOND-MASSACRE (Lorrain)	E [S] - Séparation-Filtration	3
Poste de Relèvement FOND-MASSACRE (Lorrain)	E [T] - Transport-Manutention-Dosage	17
Poste de Relèvement FOND-MASSACRE (Lorrain)	E [V] - Robinetterie-Régulation	8
Poste de Relèvement FOND-MASSACRE (Lorrain)	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	4
Mini Station d'épuration VIVE (Lorrain)	E [A] - Brassage-Aération	2
Mini Station d'épuration VIVE (Lorrain)	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	2
Mini Station d'épuration VIVE (Lorrain)	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Mini Station d'épuration VIVE (Lorrain)	E [V] - Robinetterie-Régulation	1
Mini Station d'épuration de CITE GRENADE (Ajoupa Bouillon)	E [A] - Brassage-Aération	7
Mini Station d'épuration de CITE GRENADE (Ajoupa Bouillon)	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	16
Mini Station d'épuration de CITE GRENADE (Ajoupa Bouillon)	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	2
Mini Station d'épuration de CITE GRENADE (Ajoupa Bouillon)	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	2
Mini Station d'épuration de CITE GRENADE (Ajoupa Bouillon)	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	3
Mini Station d'épuration de CITE GRENADE (Ajoupa Bouillon)	E [P] - Pompage-Elévation	4
Mini Station d'épuration de CITE GRENADE (Ajoupa Bouillon)	E [S] - Séparation-Filtration	1
Mini Station d'épuration de CITE GRENADE (Ajoupa Bouillon)	E [T] - Transport-Manutention-Dosage	3
Mini Station d'épuration de CITE GRENADE (Ajoupa Bouillon)	E [V] - Robinetterie-Régulation	2
Mini Station d'épuration de CITE GRENADE (Ajoupa Bouillon)	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	4
Poste de Relèvement de CITE GRENADE (Ajoupa Bouillon)	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	12
Poste de Relèvement de CITE GRENADE (Ajoupa Bouillon)	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	6
Poste de Relèvement de CITE GRENADE (Ajoupa Bouillon)	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Poste de Relèvement de CITE GRENADE (Ajoupa Bouillon)	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	2
Poste de Relèvement de CITE GRENADE (Ajoupa Bouillon)	E [P] - Pompage-Elévation	12
Poste de Relèvement de CITE GRENADE (Ajoupa Bouillon)	E [T] - Transport-Manutention-Dosage	1
Poste de Relèvement de CITE GRENADE (Ajoupa Bouillon)	E [V] - Robinetterie-Régulation	5
Poste de Relèvement de CITE GRENADE (Ajoupa Bouillon)	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	2
Station d'épuration de SOUS BOIS (Lorrain)	E [A] - Brassage-Aération	1
Station d'épuration de SOUS BOIS (Lorrain)	E [D] - Fabrication chaudronnée pour process	2
Station d'épuration de SOUS BOIS (Lorrain)	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	30
Station d'épuration de SOUS BOIS (Lorrain)	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	14
Station d'épuration de SOUS BOIS (Lorrain)	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Station d'épuration de SOUS BOIS (Lorrain)	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	10
Station d'épuration de SOUS BOIS (Lorrain)	E [P] - Pompage-Elévation	6
Station d'épuration de SOUS BOIS (Lorrain)	E [R] - Stockage	4





Station d'épuration de SOUS BOIS (Lorrain)	E [S] - Séparation-Filtration	2
Station d'épuration de SOUS BOIS (Lorrain)	E [T] - Transport-Manutention-Dosage	15
Station d'épuration de SOUS BOIS (Lorrain)	E [V] - Robinetterie-Régulation	40
Station d'épuration de SOUS BOIS (Lorrain)	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	12
Station d'épuration de PEROU (Ste Marie)	E [A] - Brassage-Aération	1
Station d'épuration de PEROU (Ste Marie)	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	14
Station d'épuration de PEROU (Ste Marie)	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	2
Station d'épuration de PEROU (Ste Marie)	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Station d'épuration de PEROU (Ste Marie)	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	3
Station d'épuration de PEROU (Ste Marie)	E [P] - Pompage-Elévation	2
Station d'épuration de PEROU (Ste Marie)	E [S] - Séparation-Filtration	1
Station d'épuration de PEROU (Ste Marie)	E [T] - Transport-Manutention-Dosage	1
Station d'épuration de PEROU (Ste Marie)	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	2
Mini Station d'épuration de GUERIN (Macouba)	E [A] - Brassage-Aération	1
Mini Station d'épuration de GUERIN (Macouba)	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	9
Mini Station d'épuration de GUERIN (Macouba)	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	4
Mini Station d'épuration de GUERIN (Macouba)	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Mini Station d'épuration de GUERIN (Macouba)	E [R] - Stockage	4
Mini Station d'épuration de GUERIN (Macouba)	E [T] - Transport-Manutention-Dosage	2
Mini Station d'épuration de GUERIN (Macouba)	E [V] - Robinetterie-Régulation	10
Station d'epuration de MADELONNETTE (Demare) (Basse Pointe)	E [A] - Brassage-Aération	1
Station d'epuration de MADELONNETTE (Demare) (Basse Pointe)	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	12
Station d'epuration de MADELONNETTE (Demare) (Basse Pointe)	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	2
Station d'epuration de MADELONNETTE (Demare) (Basse Pointe)	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Station d'epuration de MADELONNETTE (Demare) (Basse Pointe)	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	5
Station d'epuration de MADELONNETTE (Demare) (Basse Pointe)	E [P] - Pompage-Elévation	3
Station d'epuration de MADELONNETTE (Demare) (Basse Pointe)	E [S] - Séparation-Filtration	2
Station d'epuration de MADELONNETTE (Demare) (Basse Pointe)	E [T] - Transport-Manutention-Dosage	1
Poste de Relèvement de PAVILLON (Lorrain)	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	13
Poste de Relèvement de PAVILLON (Lorrain)	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	7
Poste de Relèvement de PAVILLON (Lorrain)	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Poste de Relèvement de BAIGNOIRE (Marigot)	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Poste de Relèvement de BAIGNOIRE (Marigot)	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	1
Poste de Relèvement de BAIGNOIRE (Marigot)	E [P] - Pompage-Elévation	3
Poste de Relèvement de BAIGNOIRE (Marigot)	E [T] - Transport-Manutention-Dosage	3
Poste de Relèvement de BAIGNOIRE (Marigot)	E [V] - Robinetterie-Régulation	4
Poste de Relèvement de BAIGNOIRE (Marigot)	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	2
Poste de Relèvement Rue des Etages SAINTE-MARIE	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	2
Poste de Relèvement Rue des Etages SAINTE-MARIE	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	2
Poste de Relèvement Rue des Etages SAINTE-MARIE	E [P] - Pompage-Elévation	4
Poste de Relèvement Rue des Etages SAINTE-MARIE	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	2
Poste de Relèvement Bd Désir JOX (SAINTE-MARIE)	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	2
Poste de Relèvement Bd Désir JOX (SAINTE-MARIE)	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	8





Poste de Relèvement Bd Désir JOX (SAINTE-MARIE)	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Poste de Relèvement Bd Désir JOX (SAINTE-MARIE)	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	4
Poste de Relèvement Bd Désir JOX (SAINTE-MARIE)	E [P] - Pompage-Elévation	5
Poste de Relèvement Bd Désir JOX (SAINTE-MARIE)	E [R] - Stockage	1
Poste de Relèvement Bd Désir JOX (SAINTE-MARIE)	E [T] - Transport-Manutention-Dosage	3
Poste de Relèvement Bd Désir JOX (SAINTE-MARIE)	E [V] - Robinetterie-Régulation	5
Poste de Relèvement Bd Désir JOX (SAINTE-MARIE)	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	5
RESEAU EU AJOUPA BOUILLON	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	1
RESEAU EU AJOUPA BOUILLON	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	1
RESEAU EU BASSE POINTE	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	3
RESEAU EU BASSE POINTE	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	2
RESEAU EU SAINTE MARIE	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	16
RESEAU EU SAINTE MARIE	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	2
RESEAU EU MARIGOT	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	7
RESEAU EU LORRAIN	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	8
RESEAU EU LORRAIN	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	2
RESEAU EU MACOUBA	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	3
RESEAU EU GRAND RIVIERE	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	2
RESEAU EU GROS MORNE	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	2
RESEAU EU GROS MORNE	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	2
RESEAU EU TRINITE	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	2
Station d'épuration du STADE (Gd Riviere)	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	3
Station d'épuration de BELLEVUE (Trinite)	E [A] - Brassage-Aération	9
Station d'épuration de BELLEVUE (Trinite)	E [C] - Aéraulique	5
Station d'épuration de BELLEVUE (Trinite)	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	51
Station d'épuration de BELLEVUE (Trinite)	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	38
Station d'épuration de BELLEVUE (Trinite)	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	2
Station d'épuration de BELLEVUE (Trinite)	E [M] - Energie-Motorisation	1
Station d'épuration de BELLEVUE (Trinite)	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	9
Station d'épuration de BELLEVUE (Trinite)	E [P] - Pompage-Elévation	15
Station d'épuration de BELLEVUE (Trinite)	E [R] - Stockage	4
Station d'épuration de BELLEVUE (Trinite)	E [S] - Séparation-Filtration	1
Station d'épuration de BELLEVUE (Trinite)	E [T] - Transport-Manutention-Dosage	1
Station d'épuration de BELLEVUE (Trinite)	E [V] - Robinetterie-Régulation	22
Poste injection d'air Bellevue (Trinité)	E [C] - Aéraulique	1
Poste de Relèvement BOURG (Sainte - Marie)	E [C] - Aéraulique	3
Poste de Relèvement BOURG (Sainte - Marie)	E [D] - Fabrication chaudronnée pour process	1
Poste de Relèvement BOURG (Sainte - Marie)	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	43
Poste de Relèvement BOURG (Sainte - Marie)	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	9
Poste de Relèvement BOURG (Sainte - Marie)	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Poste de Relèvement BOURG (Sainte - Marie)	E [M] - Energie-Motorisation	4
Poste de Relèvement BOURG (Sainte - Marie)	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	19
Poste de Relèvement BOURG (Sainte - Marie)	E [P] - Pompage-Elévation	4
Poste de Relèvement BOURG (Sainte - Marie)	E [S] - Séparation-Filtration	1
Poste de Relèvement BOURG (Sainte - Marie)	E [T] - Transport-Manutention-Dosage	2
Poste de Relèvement BOURG (Sainte - Marie)	E [V] - Robinetterie-Régulation	22
Poste de Relèvement BOURG (Sainte - Marie)	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	6
Poste de Relèvement HLM (Macouba)	E [C] - Aéraulique	1
Poste de Relèvement HLM (Macouba)	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	8
Poste de Relèvement HLM (Macouba)	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	9
Poste de Relèvement HLM (Macouba)	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Poste de Relèvement HLM (Macouba)	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	6



15.2 TARIFS PRATIQUES, NOTES DE CALCUL DE REVISION

Date : 23/07/2018

SMDS

Partenaire : **COMMUNAUTE AGGLOMERATION PAYS NORD MARTINIQUE**

Référence contrat : 972001/02

Produit : Assainissement	Type de contrat : Affermage	Type d'encaissement : Société
---------------------------------	------------------------------------	--------------------------------------

Part SMDS

Prix (HT) à compter du 01/01/2018 au 30/04/2018

Devise : Euro

Prix révisé = [K=1,271104] * Prix de base

Redevance : Abonnement - Part SMDS

Date d'actualisation : 25/01/2018

K : 1,271104

Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix

Formule de révision : $0,15 + 0,52x(\text{SINSE98}/\text{SINSE98o}) + 0,16x(\text{TP10a}/\text{TP10ao}) + 0,13x(\text{FSD2}/\text{FSD2o}) + 0,04x(\text{MELVA00}/\text{MELVA00o})$

$K = 0,15 + 0,52 \text{ ENS-0}/\text{ENS-0O} + 0,16 \text{ TP10-A}/\text{TP10-AO} + 0,13 \text{ FSD2}/\text{FSD2O} + 0,04 \text{ EL40-10-10}/\text{EL40-10-10O}$

Applications des indices : Valeur connue

K intermédiaire : 1,271104

Valeurs de base des paramètres utilisés				Valeurs actualisées au 01/01/2018				
---	--	--	--	-----------------------------------	--	--	--	--

Indice		Valeur de base	Date application	Date publication	Réf. publication	Durée	Racc.	Valeur actualisée
SINSE98	INDICE DES TAUX DE SALAIRE HORAIRE (DARES)	121,90000						160,84614
	Substitué avec coeff. 1,3902 par 1567407	1567407	30/09/2017	15/12/2017	SITE INTERNET INSEE		1,3902	115,70000
TP10a	CANALISATIONS, EGOUTS, ASST, ADDUCT.EAU AVEC TUYAUX	102,00000						135,64668
	Substitué avec coeff. 1,2701 par TP10A2010	TP10A2010	01/09/2017	29/12/2017	MTPB 5955		1,2701	106,80000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS (REMPLACEMENT PSDB, C, T)	100,90000	01/11/2017	29/12/2017	MTPB 5955			126,60000
MELVA00	ELECTRICITE MOYEN. TENSION-TARIF VERT A-BASE 2000	103,30000						152,56525
	Substitué avec coeff. 1,45024 par 1771242	1771242	01/08/2017	22/12/2017	SITE INTERNET INSEE		1,45024	105,20000





Détail du calcul du coefficient de variation							
Résultat=0,15+0,52x(SINSE98/SINSE98o)+0,16x(TP10a/TP10ao)+0,13x(FSD2/FSD2o)+0,04x(MELVA00/MELVA00o)							
.	0,15						0,150000000
.	+	0,52	x	(160,84614/121,9)		+	0,686136118
.	+	0,16	x	(135,64668/102)		+	0,212779106
.	+	0,13	x	(126,6/100,9)		+	0,163111992
.	+	0,04	x	(152,565248/103,3)		+	0,059076572
.						=====	
.							1,271103788

K définitif : 1,271104							
CRITERES TARIFAIRES							
Localite sur point de fourniture : (LE MARIGOT,LE LORRAIN,LA TRINITE,L AJOUA BOUILLON,GROS MORNE,GRAND RIVIERE,BASSE POINTE);(STE MARIE);(MACOUBA);(Autre)							
Agent de la société : (Non);(Oui)							

Localite sur point de fourniture LE MARIGOT,LE LORRAIN,LA TRINITE,L AJOUA BOUILLON,GROS MORNE,GRAND RIVIERE,BASSE POINTE

n.r.= non assujetti à la redevance

Agent de la société	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Non	28,00	35,59						
Oui	28,00	35,59						

Localite sur point de fourniture STE MARIE

n.r.= non assujetti à la redevance

Agent de la société	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Non	28,00	35,59						
Oui	28,00	35,59						

Localite sur point de fourniture MACOUBA

n.r.= non assujetti à la redevance

Agent de la société	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Non	28,00	35,59						
Oui	28,00	35,59						

Localite sur point de fourniture Autre





n.r.= non assujetti à la redevance

	Tranches							
Agent de la société	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Non	n.r.	n.r.						
Oui	n.r.	n.r.						

SMDS**Partenaire : COMMUNAUTE AGGLOMERATION PAYS NORD MARTINIQUE****Référence contrat : 972001/02**

Produit : Assainissement	Type de contrat : Affermage	Type d'encaissement : Société
---------------------------------	------------------------------------	--------------------------------------

Part SMDS

Prix (HT) à compter du 01/01/2018
 Devise : Euro
 Prix révisé = [K=1,271104] * Prix de base

Redevance : Consommation - Part SMDS
Date d'actualisation : 25/01/2018 **K : 1,271104**

Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix

Formule de révision : $0,15 + 0,52 \times (\text{SINSE98} / \text{SINSE98o}) + 0,16 \times (\text{TP10a} / \text{TP10ao}) + 0,13 \times (\text{FSD2} / \text{FSD2o}) + 0,04 \times (\text{MELVA00} / \text{MELVA00o})$

$K = 0,15 + 0,52 \text{ ENS-0/ENS-0O} + 0,16 \text{ TP10-A/TP10-AO} + 0,13 \text{ FSD2/FSD2O} + 0,04 \text{ EL40-10-10/ EL40-10-10O}$

Applications des indices : Valeur connue

K intermédiaire : 1,271104

Valeurs de base des paramètres utilisés**Valeurs actualisées au 01/01/2018**

Indice		Valeur de base	Date application	Date publication	Réf. publication	Durée	Racc.	Valeur actualisée
SINSE98	INDICE DES TAUX DE SALAIRE HORAIRE (DARES)	121,90000						160,84614
	Substitué avec coeff. 1,3902 par 1567407	1567407	30/09/2017	15/12/2017	SITE INTERNET INSEE		1,3902	115,70000
TP10a	CANALISATIONS, EGOUTS, ASST, ADDUCT. EAU AVEC TUYAUX	102,00000						135,64668
	Substitué avec coeff. 1,2701 par TP10A2010	TP10A2010	01/09/2017	29/12/2017	MTPB 5955		1,2701	106,80000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS (REMPLACEMENT PSDB, C, T)	100,90000	01/11/2017	29/12/2017	MTPB 5955			126,60000
MELVA00	ELECTRICITE MOYEN. TENSION-TARIF VERT A-BASE 2000	103,30000						152,56525
	Substitué avec coeff. 1,45024 par 1771242	1771242	01/08/2017	22/12/2017	SITE INTERNET INSEE		1,45024	105,20000



Détail du calcul du coefficient de variation									
Résultat=0,15+0,52x(SINSE98/SINSE98o)+0,16x(TP10a/TP10ao)+0,13x(FSD2/FSD2o)+0,04x(MELVA00/MELVA00o)									
.									0,150000000
.	+	0,52	x	(160,84614/121,9)				+	0,686136118
.	+	0,16	x	(135,64668/102)				+	0,212779106
.	+	0,13	x	(126,6/100,9)				+	0,163111992
.	+	0,04	x	(152,565248/103,3)				+	0,059076572
.									=====
.									1,271103788

K définitif : 1,271104									
CRITERES TARIFAIRES									
Localité sur point de fourniture : (ROBERT VERT PRE);(Autre)									

Localité sur point de fourniture ROBERT VERT PRE

n.r.= non assujetti à la redevance

Critère	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur	n.r.	n.r.						

Localité sur point de fourniture Autre

n.r.= non assujetti à la redevance

Critère	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur	0,6900	0,8771						



15.3 LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES

Cette veille réglementaire vous est présentée sous la forme d'une liste des textes parus en 2016 accompagnée d'un bref commentaire de leur objet.

Cette liste n'a pas pour ambition d'être exhaustive, il s'agit avant tout d'attirer votre attention sur les évolutions réglementaires de l'année aui. notamment. pourraient avoir des incidences

30

GESTION DE LA RESSOURCE

- **Arrêté du 20 janvier 2016 modifiant l'arrêté du 17 mars 2006 relatif au contenu des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux**

Cet arrêté prescrit la réalisation d'une stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (Socle) au plus tard le 31 décembre 2017, sous la supervision du préfet coordonnateur de bassin. L'arrêté définit également un contenu non exhaustif de cette stratégie.

- **Note du 13 avril 2016 relative à la gestion des systèmes d'endiguement suite à la publication du décret n° 2015-526 du 12 mai 2015**

La présente note a pour objet la présentation d'un guide méthodologique élaboré par les services de la Direction Générale de la Prévention des Risques qui apporte un éclairage technique sur les principales conséquences des dispositions de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 (MAPTAM) sur la gestion des ouvrages de prévention des inondations

31

AUTORISATIONS

- **Ordonnance n° 2017-80 du 26 janvier 2017 relative à l'autorisation environnementale.**

En vertu de la loi du 02/01/2014, des expérimentations de procédures intégrant plusieurs autorisations ont été menées dans certaines régions concernant les ICPE et les IOTA (soumis à la législation sur l'eau).

La loi du 17/08/2015 relative à la transition énergétique a étendu, à compter du 01/11/ 2015, ces expérimentations à la France entière pour les ICPE relatives aux énergies renouvelables et pour les IOTA. L'objectif de ces expérimentations était de simplifier les procédures pour faciliter la vie des entreprises sans régression de la protection de l'environnement.

Par la présente ordonnance, le Gouvernement a décidé de pérenniser le dispositif en inscrivant de manière définitive dans le code de l'environnement un dispositif d'autorisation environnementale unique.

L'ordonnance crée ainsi, au sein du livre 1er du code de l'environnement, un nouveau titre VIII intitulé « Procédures administratives » et comportant un chapitre unique intitulé « Autorisation environnementale », composé des articles L.181-1 à L.181-31 et R.181-1 à R.181-56.

- **Décret n° 2017-81 du 26 janvier 2017 relatif à l'autorisation environnementale.**

L'ordonnance n°2017-80 du 26 janvier 2017 a inscrit de manière définitive dans le code de l'environnement un dispositif d'autorisation environnementale unique, en améliorant et en pérennisant les expérimentations.

Le présent décret, pris en Conseil d'Etat, précise les dispositions de cette ordonnance en fixant notamment le contenu du dossier de demande d'autorisation environnementale et les conditions de délivrance et de mise en œuvre de l'autorisation par le préfet. Par ailleurs, ce décret tire les conséquences de cette procédure en modifiant les livres du code de l'environnement et les autres codes concernés.

- **Décret n° 2017-82 du 26 janvier 2017 relatif à l'autorisation environnementale.**



L'ordonnance n°2017-80 du 26 janvier 2017 a mis en place une nouvelle autorisation environnementale avec une procédure d'instruction et de délivrance harmonisée entre différentes législations. En application de l'ordonnance du 26 janvier 2017 et de son décret d'application n°2017-81 susvisés, ont été fixées les modalités de procédure et d'instruction ainsi que les pièces communes à toutes les demandes.

Le présent décret vise à compléter ce dispositif avec pour objectif de préciser le contenu du dossier de demande d'autorisation environnementale en indiquant les pièces et autres documents complémentaires à apporter à ce dossier au titre des articles L.181-8 et R.181-15 du code de l'environnement.

Ce décret présente par ailleurs les pièces, documents et informations en fonction des intérêts à protéger ainsi que celles au titre des autorisations, enregistrements, déclarations, absences d'opposition, approbations et agréments dont l'autorisation tient lieu. Ce décret précise également les modalités d'instruction par les services de l'Etat et les délais qui s'imposent à eux pour instruire un dossier d'autorisation environnementale.

Enfin, il prévoit un arrêté fixant le modèle de formulaire de demande d'autorisation.

➤ **Ordonnance n° 2016-488 du 21 avril 2016 relative à la consultation locale sur les projets susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement**

32 L'article 106 de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques a notamment habilité le Gouvernement à prévoir par ordonnance une procédure de consultation locale des électeurs sur un projet qu'il appartient à l'Etat d'autoriser. A cet effet, l'ordonnance n° 2016-488 relative à la consultation locale sur les projets susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement a prévu les modalités de consultation des électeurs dans des conditions définies par plusieurs dispositions de nature législative du code électoral, notamment celles relatives aux opérations de vote.

33 Ainsi, la décision de procéder à cette consultation sera prise par décret tant que le processus décisionnel sera en cours. Le territoire de la consultation correspondra au périmètre couvert par l'enquête publique du projet. Le décret devra être pris au moins 2 mois avant la réalisation de la consultation.

34 Les personnes pouvant participer à cette consultation sera les personnes de nationalité française inscrites sur les listes électorales. L'organisation de la consultation sera réalisée sous la responsabilité de chaque maire mais les coûts seront intégralement pris en charge par l'Etat.

35

36 Tout un ensemble de règles liées à la propagande électorale (distribution de tracts, appels téléphoniques, etc) sera applicable à ces consultations, tout comme les restrictions concernant la diffusion de sondage d'opinion.

37

➤ **Décret n° 2016-491 du 21 avril 2016 relatif à la consultation locale sur les projets susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement** **38**

L'article 106 de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques a notamment habilité le Gouvernement à prévoir par ordonnance une procédure de consultation locale des électeurs sur un projet qu'il appartient à l'Etat d'autoriser. A cet effet, l'ordonnance n° 2016-488 relative à la consultation locale sur les projets susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement a prévu les modalités de consultation des électeurs dans des conditions définies par plusieurs dispositions de nature législative du code électoral, notamment celles relatives aux opérations de vote. Pour sa mise en œuvre, l'ordonnance n° 2016-488 renvoie à des mesures de nature réglementaire qui s'insèrent dans le code de l'environnement, à la suite des dispositions relatives aux enquêtes publiques. Est ainsi créé un nouveau chapitre III bis qui précise les modalités pratiques des consultations locales des électeurs.

39 Le présent décret détaille les modalités d'information des électeurs concernés, les dispositions propres à la consultation et à l'encadrement de son déroulement, et précise les dispositions du code électoral applicables par renvoi. Références : ordonnance n° 2016-488 du 21 avril 2016 relative à la consultation locale sur les projets susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement.

EXPLOITATION DES OUVRAGES

ARRETE du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5

Cet arrêté remplace l'arrêté du 22 juin 2007 relatif aux prescriptions techniques, aux modalités de surveillance et au contrôle des installations d'assainissement collectif et des installations d'assainissement non collectif de capacité nominale supérieure à 1,2 kg/j de DBO5.

Les principales évolutions de cet arrêté par rapport à l'arrêté de 2007 sont les suivantes :





- introduction du principe de gestion des eaux pluviales le plus en amont possible, pour limiter les apports d'eaux pluviales dans le système de collecte (art. 5 et 12) ;
- précisions sur les règles de gestion des boues issues du traitement des eaux usées : descriptif des filières de traitement et évaluation de la quantité de déchets dans les documents d'incidences du système d'assainissement (art. 9), dispositions du code de l'environnement sur la gestion des boues (art. 15), informations sur la gestion des boues dans le bilan annuel de fonctionnement du système d'assainissement des systèmes d'assainissement de taille supérieure ou égale à 120 kg/j DBO5 (art. 20) ;
- introduction de nouvelles prescriptions relatives au suivi des micropolluants : principe de prévention de la pollution due aux micropolluants (art. 3), investigations sur le réseau de collecte en cas de rejet de micropolluants dans le milieu récepteur (art.13), adaptation par le préfet des paramètres à mesurer et mesures de surveillance complémentaires quand le système de collecte recueille des micropolluants (art.17), surveillance complémentaire de la présence de micropolluants dans les rejets des stations de traitement des eaux usées (art.18), mention des résultats de la surveillance complémentaire des micropolluants dans le bilan de fonctionnement du système d'assainissement de taille supérieure ou égale à 120 kg/j DBO5 (art.20).
- amélioration de la lisibilité des prescriptions, notamment celles afférentes à l'autosurveillance (notamment rédaction et tenue à jour d'un cahier de vie dans certains cas...).
- création d'un article 17 relatif à l'organisation de l'autosurveillance et au dispositif d'autosurveillance des systèmes d'assainissement (voir le développement sous la note technique du 7 septembre 2015 pour plus de détails sur cette autosurveillance).

L'arrêté s'applique en particulier aux stations de traitement des eaux usées et aux déversoirs d'orage inscrits à la nomenclature annexée à l'article R. 214-1 du code de l'environnement, mais ne s'applique pas aux eaux pluviales collectées par le réseau de canalisations transportant uniquement des eaux pluviales.

Ces nouvelles dispositions entreront en vigueur le 1er janvier 2016, à l'exception de celles relatives à l'autosurveillance du système de collecte prévues au point III de l'article 22, pour lesquelles la mise en place des équipements et la transmission des données doivent intervenir au plus tard le 31 décembre 2015.

NOTE TECHNIQUE du 7 septembre 2015 relative à la mise en œuvre de certaines dispositions de l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5

Elle vient rappeler et préciser :

- les dispositions à respecter en matière de surveillance des rejets directs au milieu naturel au niveau des systèmes de collecte ;
- les performances à atteindre en matière de collecte des eaux usées, dans le respect des règles édictées par la directive 91/271/CEE.

Cette note rappelle, tout d'abord, l'obligation d'autosurveillance applicable aux déversoirs d'orages situés à l'aval d'un tronçon destiné à collecter une charge brute de pollution organique supérieure ou égale à 120 kg/j de DBO5 et précise qu'« il est indispensable que les maîtres d'ouvrages concernés mettent en place cette autosurveillance et transmettent les données ainsi collectées aux agences de l'eau ou offices de l'eau et aux services de police de l'eau ».

Cette autosurveillance (incluant la transmission des données) doit être effective au plus tard le 31/12/2015, pour être considérée conforme aux objectifs de la Directive ERU.

Toutefois, une dérogation est prévue (avec échéance au 31/12/2016) pour les déversoirs d'orages situés en aval d'un tronçon destiné à collecter une charge de pollution organique par temps sec :

- supérieure ou égale à 600 kg/j de DBO5 et
- déversant plus de 10 jours par an en moyenne sur 5 ans et,
- soumis à une surveillance permettant de mesurer et enregistrer en continu les débits et d'estimer la charge polluante rejetée (dès lors qu'une autosurveillance conforme à l'arrêté du 22/06/2007 a été mise en place).

La présente note précise par ailleurs les dispositions de l'article 22-III relatif au critère devant être utilisé pour statuer sur la conformité du système de collecte par temps de pluie (sur la base de cinq années de mesures).

Le système de collecte pourra être jugé « non conforme local » si les rejets directs par temps de pluie empêchent, même partiellement, la réalisation des objectifs environnementaux de la masse d'eau réceptrice fixés dans le SDAGE (ainsi que les objectifs sanitaires).

Enfin, cette note technique précise la procédure en cas de non-conformité, ERU ou locale, d'un système de collecte : un rapport pour manquement administratif est adressé à la collectivité pour observations.

➤ **Arrêté du 2 novembre 2016 relatif aux instruments de mesure**

40 Le présent arrêté adapte les arrêtés ministériels suivants en application du décret n° 2016-769 du 9 juin 2016 relatif aux instruments de mesure : arrêté du 31 décembre 2001 fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure ; arrêtés relatifs aux catégories d'instruments de mesure suivantes : mesures de masse, ensembles de mesurage continu et dynamique de quantités de liquides autres que l'eau, dispositifs de conversion de volume de gaz et voludéprimomètres, instruments de pesage à fonctionnement non automatique, instruments de pesage à fonctionnement automatique, compteurs d'eau froide, taximètres (répétiteurs lumineux), ensembles de mesurage de masse de gaz comprimé pour véhicules, compteurs de gaz combustibles, compteurs d'énergie thermique et compteurs d'énergie électrique active.

41

- **Arrêté du 26 avril 2016 modifiant l'arrêté du 2 août 2010 relatif à l'utilisation d'eaux issues du traitement d'épuration des eaux résiduaires urbaines pour l'irrigation de cultures ou d'espaces verts**

42

43 Le présent arrêté modifie l'arrêté du 2 août 2010 relatif à l'utilisation d'eaux, issues du traitement d'épuration des eaux résiduaires urbaines, pour l'irrigation de cultures ou d'espaces verts en repoussant la mise en conformité des installations existantes prévue pour 2016 à fin 2019.

44

- **Ordonnance n° 2016-282 du 10 mars 2016 relative à la sécurité des ouvrages de transport et de distribution**

45

46 Conformément à la Loi sur la transition énergétique, la présente Ordonnance vient compléter dans le Code de l'environnement les règles relatives aux canalisations de transport et de distribution à risques, en matière de sécurité et de protection contre certains dommages.

47

48 Est institué un socle transverse aux canalisations à risques qui doit permettre d'asseoir les règlements de sécurité existants relatifs à la conception, la construction et l'exploitation de ces canalisations. En raison des risques ou inconvénients qu'elles peuvent présenter pour une liste prédéfinies d'intérêts, sont concernées par ce nouveau socle :

49

- 50 - les canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures ou de produits chimiques ;
- 51 - les canalisations de distribution de gaz ;
- 52 - les canalisations assurant le transport et la distribution d'énergie thermique ;
- 53 - les canalisations destinées à l'utilisation du gaz dans les bâtiments.

54

55 Par ailleurs, l'Ordonnance fixe de nouvelles amendes pénales :

56

57 - le fait de ne pas satisfaire à l'obligation de déclaration préalablement à des travaux à proximité de canalisations de transport et de distribution à risques est puni d'une amende de 15 000 € ;

58 - le fait d'omettre la déclaration de dégradation d'une canalisation à son exploitant parmi les canalisations à risques est puni d'une amende de 30 000 €.

59

60 Enfin, l'Ordonnance prévoit que la déclaration d'utilité publique ou l'autorisation de transport pour les canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé relevant de la mission du service public de l'énergie confère au titulaire le droit d'occuper le domaine public et ses dépendances.

61

62

63 GESTION DU SERVICE

64

- **Décret n° 2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement**

L'article 129 de la loi NOTRe du 7 août 2015 (n°2015-991) est venu décaler de trois mois le délai de présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service à l'assemblée délibérante.

De surcroît, la loi précitée a introduit l'obligation, pour les collectivités de plus de 3500 habitants, de saisir et transmettre par voie électronique au système d'information SISPEA les indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans ce rapport. Le décret vient préciser les modalités de transmission du rapport et des indicateurs techniques et financiers. L'obligation de transmission concernera pour la première fois les données relatives à l'exercice 2015 devant être présentées et transmises en 2016.

65



➤ **Arrêté du 26 avril 2016 modifiant l'arrêté du 2 août 2010 relatif à l'utilisation d'eaux issues du traitement d'épuration des eaux résiduaires urbaines pour l'irrigation de cultures ou d'espaces verts**

Le présent arrêté repousse à nouveau le délai de mise en conformité des opérations d'irrigation gravitaire, localisée ou par aspersion à partir d'eaux usées traitées, autorisées par arrêté préfectoral à la date d'entrée en vigueur de l'arrêté.

A l'origine, l'arrêté de 2010 prévoyait une mise en conformité de ces installations au plus tard le 1er septembre 2012. Une modification intervenue par arrêté du 25 juin 2014 repousse une première fois celle-ci au 5 juillet 2016. Le nouvel arrêté repousse encore cette date au 31 décembre 2019.

66

➤ **Instruction interministérielle du 26 avril 2016 relative à la réutilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation de cultures ou d'espaces verts, NOR : AFSP1611350J**

La présente instruction rappelle le cadre réglementaire applicable à la réutilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation de cultures ou d'espaces verts et précise les modalités d'application de l'arrêté du 2 août 2010 relatif à l'utilisation d'eaux issues du traitement d'épuration des eaux résiduaires urbaines pour l'irrigation de cultures ou d'espaces verts modifié par l'arrêté du 25 juin 2014.

➤ **Arrêté du 28 avril 2016 modifiant l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées**

Le présent arrêté définit les modalités de calcul et de présentation du prix du litre d'eau devant figurer sur la facture, ce qui permettra d'informer le consommateur sur le coût d'un litre d'eau en présentant, d'une part, le coût de l'abonnement et, d'autre part, le prix du litre d'eau basé sur la seule consommation variable (abonnement exclu).

67

➤ **Arrêté du 24 juin 2016 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2007 modifié relatif aux modalités d'établissement des redevances pour pollution de l'eau et pour modernisation des réseaux de collecte**

Les organismes en charge du diagnostic du dispositif de suivi régulier des rejets doivent justifier d'une habilitation avant le 31 décembre 2016.

➤ **Décret n° 2016-1478 du 2 novembre 2016 relatif au développement de la facturation électronique**

Le présent décret fixe les modalités d'application des nouvelles obligations de transmission et d'acceptation des factures électroniques, prévues par l'ordonnance no 2014-697 du 26 juin 2014 relative au développement de la facturation électronique.

Conformément à l'article 3 de l'ordonnance no 2014-697 du 26 juin 2014 relative au développement de la facturation électronique, le décret entre en vigueur de manière différée et progressive: l'obligation de transmission des factures électroniques s'applique aux contrats en cours d'exécution ou conclus postérieurement:

- au 1er janvier 2017 : pour les grandes entreprises et les personnes publiques;
- au 1er janvier 2018 : pour les entreprises de taille intermédiaire;
- au 1er janvier 2019 : pour les petites et moyennes entreprises;
- au 1er janvier 2020 : pour les microentreprises.

Ces catégories d'entreprises sont celles prévues par le décret no 2008-1354 du 18 décembre 2008 ;

➤ **Arrêté du 12 octobre 2016 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2007 relatif aux modalités d'établissement des redevances pour pollution de l'eau et pour modernisation des réseaux de collecte.**

Le présent arrêté a pour objet de procéder à quelques modifications mineures de certaines annexes de l'arrêté du 21 décembre 2007 (annexe III, Annexe VI).

Par ailleurs, l'arrêté a pour autre objet de modifier la rédaction (modification purement sémantique) de la disposition relative à la date d'habilitation des organismes en charge de l'évaluation périodique du dispositif de suivi régulier des rejets.: ils devaient auparavant justifier d'une habilitation avant le 31/12/2016. Dorénavant, ils devront justifier d'une habilitation à compter du 01/01/2017.

68





69 DROIT PUBLIC ET DROIT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

➤ Ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession & Décret n°2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession

L'ordonnance du 29 janvier 2016, complétée par son décret d'application, relative aux contrats de concession – transposant la directive européenne 2014/23/UE relative aux concessions – vient « bousculer » les catégories de contrats que nous connaissions en droit français et vient, ainsi, transformer en profondeur le régime de nos délégations de service public (qui deviennent une sous-catégorie des contrats de concessions).

Le régime posé par ces textes entre en vigueur le 1er avril 2016 pour les contrats pour lesquels une consultation est engagée à partir de cette date. Mais attention, les dispositions relatives aux nouvelles modalités de passation des avenants s'appliqueront également, à partir du 1er avril 2016, aux contrats en cours.

Parmi les principaux apports figurent :

- L'introduction de la notion de pouvoirs adjudicateurs et d'entités adjudicatrices
- La durée des délégations de service public
- Le principe de la négociation, qui devient facultative
- Les modalités de conclusion des avenants

70

➤ Arrêté du 21 mars 2016 fixant le modèle d'avis pour la passation des contrats de concession

Pour les contrats de concessions soumis à la procédure allégée, comme pour ceux soumis à procédure formalisée, il convient d'utiliser un avis de concession conforme au modèle européen fixé par le règlement d'exécution du 11 novembre 2015.

➤ Note d'information relative aux incidences de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République sur l'exercice des compétences « eau » et « assainissement » par les établissements publics de coopération intercommunale. (13 juillet 2016)

La présente note a pour objet de préciser le contour des compétences des collectivités territoriales et de leurs groupements dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, ainsi que de rappeler le calendrier de mise en œuvre des dispositions issues des articles 64 et 66 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

➤ Décret n° 2016-1411 du 20 octobre 2016 relatif aux modalités de saisine de l'administration par voie électronique

Le présent décret prévoit les conditions d'application du droit de saisir l'administration par voie électronique, qui s'applique selon les mêmes règles aux administrations de l'Etat, des collectivités territoriales, de leurs établissements publics administratifs et aux organismes et personnes de droit public et de droit privé chargés d'une mission de service public administratif, y compris les organismes de sécurité sociale.

➤ LOI n° 2016-1500 du 8 novembre 2016 tendant à permettre le maintien des communes associées, sous forme de communes déléguées, en cas de création d'une commune nouvelle (1)

71 La présente loi a pour objet de compléter le dispositif proposé par la loi n° 2015-292 du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, qui n'a pas prévu de dispositions spécifiques « précisant le devenir, en cas de création d'une commune nouvelle, des communes associées dans le cadre du régime de fusion-association de la loi n° 71-588 du 16 juillet 1971 sur les fusions et regroupements de communes dite "loi Marcellin" ».

72 Cette loi modifie le Code général des collectivités territoriales en permettant aux communes associées d'être maintenues en tant que communes déléguées dans le cadre d'une commune nouvelle.

73 Elle fixe également des mesures transitoires relatives à l'élection des adjoints, à la composition du conseil municipal de la commune nouvelle, à la représentation de la commune nouvelle au sein du conseil communautaire d'un EPCI, au pourvoi d'un siège de conseiller communautaire vacant. Elle précise l'indemnité de fonction du maire délégué et le délai de rattachement d'une commune nouvelle à un EPCI.

74

➤ LOI n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (1)





75

76 La présente loi, dite "Sapin 2" est notamment destinée à prévenir et à détecter les faits de corruption, de trafic d'influence, de concussion, de prise illégale d'intérêt, de détournement de fonds publics et de favoritisme. Elle ratifie via ses articles 39 et 40 l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relatives aux marchés publics et l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession.

➤ LOI n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique (1)

La présente loi vise à répondre à un triple objectif :

- Libérer l'innovation en faisant circuler les informations et les savoirs, pour armer la France face aux enjeux globaux de l'économie de la donnée.
- Créer un cadre de confiance clair, garant de droits des utilisateurs et protecteur des données personnelles.
- Construire une République numérique ouverte et inclusive, pour que les opportunités liées à la transition numérique profitent au plus grand nombre.

Les collectivités territoriales peuvent être concernées à plusieurs égards :

- Les collectivités sont désormais tenues de communiquer, dans le respect de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les documents administratifs qu'elles détiennent aux autres administrations mentionnées au même premier alinéa de l'article L. 300-2 qui en font la demande pour l'accomplissement de leurs missions de service public. Cette obligation ne concerne toutefois pas les collectivités de moins de 3500 habitants.
- Ce texte crée la notion de données d'intérêt général. Cela vise à obliger les délégataires de service public à diffuser les données produites dans le cadre de cette délégation. Et ce, dans un format ouvert. Le délégataire peut toutefois invoquer le secret commercial et industriel pour se soustraire à cette obligation.
- Le titre III, relatif à l'accès au numérique, touche, entre autres, les raccordements aux réseaux de communications électroniques à très haut débit en fibre optique.
- Enfin, il y a également des dispositions consacrées à l'égalité des chances. Les collectivités devront ainsi garantir aux personnes en situation de handicap l'accès à leurs services téléphoniques et à leurs sites internet.





15.4 SYNTHÈSE BILANS PONCTUELS ET 24H ANNÉE 2017

Table des matières

Listing par taille de station

STEU POINTE BENIE.....	146
STEU HACKAERT.....	148
STEU LORRAIN SOUS-BOIS.....	150
STEU MARIGOT BOURG.....	152
STEU DENEL	154
STEU CITE GRENADE.....	155
STEU RECULEE.....	156
STEU BELLEVUE.....	156
STEU CASE PAUL	157
STEU DEMARE	157
STEU GUERIN.....	158
STEU BON AIR.....	158
STEU SAINTE-CATHERINE.....	159
STEU PEROU	159
STEU VIVE	160
STEU SALLE POLYVALENTE.....	160
STEU STADE	161



STEU Pointe Bénie

Bilans 24h

Date du bilan	N° du bilan	Débit (m³/j)	Capacité effective (EH)	pH eau traitée	T (°C) eau traitée	MES eau brute (mg/L)	MES eau traitée (mg/L)	Abattement MES (%)	DBO ₅ eau brute (mg/L)	DBO ₅ eau traitée (mg/L)	Abattement DBO ₅ (%)	DCO eau brute (mg/L)	DCO eau traitée (mg/L)	Abattement DCO (%)	NH ₄ eau brute	NH ₄ eau traitée
04-05/01/2017	1	666,85	4446	7,15	25,4	140	8	94,29%	160	9	94,38%	300	16,48	94,51%	34,9	0,064
06-07/02/2017	2	372,73	2485	7,17	25,6	143,33	2	98,60%	270	15	94,44%	389	22,6	94,19%	0,136	0,051
15-16/03/2017	3	1389,15	9261	7,1	25,1	200	4	98,00%	230	9	96,09%	452	17,18	96,20%	65,5	0,1355
24-25/04/2017	4	405,61	2704	7,84	30,7	233,33	2	99,14%	270	16	94,07%	420	35,3	91,60%	50,8	0,234
17-18/05/2017	5	489,87	3266	7,58	27,5	200	6	97,00%	120	8	93,33%	351	30	91,45%	47	0,234
12-13/06/2017	6	493	3287	7,4	27,4	190	4	97,89%	180	7	96,11%	408	44	89,22%	38	0,39
10-11/07/2017	7	512,17	3414	7,04	30,2	170	8	95,29%	210	3	98,57%	329	30	90,88%	61	0,5
24-25/07/2017	8	552,89	3686	7,05	28,8	270	5	98,15%	240	5	97,92%	388	30	92,27%	34	0,39
07-08/08/2017	9	603,28	4022	7,39	27,7	41	4	90,24%	60	3	95,00%	91	30	67,03%	15,1	3
30-31/08/2017	10	471,5	3143	7,25	28,1	77	4	94,81%	105	8	92,38%	267	30	88,76%	25,4	3
02-03/10/2017	11	481,83	3212	8,33	28,4	23	10	56,52%	50	5	90,00%	109	34	68,81%	13	3
15-16/11/2017	12	468,15	3121	7,3	23,3	1110	12	98,92%	65	5	92,31%	149	30	79,87%	24	1,2
05/12/2017	13															

Date du bilan	N° du bilan	NO ₃ eau brute	NO ₃ eau traitée	NO ₂ eau brute	NO ₂ eau traitée	NTK eau brute	NTK eau traitée	Abattement NTK (%)	NGL eau brute	NGL eau traitée	Abattement NGL (%)	Pt eau brute	Pt eau traitée	Escherichia coli eau traitée (UFC/100 ml)	Entérocoques eau traitée (UFC/100 ml)	Œufs d'helminthes eau brute (UFC/100 ml)	Œufs d'helminthes eau traitée (UFC/100 ml)
04-05/01/2017	1	1,102	4,34	0,102	0,034												
06-07/02/2017	2	0,685	1,46	0,143	0,013	56,6	1,4	97,53%	57,428	2,873	95,00%	5,75	3,9	5 800	4 100	12 n/1L	< 1 n/1L



15-16/03/2017	3	0,63	1,04	0,169	0,022												
24-25/04/2017	4	0,724	0,708	0,186	0,03												
17-18/05/2017	5	0,442	0,944	0,025	0,025	47	2	95,74%	47,467	2,969	93,75%	5,2	2,88	12 000	1 100	1 n/10L	< 1 n/1L
12-13/06/2017	6	0,421	0,976	0,022	0,015												
10-11/07/2017	7	0,585	0,817	0,018	0,015												
24-25/07/2017	8	0,341	0,793	0,019	0,015	50	6,8	86,40%	50,36	7,608	84,89%	5,6	3,2	25 000	2 000	1	1
07-08/08/2017	9	0,23	0,23	0,281	0,632												
30-31/08/2017	10	0,306	0,707	0,015	0,015												
02-03/10/2017	11	0,237	13,4	0,015	0,057	18,4	3,1	83,15%	18,652	16,557	11,23%	1,44	2				
15-16/11/2017	12	0,234	8,79	0,015	0,109	29,7	1,4	95,29%	29,949	10,299	65,61%	2,8	1,68				
05/12/2017	13													120000	11000	< 1 nombre / 10 litres	< 1 nombre / 10 litres

Date du bilan	N° du bilan	Conformité	Paramètres Non Conformes	Commentaires
04-05/01/2017	1	oui	Sans objet	RAS
06-07/02/2017	2	oui	Sans objet pour les paramètres courants (y compris NTK ok) ; toutefois, C bactério : Escherichia eau traitée, Entérocoques eau traitée	RAS
15-16/03/2017	3	oui	Sans objet	Temps pluvieux
24-25/04/2017	4	oui	Sans objet	RAS
17-18/05/2017	5	oui	Escherichia Coli et Entérocoques	conforme pour les paramètres courants + NTK, NGL et Pt ; NC bactério ; Sous-traitance MAP
12-13/06/2017	6	oui	Sans objet	Sous-traitance MAP
10-11/07/2017	7	oui	sans objet	Sous-traitance MAP
24-25/07/2017	8	oui	bactério	conforme pour les paramètres courants + NTK + NGL + Pt ; NC bactério ; Sous-traitance MAP
07-08/08/2017	9	oui	MES : concentration ok + abattement mauvais => C en MES ; DBO ok ; DCO concentration ok + abattement mauvais => C en DCO	Sous-traitance MAP
30-31/08/2017	10	oui	sans objet	Sous-traitance MAP



02-03/10/2017	11	oui	MES : concentration ok + abattement mauvais => C en MES ; DBO : concentration ok + abattement mauvais => C en DBO ; DCO : concentration ok + abattement mauvais => C en DCO ; NTK : abattement mauvais => NC en NTK ; NGL ok ; Pt ok	conforme sur les paramètres de base ; attention NTK NC ; Sous-traitance MAP
15-16/11/2017	12	oui	MES ok ; DBO ok ; DCO : concentration ok + abattement mauvais => C en DCO ; NTK ok ; NGL ok ; Pt ok	Sous-traitance MAP ; Présence flottants dans clarif ; Pont racleur en panne ; EB prélèvement : bouchon au niveau crépine
05/12/2017	13	non	analyse bactériologique uniquement, et NC	

Bilans ponctuels

Sans objet

STEU Hackaert

Bilans 24h

Date du bilan	N° du bilan	Débit (m³/j)	Capacité effective (EH)	pH eau traitée	T (°C) eau traitée	MES eau brute (mg/L)	MES eau traitée (mg/L)	Abattement MES (%)	DBO ₅ eau brute (mg/L)	DBO ₅ eau traitée (mg/L)	Abattement DBO ₅ (%)	DCO eau brute (mg/L)	DCO eau traitée (mg/L)	Abattement DCO (%)	NH ₄ eau brute	NH ₄ eau traitée
16-17/01/2017	1	105,38	703	7,14	22,7	130	1	99,23%	500	12	97,60%	660	32,6	95,06%	0,114	0,05
06-07/03/2017	2	279,73	1865	7,44	24,6	150	1	99,33%	425	10	97,65%	590	40,3	93,17%	0,277	19,5
05-06/04/2017	3	240,92	1606	7,77	25,6	116,67	6	94,86%	315	46	85,40%	509	49,4	90,29%	57,1	22,2
29-30/05/2017	4	226,36	1509	7,49	29,3	120	4	96,67%	230	3	98,70%	531	65	87,76%	63	7,2
14-15/06/2017	5	287,82	1919	7,52	27,1	24	8	66,67%	110	12	89,09%	228	67	70,61%	27	11
05-06/07/2017	6	269,32	1795	7,63	27	160	21	86,88%	190	21	88,95%	301	67	77,74%	42	29
26-27/07/2017	7	241	1607	7,63	27,7	160	24	85,00%	280	10	96,43%	392	53	86,48%	50	44
16-17/08/2017	8	262,8	1752	7,3	28,5	250	24	90,40%	240	12	95,00%	421	40	90,50%	47,2	38,6
11-12/10/2017	9	187,94	1253	7,6	28,3	240	11	95,42%	380	10	97,37%	569	55	90,33%	59,8	36,1
18-19/10/2017	10	305,26	2035	7,32	27,5	190	11	94,21%	120	5	95,83%	343	30	91,25%	33,6	5,8





23-24/10/2017	11	201,6	1344	8,59	28,1	140	10	92,86%	320	8	97,50%	462	30	93,51%	60,5	28,5
29-30/11/2017	12	126,46	843	7,4	22,8	19	6	68,42%	80	4	95,00%	368	31	91,58%	66,2	3

Date du bilan	N° du bilan	NO ₃ eau brute	NO ₃ eau traitée	NO ₂ eau brute	NO ₂ eau traitée	NTK eau brute	NTK eau traitée	Abattement NTK (%)	NGL eau brute	NGL eau traitée	Abattement NGL (%)	Pt eau brute	Pt eau traitée
16-17/01/2017	1	1,196	3,415	0,175	0,177	76,9	3,1	95,97%	78,271	6,692	91,45%	7,44	4,58
06-07/03/2017	2	0,957	1,15	0,209	0,156								
05-06/04/2017	3	0,694	0,4775	0,185	0,33								
29-30/05/2017	4	0,467	0,665	0,03	0,105	80	9,6	88,00%	80,497	10,37	87,12%	6,6	2,48
14-15/06/2017	5	0,251	0,791	0,015	0,224	34	14	58,82%	34,266	15,015	56,18%	3,2	2,72
05-06/07/2017	6	0,428	0,735	0,024	1,038								
26-27/07/2017	7	0,409	0,38	0,031	0,19								
16-17/08/2017	8	0,417	0,506	0,022	0,231								
11-12/10/2017	9	0,533	0,443	0,031	0,367								
18-19/10/2017	10	0,016	3,79	0,016	5,35								
23-24/10/2017	11	0,527	0,452	0,026	0,238								
29-30/11/2017	12	0,433	1,66	0,034	0,297								

Date du bilan	N° du bilan	Conformité	Paramètres Non Conformes	Commentaires
16-17/01/2017	1	oui	Sans objet	Présence flottants dans clarif. Croûte au niveau dégraisseur
06-07/03/2017	2	oui	Sans objet	Croûte au niveau dégraisseur
05-06/04/2017	3	oui	pour DBO concentration mauvaise mais abattement ok => C en DBO	Croûte au niveau dégraisseur
29-30/05/2017	4	oui	Sans objet	Présence flottants Dégraisseur toujours HS. Canal de sortie sale. Sous-traitance MAP
14-15/06/2017	5	oui	pour MES et DCO concentration OK mais abattement mauvais => C en DBO et MES	Canal de sortie sale
05-06/07/2017	6	oui	pour MES concentration OK mais abattement mauvais => C en DBO	Temps pluvieux
26-27/07/2017	7	oui	pour MES concentration OK mais abattement mauvais => C en MES	
16-17/08/2017	8	oui	Sans objet	
11-12/10/2017	9	oui	Sans objet	



18-19 /10/2017	10	oui	Sans objet	Présence de flottants dans clarif. Canal de sortie sale
23-24/10/2017	11	oui	Sans objet	Temps Pluvieux
29-30/11/2017	12	Oui	MES NC en pourcentage mais C en valeur ==> C en MES	Humide

Bilans ponctuels

Sans objet

STEU Lorrain sous-bois

Bilans 24h

Date du bilan	N° du bilan	Débit (m³)	Capacité effective (EH)	pH eau traitée	T (°C) eau traitée	MES eau brute (mg/L)	MES eau traitée (mg/L)	Abattement MES (%)	DBO ₅ eau brute (mg/L)	DBO ₅ eau traitée (mg/L)	Abattement DBO ₅ (%)	DCO eau brute (mg/L)	DCO eau traitée (mg/L)	Abattement DCO (%)	NH ₄ eau brute	NH ₄ eau traitée
25-26/01/2017	1	229,98	1533,20	7,92	26,6	206,67	42	79,68%	325	26	92,00%	588	62,2	89,42%	0,405	0,076
15-16/02/2017	2	292,95	1953,00	7,06	25,9	143,3	282	-96,79%	455	19	95,82%	545	336	38,35%	0,355	0,119
08-09/03/2017	3	221,7	1478,00	7,63	26	206,67	106	48,71%	430	20	95,35%	960	82,6	91,40%	63,2	20,2
03-04/04/2017	4	224,9	1499,33	7,63	28,9	330	50	84,85%	580	110	81,03%	979	138	85,90%	0,847	47
26-27/04/2017	5	389,66	2597,73	7,64	25,6	273,33	8	97,07%	200	41	79,50%	392	54,5	86,10%	46,8	3,97
31/05-01/06/2017	6	308,02	2053,47	7,58	25,6	330	67	79,70%	230	6	97,39%	637	30	95,29%	131,5	14,6
28-29/06/2017	7	264,26	1761,73	7,47	28,5	200	29	85,50%	340	18	94,71%	625	117	81,28%	60	15
12-13/07/2017	8	287	1913,33	7,77	30,9	300	460	-53,33%	300	80	73,33%	552	630	-14,13%	58	23
28-29/08/2017	9	224,08	1493,87	7,77	26,2	140	40	71,43%	350	17	95,14%	531	63	88,14%	54	13,7
11-12/09/2017	10	274,66	1831,07	8,1	28,2	290	87	70,00%	290	18	93,79%	576	139	75,87%	52,9	11,5
16-17/10/2017	11	1212,87	8085,80	6,9	21,7	380	1028	-170,53%	120	220	-83,33%	443	1228	-177,20%	13,4	8,5
25-26/10/2017	12	482,74	3218,27	8,18	27,2	510	270	47,06%	220	35	84,09%	590	290	50,85%	27,3	5





13-14/11/2017	13	318,31	2122,07	7,61	28,9	260	35	86,54%	280	10	96,43%	471	56	88,11%	42,9	3
27-28/11/2017	14	48,9	326,00	7,2	23,1	210	82	60,95%	310	11	96,45%	646	117	81,89%	65,7	5,1

Date du bilan	N° du bilan	NO ₃ eau brute	NO ₃ eau traitée	NO ₂ eau brute	NO ₂ eau traitée	NTK eau brute	NTK eau traitée	Abattement NTK (%)	NGL eau brute	NGL eau traitée	Abattement NGL (%)	Pt eau brute	Pt eau traitée
25-26/01/2017	1	0,855	1,11	0,198	0,365	76,9	3,1	96,0%	77,953	4,575	94,1%	6,67	1,98
15-16/02/2017	2	0,801	1,63	0,15	0,23								
08-09/03/2017	3	1,04	0,724	0,223	0,278								
03-04/04/2017	4	1,152	0,535	0,322	0,537								
26-27/04/2017	5	0,412	0,58	0,109	0,308								
31/05-01/06/2017	6	0,548	0,495	0,025	0,19	92	28	69,57%	92,573	28,685	69,0%	9	2,24
28-29/06/2017	7	0,436	0,807	0,03	0,792								
12-13/07/2017	8	0,579	0,532	0,038	0,35								
28-29/08/2017	9	0,652	1,01	0,04	0,101	98,3	17,3	82,4%	98,992	18,411	81,4%		
11-12/09/2017	10	1,66	1,01	0,026	0,254								
16-17/10/2017	11	0,268	0,803	0,024	0,118								
25-26/10/2017	12	0,301	2,22	0,019	0,445								
13-14/11/2017	13	0,344	1,41	0,025	0,378								
27-28/11/2017	14	0,567	0,838	0,032	0,286								

Date du bilan	N° du bilan	Conformité	Paramètres Non Conformes	Commentaires
25-26/01/2017	1	oui	MES concentration mauvaise < valeur réhibitoire + abattement ok => C en MES ; DBO : concentration mauvaise < valeur réhibitoire + abattement ok => C en DBO	Présence croûte dans clarif.ET chargée
15-16/02/2017	2	Non	MES concentration très mauvaise > valeur réhibitoire + abattement mauvais => NC en MES ; Concentration et abattement DCO mauvais => NC en DCO	Présence croûte dans clarif.ET très chargée.
08-09/03/2017	3	Non	MES concentration très mauvaise > valeur réhibitoire + abattement mauvais => NC en MES	Présence croûte dans clarif.ET chargée.
03-04/04/2017	4	oui	MES concentration mauvaise mais < valeur réhibitoire + abattement mauvais => C en MES ; DBO : concentration mauvaise mais abattement ok => C en DBO ; DCO : concentration mauvaise mais abattement ok => C en DCO	Présence croûte dans clarif.ET chargée.
26-27/04/2017	5	Non	DBO concentration mauvaise < valeur réhibitoire + abattement mauvais => NC DBO	Présence croûte dans clarif.ET chargée.
31/05-01/06/2017	6	Non	MES concentration mauvaise mais < valeur réhibitoire + abattement mauvais => NC en MES ; DBO et DCO ok	Présence croûte dans clarif. Eau traitée chargée.
28-29/06/2017	7	oui	MES concentration ok + abattement mauvais => C en MES ; DBO et DCO ok	
12-13/07/2017	8	Non	MES NC en concentration et abattement => NC MES ; DBO NC en concentration et abattement => NC en DBO ; DCO NC en concentration et abattement => NC en DCO => Bilan a reprogrammer	Départ de boue
28-29/08/2017	9	Non	MES : NC en concentration (< valeur réhibitoire) + en abattement => NC MES ; DBO ok ; DCO ok	



11-12/09/2017	10	Non	MES concentration très mauvaise > valeur réhibitoire + abattement mauvais => NC en MES ; DBO ok ; Concentration DCO mauvais et abattement OK	Départ de boue ; Présence de mousses
16-17/10/2017	11	Non	Concentration MES, DBO5 , DCO entrée beaucoup plus supérieur à Concentration MES DBO5,DCO sortie => NC MES, DBO5, DCO	eau traitée de couleur marron, Départ de boue, pas beaucoup de boue dans eau recirculée
25-26/10/2017	12	Non	MES concentration mauvaise > valeur réhibitoire + abattement mauvais => NC en MES ; Concentration DCO mauvais > valeur réhibitoire + et abattement mauvais => NC en DCO	eau traitée de couleur marron, Départ de boue, pas beaucoup de boue dans ER
13-14/11/2017	13	Oui	MES : concentration OK + abattement mauvais => C en MES ; DBO ok ; DCO ok	eau traitée de couleur marron, Départ de boue, pas beaucoup de boue dans eau recirculée
27-28/11/2017	14	Non	MES concentration eau traitée > valeur max attendue mais < valeur réhibitoire + NC en pourcentage => NC en MES	boues dans le clarificateur

Bilans ponctuels

Sans objet

STEU Marigot bourg

Bilans 24h

Date du bilan	N° du bilan	Débit (m³/j)	Capacité effective (EH)	pH eau traitée	T (°C) eau traitée	MES eau brute (mg/L)	MES eau traitée (mg/L)	Abattement MES (%)	DBO ₅ eau brute (mg/L)	DBO ₅ eau traitée (mg/L)	Abattement DBO ₅ (%)	DCO eau brute (mg/L)	DCO eau traitée (mg/L)	Abattement DCO (%)	NH ₄ eau brute	NH ₄ eau traitée
11-12/01/2017	1	228,85	1525,67	7,48	25,8	203	70	65,52%	450	35	92,22%	781	173	77,85%	0,219	0,094
23-24/01/2017	2	276,18	1841,2	7,47	25,8	286,67	18	93,72%	430	68	84,19%	797	75,2	90,56%	0,475	0,1
13-14/02/2017	3	246,57	¹ 643,80	7,42	25	216,67	42	80,62%	450	15	96,67%	936	86,8	90,73%	0,455	0,086
13-14/03/2017	4	238,17	¹ 587,80	7,38	26,3	163,33	74	54,69%	320	32	90,00%	607	64,2	89,42%	67,7	1,2
19-20/04/2017	5	295,46	¹ 969,73	8,15	26,5	160	32	80,00%	350	37	89,43%	672	69	89,73%	78,2	7,26
07-08/06/2017	6	384,4	² 562,67	7,16	28,9	120	18	85,00%	170	10	94,12%	328	54	83,54%	40	1,2
26-27/06/2017	7	374,81	² 498,73	7,63	28,5	69	10	85,51%	200	12	94,00%	401	54	86,53%	1,877	10,685
02-03/08/2017	8	593,5	³ 956,67	8,04	28,7	1520	15	99,01%	100	5	95,00%	235	30	87,23%	18	3
06-07/09/2017	9	436,34	² 908,93	7,39	28,4	68	23	66,18%	110	20	81,82%	576	139	75,87%	22	13,9



04-05/10/2017	10	435,39	² 902,60	7,2	24,1	69	373	-440,58%	140	22	84,29%	313	412	-31,63%	27,7	3
09-10/10/2017	11	372,73	² 484,87	7,2	24,1	69	92	-33,33%	170	14	91,76%	261	115	55,94%	30,2	3,1
06-07/11/2017	12	661,62	⁴ 410,80	7,1	20,7	94	54	42,55%	160	10	93,75%	309	76	75,40%	33	3

Date du bilan	N° du bilan	NO ₃ eau brute	NO ₃ eau traitée	NO ₂ eau brute	NO ₂ eau traitée	NTK eau brute	NTK eau traitée	Abattement NTK (%)	NGL eau brute	NGL eau traitée	Abattement NGL (%)	Pt eau brute	Pt eau traitée
11-12/01/2017	1	1,405	0,883	0,24	0,29								
23-24/01/2017	2	0,92	1,13	0,92	1,13	93,7	24,7	73,6%	95,54	26,96	72%		
13-14/02/2017	3	0,868	1,32	0,273	0,053								
13-14/03/2017	4	0,829	1,057	0,222	0,481								
19-20/04/2017	5	0,7985	0,606	0,244	0,322								
07-08/06/2017	6	0,248	7,52	0,016	0,187								
26-27/06/2017	7	0,344	0,948	0,063	0,027								
02-03/08/2017	8	0,262	0,869	0,015	0,069								
06-07/09/2017	9	0,32	0,593	0,018	0,297								
04-05/10/2017	10	0,417	11,3	0,022	0,46								
09-10/10/2017	11	0,026	19,26	0,026	0,258								
06-07/11/2017	12	0,259	1,87	0,022	0,076								

Date du bilan	N° du bilan	Conformité	Paramètres Non Conformes	Commentaires
11-12/01/2017	1	Non	pour MES concentration mauvaise et < valeur réhibitoire + abattement mauvais => NC en MES ; pour DBO concentration mauvaise < valeur réhibitoire + abattement ok => C en DBO ; pour DCO concentration mauvaise < valeur réhibitoire + abattement ok => C en DCO	
23-24/01/2017	2	Oui	DBO concentration mauvaise > valeur réhibitoire + abattement ok => C en DBO	Présence boue dans canal de sortie.ET chargée.
13-14/02/2017	3	Non	MES concentration mauvaise < valeur réhibitoire + abattement mauvais => NC en MES	Présence de flottants dans clarif.
13-14/03/2017	4	Non	MES concentration mauvaise < valeur réhibitoire + abattement mauvais => NC en MES ; DBO : concentration mauvaise < valeur réhibitoire + abattement ok => C en DBO	Présence de flottants dans clarif.



19-20/04/2017	5	Oui	MES concentration ok + abattement mauvais => C en MES ; DBO5 concentration mauvaise < valeur réhibitoire + abattement ok	Présence de flottants dans clarif.
07-08/06/2017	6	Oui	MES concentration ok + abattement mauvais => C en MES	Présence de flottants dans clarif.
26-27/06/2017	7	Oui	MES concentration ok + abattement mauvais => C en MES ; DBO ok ; DCO ok	Présence de flottants dans clarif.
02-03/08/2017	8	Oui	sans objet	Temps pluvieux
06-07/09/2017	9	Oui	MES concentration ok + Abattement mauvais=> C en MES ; DCO concentration mauvaise < valeur réhibitoire + abattement ok => C en DCO	Temps pluvieux : effet Ouragan José
04-05/10/2017	10	Non	Concentration MES et Concentration DCO en entrée > Concentration MES et DCO en sortie=> NC en DCO et en MES ; DBO ok	
09-10/10/2017	11	Non	Concentration MES en entrée > Concentration MES en sortie=> NC en MES ; DBO ok ; DCO concentration ok et abattement mauvais => C en DCO	Recirculation n'a pas fonctionnée du 03 au 04/10 ; Mise en manu au lancement bilan 24h00
06-07/11/2017	12	Non	MES : concentration mauvaise < valeur réhibitoire + abattement mauvais => NC MES ; DBO ok ; DCO ok	

Bilans ponctuels

Sans objet

STEU Denel

Bilans 24h

Date du bilan	N° du bilan	Débit (m³/j)	Capacité effective (EH)	pH eau traitée	T (°C) eau traitée	MES eau brute (mg/L)	MES eau traitée (mg/L)	Abattement MES (%)	DBO ₅ eau brute (mg/L)	DBO ₅ eau traitée (mg/L)	Abattement DBO ₅ (%)	DCO eau brute (mg/L)	DCO eau traitée (mg/L)	Abattement DCO (%)	NH ₄ eau brute	NH ₄ eau traitée
20-21/02/2017	1	154	1026,67	7,17	25,3	126,66	4	96,84%	120	19	84,17%	191	50,2	73,72%	0,201	0,048
25-26/09/2017	2	43,3	288,67	8,12	28,1	54	26	51,85%	70	8	88,57%	158	62	60,76%	65	3

Date du bilan	N° du bilan	NO ₃ eau brute	NO ₃ eau traitée	NO ₂ eau brute	NO ₂ eau traitée	NTK eau brute	NTK eau traitée	Abattement NTK (%)	NGL eau brute	NGL eau traitée	Abattement NGL (%)	Pt eau brute	Pt eau traitée
20-21/02/2017	1	6,68	21,7	0,732	0,292								





25-26/09/2017	2	121	52,8	1,672	0,552	69,5	3,3	95,3%	192,17	56,65	70,5%	3,4	3,52
---------------	---	-----	------	-------	-------	------	-----	-------	--------	-------	-------	-----	------

Date du bilan	N° du bilan	Conformité	Paramètres Non Conformes	Commentaires
20-21/02/2017	1	oui	DCO concentration ok + abattement mauvais => C en DCO ; DBO5 concentration ok + abattement mauvais => C en DBO	Pas de boue
25-26/09/2017	2	oui	DCO concentration ok + abattement mauvais => C en DCO ; DBO5 concentration ok + abattement mauvais => C en DBO. MES concentration ok + abattement mauvais => C en MES	Pas de boue

Bilans ponctuels

Sans objet

STEU Cité Grenade

Bilans 24h

Date du bilan	Débit (m³/j)	Capacité effective (EH)	pH eau traitée	T (°C) eau traitée	MES eau brute (mg/L)	MES eau traitée (mg/L)	Abattement MES (%)	DBO ₅ eau brute (mg/L)	DBO ₅ eau traitée (mg/L)	Abattement DBO ₅ (%)	DCO eau brute (mg/L)	DCO eau traitée (mg/L)	Abattement DCO (%)	NH ₄ eau brute	NH ₄ eau traitée
18-19/01/2017	110	733,33	7,36	23,8	206,67	96	53,55%	465	131	71,83%	762	281	63,12%	5,41	1,28

Date du bilan	Débit (m³/j)	NO ₃ eau brute	NO ₃ eau traitée	NO ₂ eau brute	NO ₂ eau traitée	Conformité	Paramètres Non Conformes	Commentaires
18-19/01/2017	110	1,035	0,714	0,279	0,12	oui	DCO concentration mauvaise > valeur rédhibitoire + abattement ok => C en DCO ; DBO5 concentration mauvaise > valeur rédhibitoire + abattement ok => C en DBO ; MES concentration mauvaise > valeur rédhibitoire + abattement ok => C en DCO	BA2 en aération prolongée. BA1 : présence de mousse, pas de brassage lors mise en marche aérateur. Présence de boue dans canal de sortie. Eau traitée de couleur jaune nauséabonde

Bilans ponctuels

Sans objet



STEU Reculée

Bilans 24h

Date du bilan	Débit (m³/j)	Capacité effective (EH)	pH eau traitée	T (°C) eau traitée	MES eau brute (mg/L)	MES eau traitée (mg/L)	Abattement MES (%)	DBO ₅ eau brute (mg/L)	DBO ₅ eau traitée (mg/L)	Abattement DBO ₅ (%)	DCO eau brute (mg/L)	DCO eau traitée (mg/L)	Abattement DCO (%)	NH ₄ eau brute	NH ₄ eau traitée
10-11/05/2017	120	800	7,44	26,9	494	21	95,7%	500	14	97,20%	1101	57	94,82%	108,66	22,51

Date du bilan	Débit (m³/j)	NO ₃ eau brute	NO ₃ eau traitée	NO ₂ eau brute	NO ₂ eau traitée	Conformité	Paramètres Non Conformes	Commentaires
10-11/05/2017	120	0,74	0,561	0,048	0,169	oui	sans objet	Présence de croute dans clarif ; Présence de mousse dans BA ; Sous-traitance MAP

Bilans ponctuels

Sans objet

STEU Bellevue

Bilans 24h

Date du bilan	Débit (m³/j)	Capacité effective (EH)	pH eau traitée	T (°C) eau traitée	MES eau brute (mg/L)	MES eau traitée (mg/L)	Abattement MES (%)	DBO ₅ eau brute (mg/L)	DBO ₅ eau traitée (mg/L)	Abattement DBO ₅ (%)	DCO eau brute (mg/L)	DCO eau traitée (mg/L)	Abattement DCO (%)	NH ₄ eau brute	NH ₄ eau traitée
22-23/02/2017	27	180,0	6,84	21,4	210	48	77,14%	320	25	92,19%	811	146	82,00%	0,328	0,111

Date du bilan	Débit (m³/j)	NO ₃ eau brute	NO ₃ eau traitée	NO ₂ eau brute	NO ₂ eau traitée	Conformité	Paramètres Non Conformes	Commentaires
22-23/02/2017	27	0,995	13,5	0,308	0,178	oui	Sans objet	RAS

Bilans ponctuels

Sans objet





STEU Case Paul

Bilans 24h

Date du bilan	Débit (m³j)	Capacité effective (EH)	pH eau traitée	T (°C) eau traitée	MES eau brute (mg/L)	MES eau traitée (mg/L)	Abattement MES (%)	DBO ₅ eau brute (mg/L)	DBO ₅ eau traitée (mg/L)	Abattement DBO ₅ (%)	DCO eau brute (mg/L)	DCO eau traitée (mg/L)	Abattement DCO (%)	NH ₄ eau brute	NH ₄ eau traitée
3-4/05/17	28,3	188,67	7,67	30,8	300	46	84,67%	655	67,5	89,69%	954	107,75	88,71%	47	53,8

Date du bilan	Débit (m³j)	NO ₃ eau brute	NO ₃ eau traitée	NO ₂ eau brute	NO ₂ eau traitée	Conformité	Paramètres Non Conformes	Commentaires
3-4/05/17	28,3	1,315	0,514	0,234	0,222	non	MES concentration ok, abattement mauvais => C en MES ; DBO concentration mauvaise > valeur rédhibitoire + abattement mauvais => NC en DBO ; pour DCO concentration mauvaise < valeur rédhibitoire + abattement ok => C en DCO	

Bilans ponctuels

Sans objet

STEU Demare

Bilans 24h

Planifié les 19-20/06 et 05-06/07, avec essai le 02/10 mais recirculation à l'arrêt donc non fait, devis soumis à Cap Nord

Bilans ponctuels

Sans objet



STEU Guérin

Bilans 24h

Sans objet

Bilans ponctuels

Date du bilan	Débit (m³/j)	Capacité effective (EH)	pH eau traitée	T (°C) eau traitée	MES eau brute (mg/L)	MES eau traitée (mg/L)	Abattement MES (%)	DBO ₅ eau brute (mg/L)	DBO ₅ eau traitée (mg/L)	Abattement DBO ₅ (%)	DCO eau brute (mg/L)	DCO eau traitée (mg/L)	Abattement DCO (%)	NH ₄ eau brute	NH ₄ eau traitée
09/11/2017	30	200	6,6	21,8	1700	550	67,65%	1000	70	93,00%	1087	660	39,28%	45,6	5,3

Date du bilan	Débit (m³/j)	NO ₃ eau brute	NO ₃ eau traitée	NO ₂ eau brute	NO ₂ eau traitée	Conformité	Paramètres Non Conformes	Commentaires
09/11/2017	30	0,523	0,44	0,035	0,166	Non	MES concentration mauvaise > valeur réhibitoire + abattement ok => NC en MES ; Concentration DCO mauvais > valeur réhibitoire + abattement mauvais => NC en DCO ; Concentration DBO mauvais = valeur réhibitoire + abattement ok => NC DBO	Pas de boue ; eau traitée sale et d'odeur nauséabonde.

STEU Bon Air

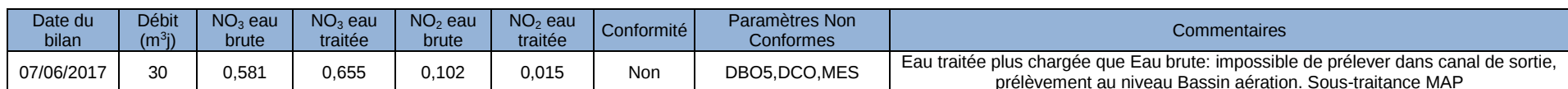
Bilans 24h

Pas de bilan 24h de fait, le site ne s'y prête pas.

Bilans ponctuels

Date du bilan	Débit (m³/j)	Capacité effective (EH)	pH eau traitée	T (°C) eau traitée	MES eau brute (mg/L)	MES eau traitée (mg/L)	Abattement MES (%)	DBO ₅ eau brute (mg/L)	DBO ₅ eau traitée (mg/L)	Abattement DBO ₅ (%)	DCO eau brute (mg/L)	DCO eau traitée (mg/L)	Abattement DCO (%)	NH ₄ eau brute	NH ₄ eau traitée
07/06/2017	30	200	6,89	30,1	77	620	-705,19%	80	260	-225,00%	210	915	-335,71%	9,3	19





Date du bilan	Débit (m³/j)	NO ₃ eau brute	NO ₃ eau traitée	NO ₂ eau brute	NO ₂ eau traitée	Conformité	Paramètres Non Conformes	Commentaires
07/06/2017	30	0,581	0,655	0,102	0,015	Non	DBO ₅ , DCO, MES	Eau traitée plus chargée que Eau brute: impossible de prélever dans canal de sortie, prélèvement au niveau Bassin aération. Sous-traitance MAP

STEU Sainte-Catherine

Bilans 24h

Pas de bilan 24h de fait, le site ne s'y prête pas.

Bilans ponctuels

Date du bilan	Débit (m³/j)	Capacité effective (EH)	pH eau traitée	T (°C) eau traitée	MES eau brute (mg/L)	MES eau traitée (mg/L)	Abattement MES (%)	DBO ₅ eau brute (mg/L)	DBO ₅ eau traitée (mg/L)	Abattement DBO ₅ (%)	DCO eau brute (mg/L)	DCO eau traitée (mg/L)	Abattement DCO (%)	NH ₄ eau brute	NH ₄ eau traitée
31/01/2017	28,5	190,00	7,13	25,6	223,33	4	98,21%	390	17	95,64%	423	69,3	83,62%	9	0,043

Date du bilan	Débit (m³/j)	NO ₃ eau brute	NO ₃ eau traitée	NO ₂ eau brute	NO ₂ eau traitée	Conformité	Paramètres Non Conformes	Commentaires
31/01/2017	28,5	1,0225	16,4	0,169	0,148	Oui	Sans objet	RAS

STEU Pérou

Bilans 24h

Pas de bilan 24h de fait, le site ne s'y prête pas.

Bilans ponctuels

Date du bilan	Débit (m³/j)	Capacité effective (EH)	pH eau traitée	T (°C) eau traitée	MES eau brute (mg/L)	MES eau traitée (mg/L)	Abattement MES (%)	DBO ₅ eau brute (mg/L)	DBO ₅ eau traitée (mg/L)	Abattement DBO ₅ (%)	DCO eau brute (mg/L)	DCO eau traitée (mg/L)	Abattement DCO (%)	NH ₄ eau brute	NH ₄ eau traitée
07/06/2017	15	100	6,98	29,1	1700	130	92,35%	1200	20	98,33%	2523	210	91,68%	51	0,62



Date du bilan	NO ₃ eau brute	NO ₃ eau traitée	NO ₂ eau brute	NO ₂ eau traitée	Conformité	Paramètres Non Conformes	Commentaires
07/06/2017	0,988	24,2	0,018	4,25	Non	MES : concentration mauvaise > valeur rédhibitoire + abattement ok => NC en MES car 1 seule mesure ; DBO ok ; DCO : concentration mauvaise mais < valeur rédhibitoire + concentration ok => C en DCO	Pas de boue dans le bassin d'aération et la recirculation ; sous-traitance MAP

STEU Vivé

Bilans 24h

Pas de bilan 24h de fait, le site ne s'y prête pas.

Bilans ponctuels

Date du bilan	Débit (m³/j)	Capacité effective (EH)	pH eau traitée	T (°C) eau traitée	MES eau brute (mg/L)	MES eau traitée (mg/L)	Abattement MES (%)	DBO ₅ eau brute (mg/L)	DBO ₅ eau traitée (mg/L)	Abattement DBO ₅ (%)	DCO eau brute (mg/L)	DCO eau traitée (mg/L)	Abattement DCO (%)	NH ₄ eau brute	NH ₄ eau traitée
14/03/2017	13,5	90	7,07	26,7	176,67	36	79,62%	285	60	78,95%	607	176	71,00%	37,5	42,3

Date du bilan	NO ₃ eau brute	NO ₃ eau traitée	NO ₂ eau brute	NO ₂ eau traitée	Conformité	Paramètres Non Conformes	Commentaires
14/03/2017	0,733	0,388	0,195	0,125	oui	Sans objet	Pas de boue dans BA.

STEU Salle Polyvalente

Bilans 24h

Pas de bilan 24h de fait, le site ne s'y prête pas.



Bilans ponctuels

Date du bilan	Débit (m³/j)	Capacité effective (EH)	pH eau traitée	T (°C) eau traitée	MES eau brute (mg/L)	MES eau traitée (mg/L)	Abattement MES (%)	DBO ₅ eau brute (mg/L)	DBO ₅ eau traitée (mg/L)	Abattement DBO ₅ (%)	DCO eau brute (mg/L)	DCO eau traitée (mg/L)	Abattement DCO (%)	NH ₄ eau brute	NH ₄ eau traitée
21/02/2017	12	80,00	4,4	25,4	30	18	40,00%	15	15	0,00%	84,8	67,3	20,64%	0,096	0,102

Date du bilan	NO ₃ eau brute	NO ₃ eau traitée	NO ₂ eau brute	NO ₂ eau traitée	Conformité	Paramètres Non Conformes	Commentaires
21/02/2017	17,45	17,7	0,313	0,305	oui	Concentration en DCO OK et abattement mauvais => conforme en DCO ; Concentration en MES ok et abattement mauvais : conforme en DBO ; concentration en MES ok et abattement mauvais => C en MES	Pas de boue

STEU Stade

Bilans 24h

Pas de bilan 24h de fait, le site ne s'y prête pas.

Bilans ponctuels

Date du bilan	Débit (m³/j)	Capacité effective (EH)	pH eau traitée	T (°C) eau traitée	MES eau brute (mg/L)	MES eau traitée (mg/L)	Abattement MES (%)	DBO ₅ eau brute (mg/L)	DBO ₅ eau traitée (mg/L)	Abattement DBO ₅ (%)	DCO eau brute (mg/L)	DCO eau traitée (mg/L)	Abattement DCO (%)	NH ₄ eau brute	NH ₄ eau traitée
31/01/2017	3,75	25,00	7,38	22,8	2316,67	54	97,67%	85	30	64,71%	556	93,1	83,26%	1,17	0,15

Date du bilan	NO ₃ eau brute	NO ₃ eau traitée	NO ₂ eau brute	NO ₂ eau traitée	Conformité	Paramètres Non Conformes	Commentaires
31/01/2017	3,465	0,267	0,073	0,046	oui	Sans objet	RAS

